



**ÉTUDE RELATIVE À L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA PROFESSION
D'AVOCAT : SITUATION AU NIVEAU DE L'ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES
ET GERMANOPHONE**

Prof. Gregory LEWKOWICZ

Centre Perelman (Université libre de Bruxelles)

1. INTRODUCTION

La présente étude examine spécialement l'impact de la pandémie de covid-19 sur les avocats de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG). Elle a été réalisée dans le cadre d'une collaboration entre l'OBFG, l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles et le Centre Perelman de l'Université libre de Bruxelles.

Les données de l'étude proviennent d'un sondage administré entre le 1^{er} novembre et le 23 novembre 2020 aux 8.121 avocats de l'OBFG disposant d'une adresse électronique. Le sondage a ramené 3.797 réponses exploitables dont 799 questionnaires partiellement répondus. Ceci garantit une excellente représentativité de l'étude avec une marge d'erreur, selon la méthode des sondeurs, qui s'établit à 2% à un intervalle de confiance de 99%.

Au niveau de l'analyse, une approche protectrice de l'information a été retenue, c'est-à-dire, que les réponses incomplètes ont été comptabilisées. Cette décision se justifie dès lors que l'objectif de l'étude n'est pas purement scientifique, mais vise à informer l'OBFG sur la situation de la profession dans le contexte du confinement. Ceci explique que les totaux pour les différentes réponses puissent être en partie différents. Un premier rapport a été présenté à l'OBFG le 2 décembre 2020. Celui-ci a pu faire part de ses commentaires et de ses observations. Des analyses statistiques supplémentaires ont été réalisées afin de réaliser le présent rapport. L'auteur remercie Me Xavier Van Gils, président de l'OBFG, Me Maurice Krings, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Me Jean-Joris Schmidt (administrateur de l'OBFG), Mes Isabelle Andoulsi, Nathalie Ginot et Marc Isgour (membres du conseil de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles), pour leur concours dans la réalisation de cette étude.

L'étude est constituée d'une partie textuelle présentant succinctement les points d'attention de l'analyse qui nous paraissent les plus significatifs ou qui nécessitent une explication, puis d'une série de 135 diapositives présentant sous la forme de graphiques les résultats du sondage ainsi que les analyses statistiques réalisées.

2. POINTS D'ATTENTION DE L'ÉTUDE

Cette section synthétise en six points les résultats de l'étude. Elle examine d'abord l'impact de l'épidémie sur la santé des avocats (2.1.) puis sur leur situation économique et financière (2.2.). Elle s'intéresse ensuite aux avocats qui envisagent de quitter la profession en raison des effets de la crise (2.3.). Elle s'arrête enfin sur les nouvelles pratiques issues de la crise (2.4.), l'impact diversifiée de la crise sur les barreaux (2.5.) et l'évaluation par les avocats de l'information communiquée par les Ordres et par l'OBF (2.6.).

2.1. Impact de l'épidémie sur la santé des avocats

L'épidémie a un impact direct sur la santé des avocats. 16% des avocats ont été infectés par le Covid-19 et ont été contraint de cesser temporairement leurs activités pour cette raison. Par ailleurs, 6% des avocats ont connu des difficultés d'ordre psychologique inconnues auparavant et nécessitant une prise en charge.

Dans l'ensemble, 40% des avocats ont par ailleurs été dans l'obligation d'observer une période de quarantaine.

2.2. Impact économique et financier de la pandémie

Nous explorons dans cette section l'impact économique et financier de la pandémie. Nous distinguons entre son impact sur le chiffre d'affaires des avocats (2.2.1.), sur les difficultés d'encaissement qu'ils rencontrent (2.2.2.) et sur leur solvabilité (2.2.3.). Nous examinons enfin l'impact de la crise en fonction des matières pratiquées.

2.2.1. 63% des avocats connaissent une diminution de leur chiffre d'affaires

63% ont observé une diminution de leur chiffre d'affaires. De ce point de vue, aucune différence statistiquement pertinente n'apparaît en fonction du genre. Les avocats dont le ménage compte au moins un enfant nécessitant d'être gardé sont légèrement plus affectés par cette diminution (9% de plus). Ce résultat peut toutefois également s'expliquer en raison de l'âge moyen de cette population. Les avocats de moins de 30 ans sont en effet significativement moins affectés par cette diminution du chiffre d'affaires que les avocats de 30 à 40 ans ou de 50 à 65 ans. De manière générale, ce sont les avocats inscrits au tableau qui sont les plus affectés par la diminution de leur chiffre d'affaires (69% sont concernés).

De manière très claire, les avocats les plus touchés sont ceux qui exercent seuls (diminution du chiffre d'affaires pour 80% d'entre eux) ou qui exercent seuls avec l'aide d'un ou de plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s) (diminution du chiffre d'affaires pour 75% d'entre eux). A titre de comparaison, les avocats qui exercent la profession en commun n'expérimentent une diminution de leur chiffre d'affaires que pour 59% d'entre eux. En moyenne, les avocats exerçant seuls connaissent également un recul plus important de leur chiffre d'affaires. L'exercice en commun de la profession ou l'exercice de celle-ci au sein d'un cabinet regroupant plusieurs avocats permet aux avocats de bénéficier d'une forme de protection collective contre les chocs économiques.

De même, les avocats bénéficiant d'une clientèle diversifiée subissent, en règle générale, une diminution de leur chiffre d'affaires moindre que ceux dont l'immense majorité des clients appartiennent à une catégorie de clients.

2.2.2. 42% des avocats rencontrent des difficultés inhabituelles dans le paiement de leurs frais et honoraires

Ces difficultés affectent les avocats indépendamment de leur genre et de leur âge. Les avocats de moins de 30 ans sont moins concernés par cette difficulté dès lors qu'ils exercent le plus souvent en tant que collaborateurs ou stagiaires. Elles affectent en outre plus durement les avocats exerçant seuls ou seuls avec un ou plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s). Dans l'ensemble, plus le cabinet est de dimension importante, moins les difficultés d'encaissement sont importantes.

2.2.3. 32% des avocats craignent une crise de solvabilité à court terme

Comme le détail l'étude, les avocats ont fait appel à de nombreuses aides ou facilités afin de faire face à la pandémie. Ils sont toutefois 32% à craindre une crise de solvabilité à court terme. Parmi ceux qui ont reporté le paiement de certaines dettes ou de certains impôts, 16% craignent de ne pas être en mesure d'honorer les prochaines échéances de paiement.

Un tiers des avocats ont pourtant sollicité leur épargne afin de faire face aux conséquences de la pandémie et 20% n'occupent plus la totalité de leur personnel salarié sous le régime de travail qui prévalait avant la pandémie. 29% des avocats exerçant seuls avec un ou plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s) envisagent aussi une réorganisation de leur cabinet en mettant fin à certaines relations professionnelles (contre 18% des avocats exerçant en commun). De manière très claire, plus les cabinets sont petits, plus les avocats envisagent de le réorganiser.

2.2.4. Les avocats pratiquant le droit des étrangers, le droit des personnes, la médiation ou le droit pénal sont les plus affectés

81% des avocats pratiquant le droit des étrangers connaissent une diminution de leur chiffre d'affaires. Ce pourcentage descend à 76% pour le droit des personnes (jeunesse) et la médiation, à 75% pour le droit des personnes (famille) et à 72% pour le droit pénal. Les avocats pratiquant ces matières sont les plus touchés par la crise sanitaire au moment de l'étude, mais également du point de vue de leurs perspectives. Les praticiens de ces matières sont également les plus touchés par le risque de solvabilité à court terme puisqu'au moins 40% d'entre eux sont concernés.

2.3. 9,53% des avocats envisagent de quitter la profession

La situation n'est pas identique dans tous les barreaux. Ils sont 15% au barreau du Brabant Wallon, 14% au barreau de Namur, 12% au barreau de Tournai, 11% au barreau de Liège-Huy à envisager de quitter la profession alors qu'ils sont 6% au barreau de Dinant ou 7% au barreau du Luxembourg et au barreau d'Eupen. Les chiffres sont très élevés et sont loin de concerner seulement les avocats au seuil de la retraite (13% envisagent d'anticiper leur retraite). Près de 87% des avocats qui envisagent de quitter la profession pensent plutôt à une reconversion professionnelle, principalement, dans un emploi salarié. 83% des avocats seraient dans ce cas contre 57% des avocats.

Ce sont particulièrement les avocats entre 30 et 40 ans qui sont concernés. Les avocats exerçant la profession en commun sont très minoritairement dans le cas (4%), alors que 14% des avocats exerçant seuls envisageraient de quitter la profession.

Le meilleur prédicteur de la volonté de quitter la profession est toutefois économique. 92% des avocats qui envisagent de quitter la profession ont connu une diminution de leur chiffre d'affaires alors que 69% craignent une crise de solvabilité à court terme.

2.4. Nouvelles pratiques

La pandémie a donné naissance à de nouvelles pratiques ou à intensifier le recours à certaines pratiques. Après la crise, les avocats pensent que certaines d'entre elles seront inscrites durablement dans la vie des cabinets : le télétravail (pour 68% des répondants), le travail à domicile (pour 56% d'entre eux) et l'utilisation de la DPA (pour 57% d'entre eux). Le recours au télétravail et à la vidéoconférence est d'autant plus évident que les cabinets sont importants. A l'inverse, plus les cabinets sont petits, plus ils sont convaincus par l'utilisation de la DPA.

La dématérialisation du cabinet n'atteint jamais la barre des 50% d'avocats convaincus pas même chez les plus jeunes ou chez ceux exerçant au sein de grandes structures.

2.5. Certains barreaux sont plus à risque que d'autres

Certains barreaux sont plus à risque que d'autres sur le plan économique dans la mesure où une part importante des avocats qui y exercent combinent plusieurs fragilités (diminution du chiffre d'affaires, crise de solvabilité et problème d'encaissement). La combinaison de ces fragilités est préoccupante pour les barreaux de Dinant, Tournai, Namur et Charleroi dont plus de 25% des avocats sont concernés.

2.6. Le niveau de satisfaction des avocats par rapport à l'OBFG et à leur Ordre est de 7,2/10

Qu'il s'agisse de l'OBFG et ou de leur Ordre, les avocats sont globalement satisfaits de l'information qui leur a été communiquée dans le contexte de la pandémie. Ils attribuent aux deux la note de 7,2/10.

3. RÉSULTATS ET ANALYSES SOUS FORME DE GRAPHIQUES

Impact de la pandémie de COVID-19 sur les avocats : situation générale

Etude réalisée pour l'Ordre des barreaux francophones et
germanophone en collaboration avec l'Ordre français des avocats du
barreau de Bruxelles

Prof. Gregory Lewkowicz, Centre Perelman (Université libre de Bruxelles)

Automne 2020

A. Données de l'enquête

Données de l'enquête

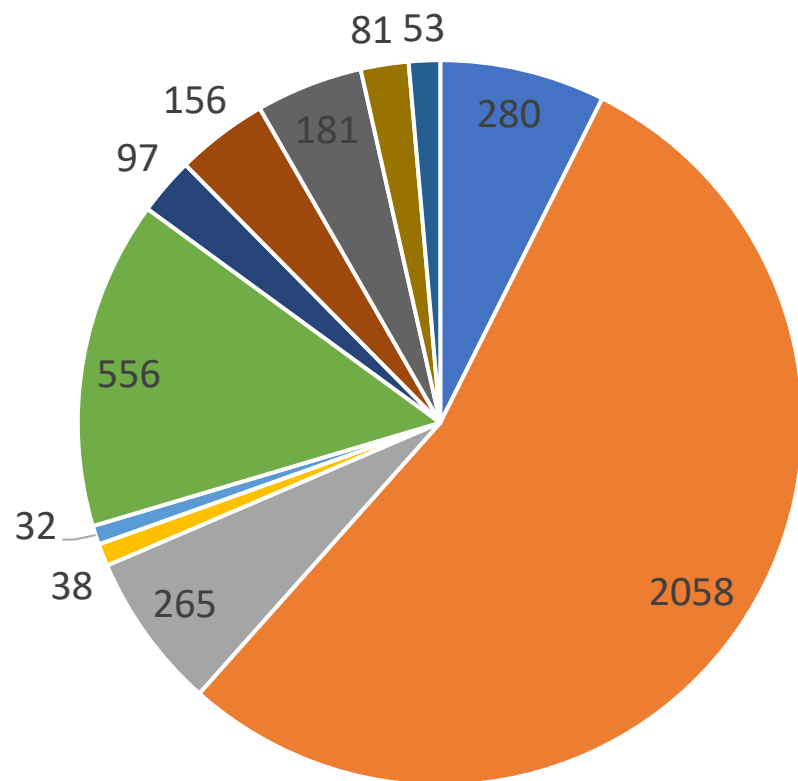
- Enquête réalisée par questionnaire adressé par courrier électronique sur la base de la liste des avocats fournis par l'OBFG (8204 avocats).
- 13 adresses électroniques manquantes, soit 8191 invitations à répondre.
- Enquête envoyée le 1er novembre 2020. Deux rappels : le 9 novembre 2020 et le 16 novembre 2020.
- Fin de la collecte : le 23 novembre 2020.
- Nombre de questionnaires répondus : 3861
- Nombre de questionnaires répondus exploitables : 3797 (799 partiels)
- Taux de participation : 46,35%

Données de l'enquête

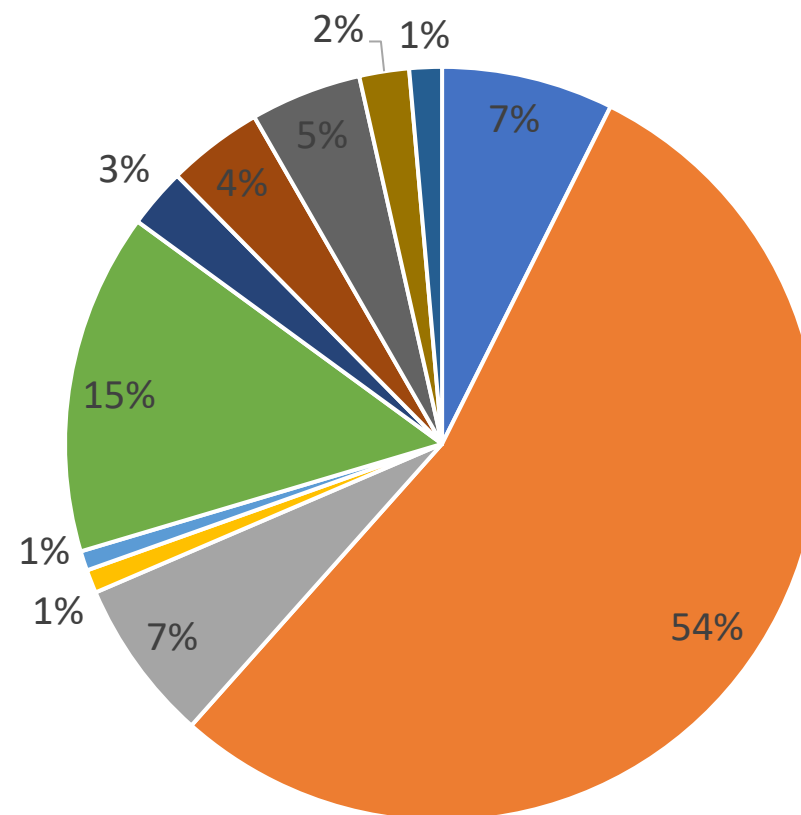
- Première présentation des résultats : le 2 décembre 2020.
- Réception des observations et commentaires de l'OBFG : 5 décembre 2020.
- Communication du rapport : 15 décembre 2020.
- Marge d'erreur selon la méthode des sondeurs (intervalle de confiance: 99%) : 2%.
- Les questionnaires répondus partiellement ont été conservés dans l'analyse statistique afin de ne pas perdre d'information.

B. Présentation des résultats

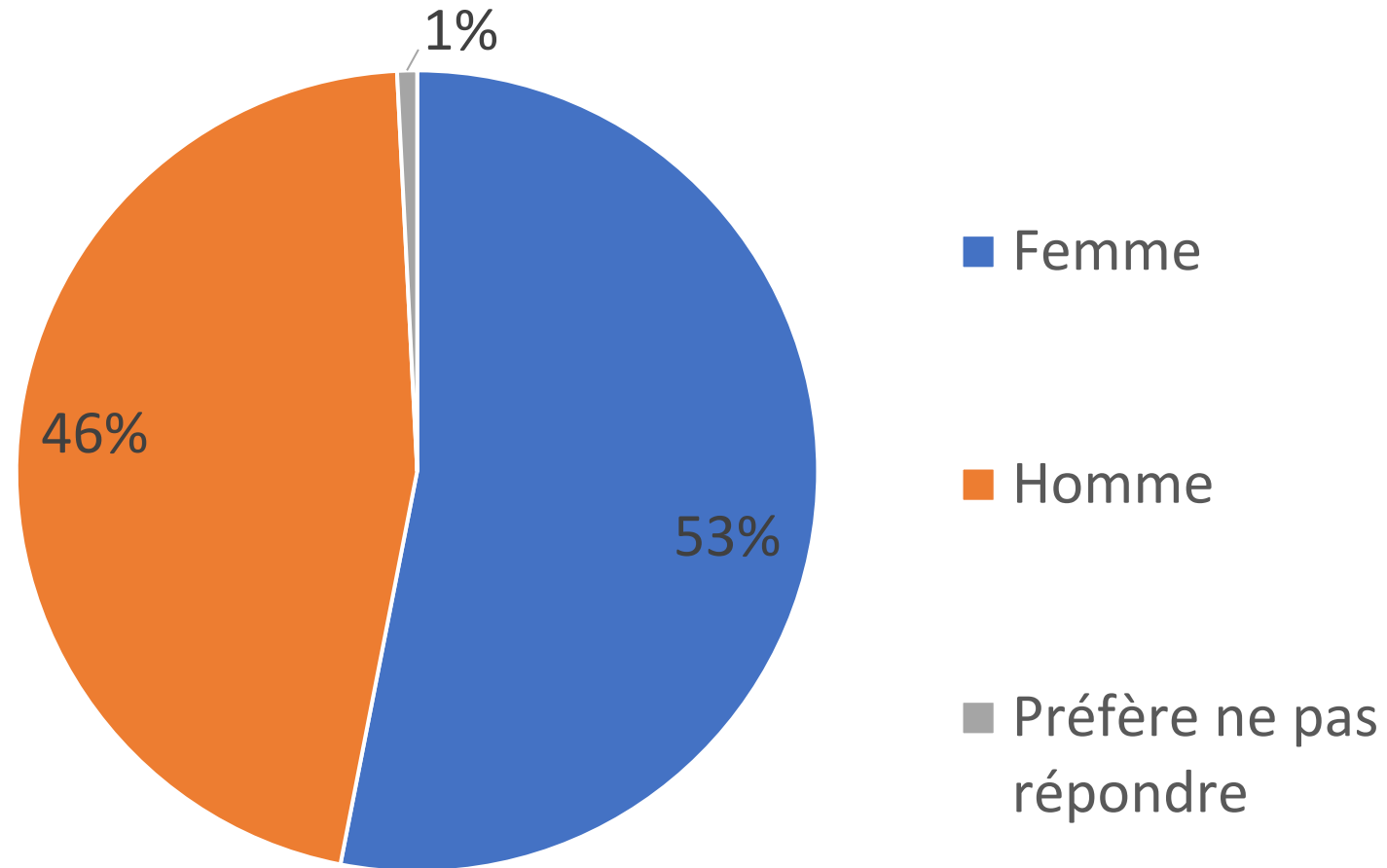
Distribution des répondants



- Brabant Wallon
- Bruxelles
- Charleroi
- Dinant
- Eupen
- Liège-Huy
- Luxembourg
- Mons
- Namur
- Tournai
- Verviers

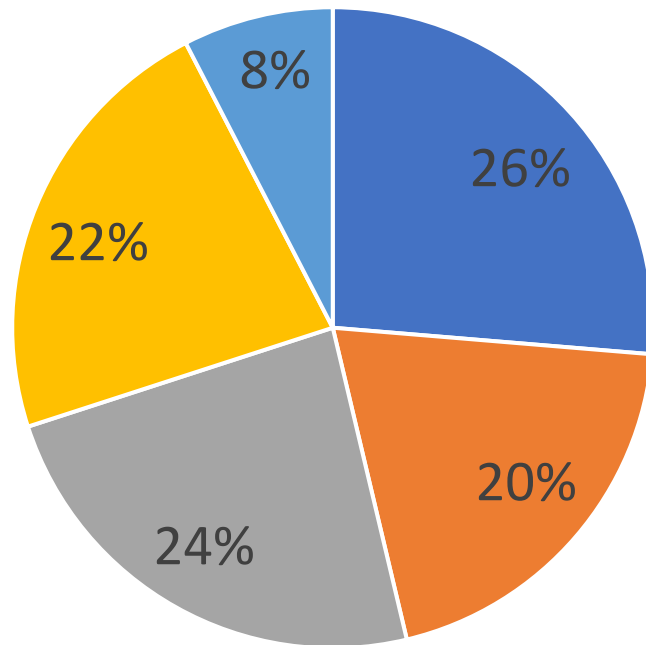


Répartition par genre (OBFG)



Classes d'âge (OBFG)

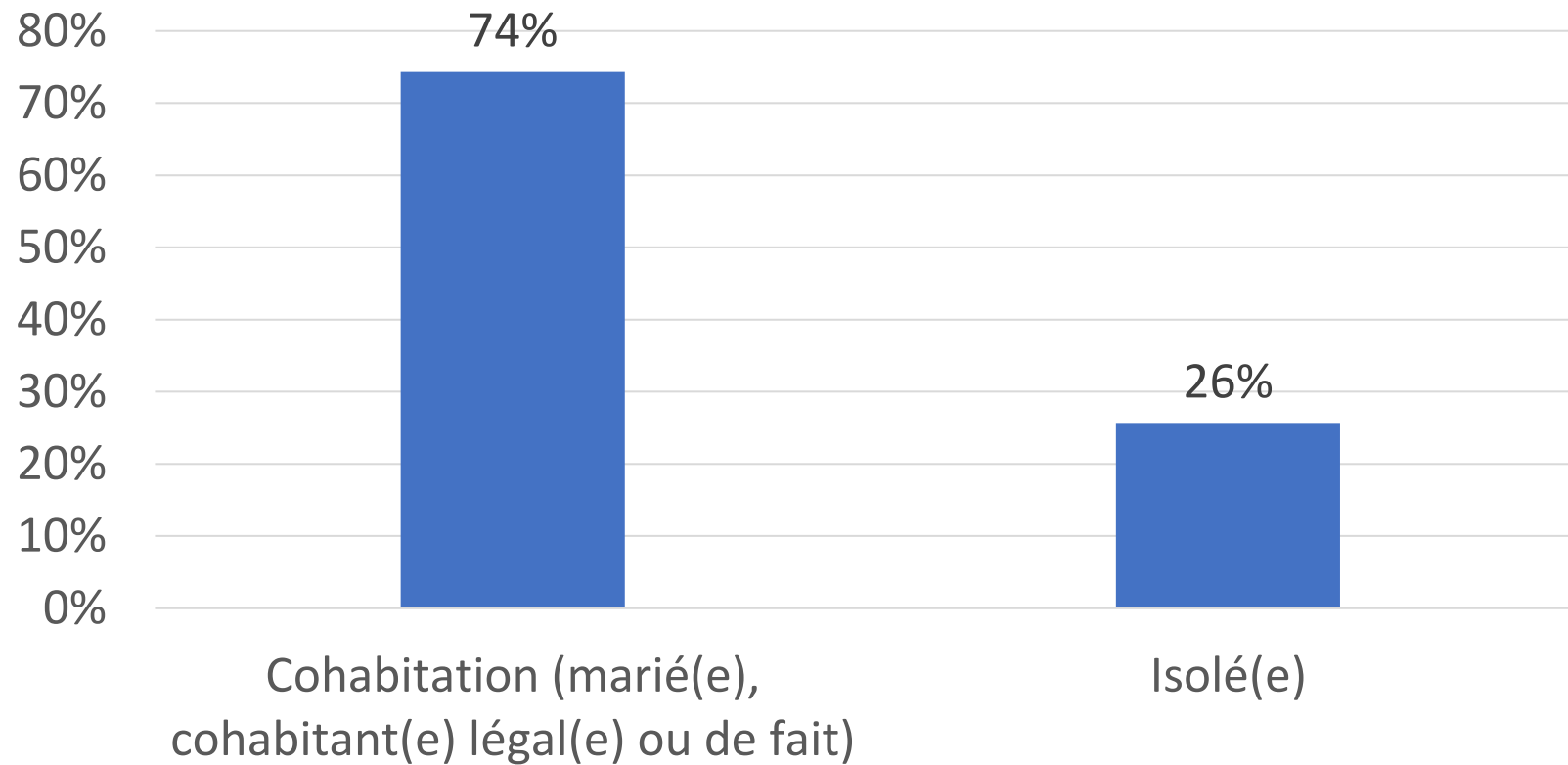
OBFG



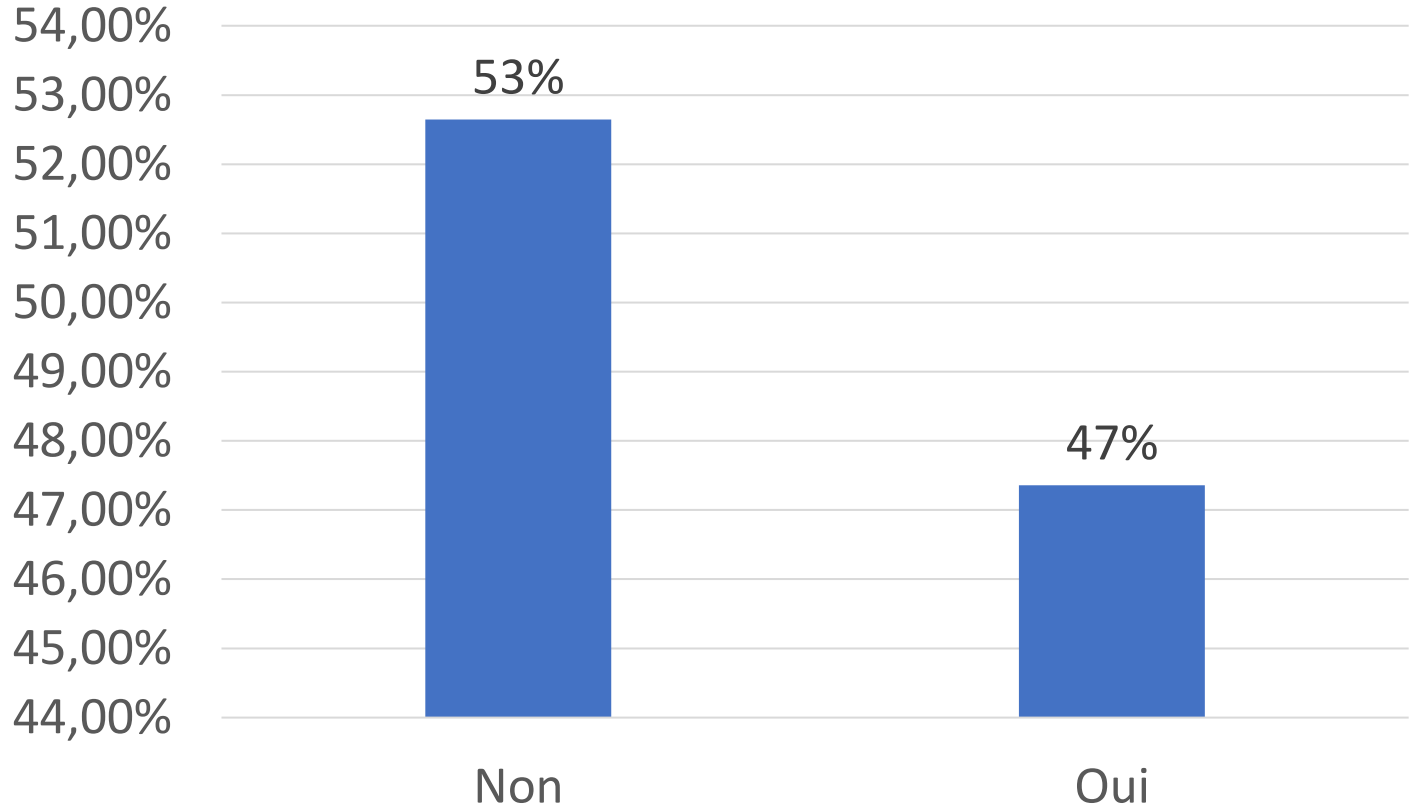
- entre 30 et 40 ans
- entre 40 et 50 ans
- entre 50 et 65 ans
- moins de 30 ans
- plus de 65 ans

OBFG

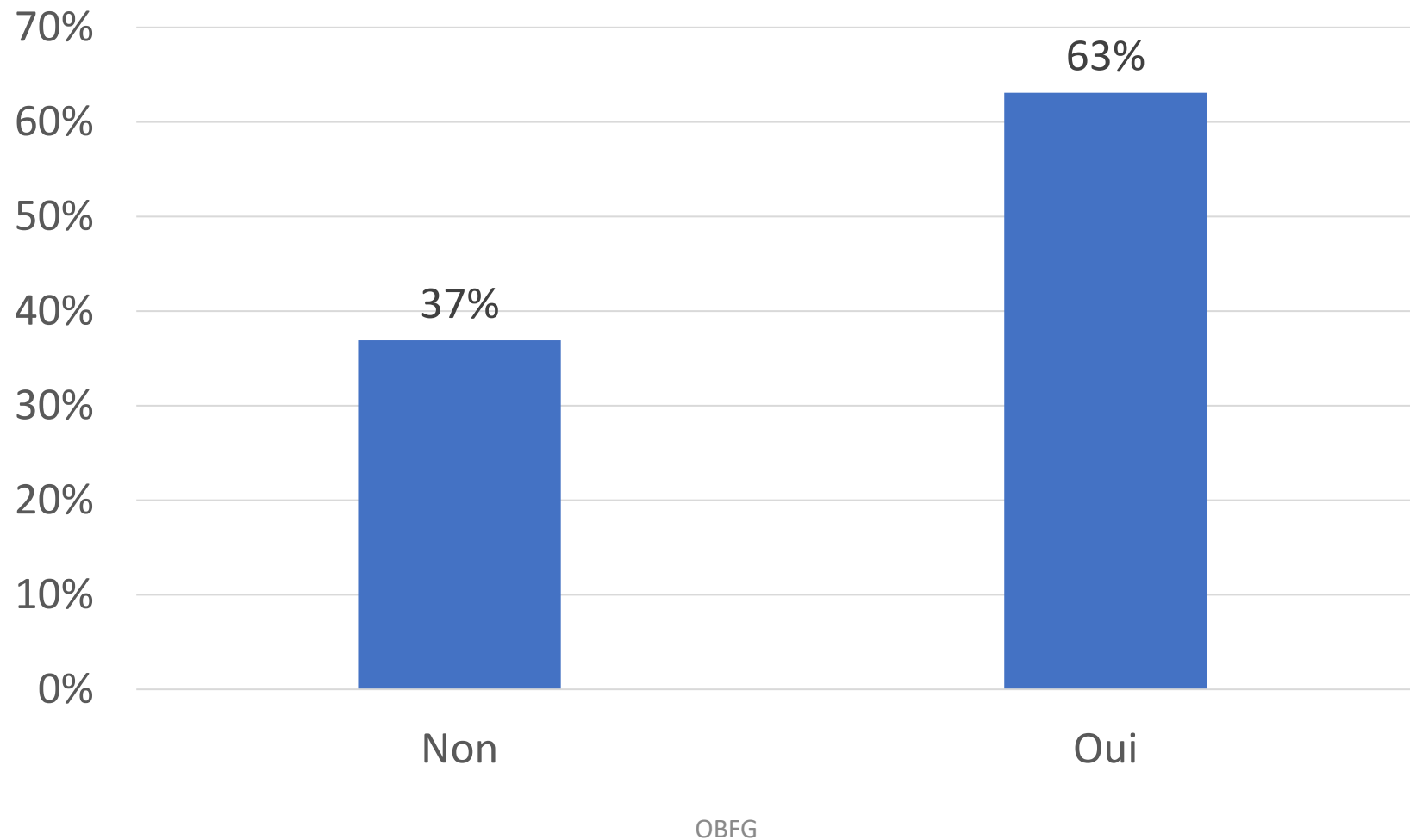
Situation du ménage (OBFG)



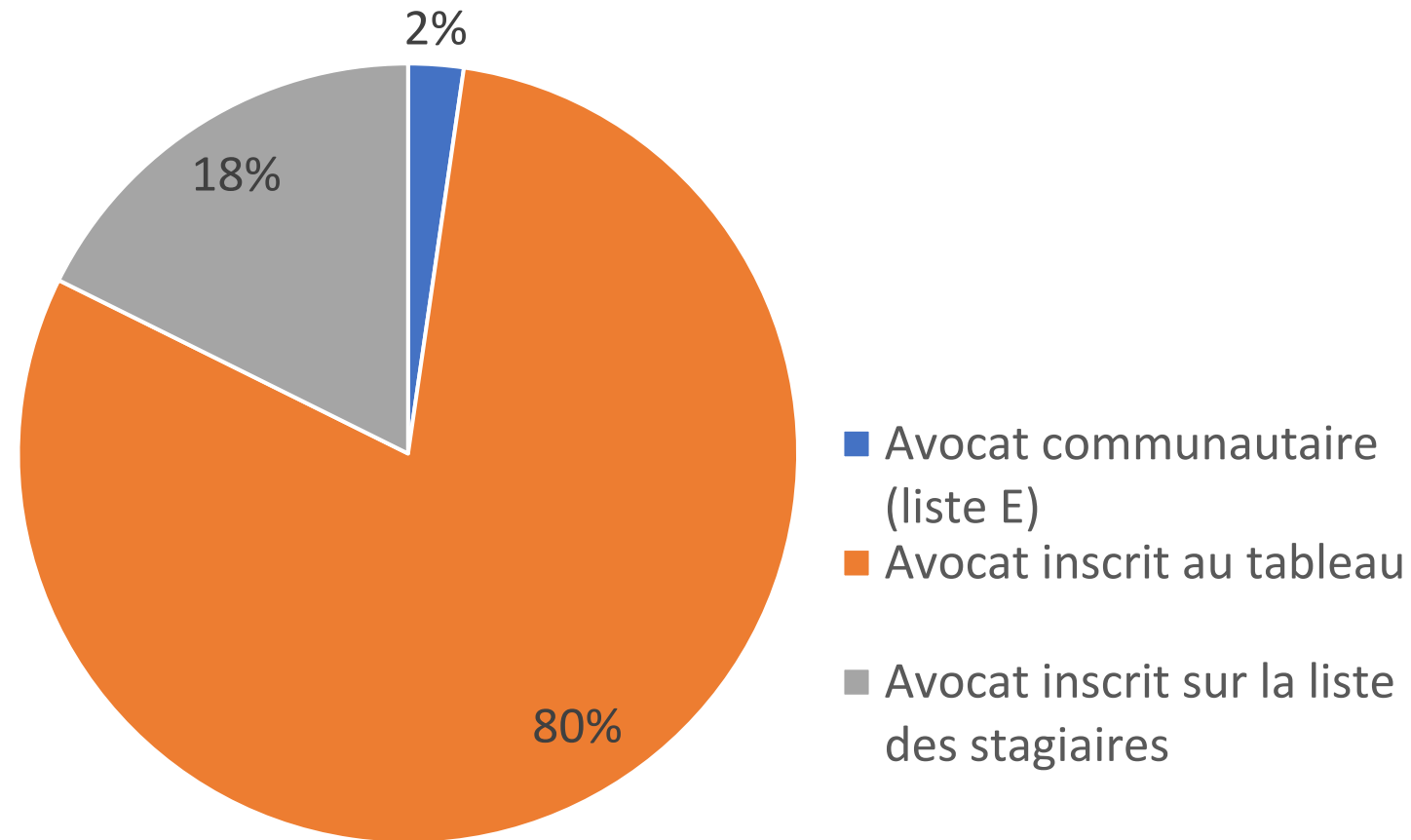
Enfant(s) vivant sous le même toit (OBFG)



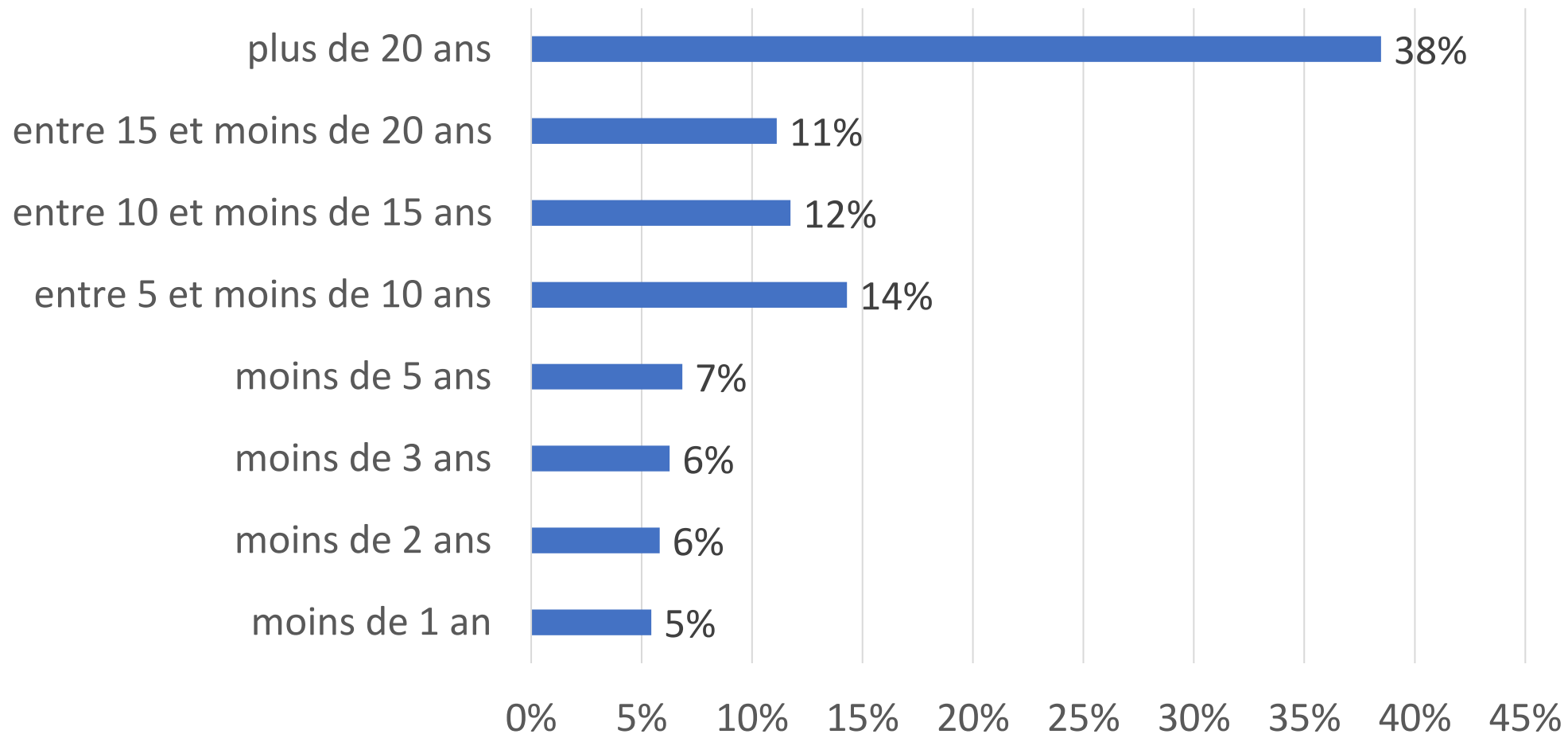
Au moins un enfant du ménage nécessite d'être gardé (OBFG)



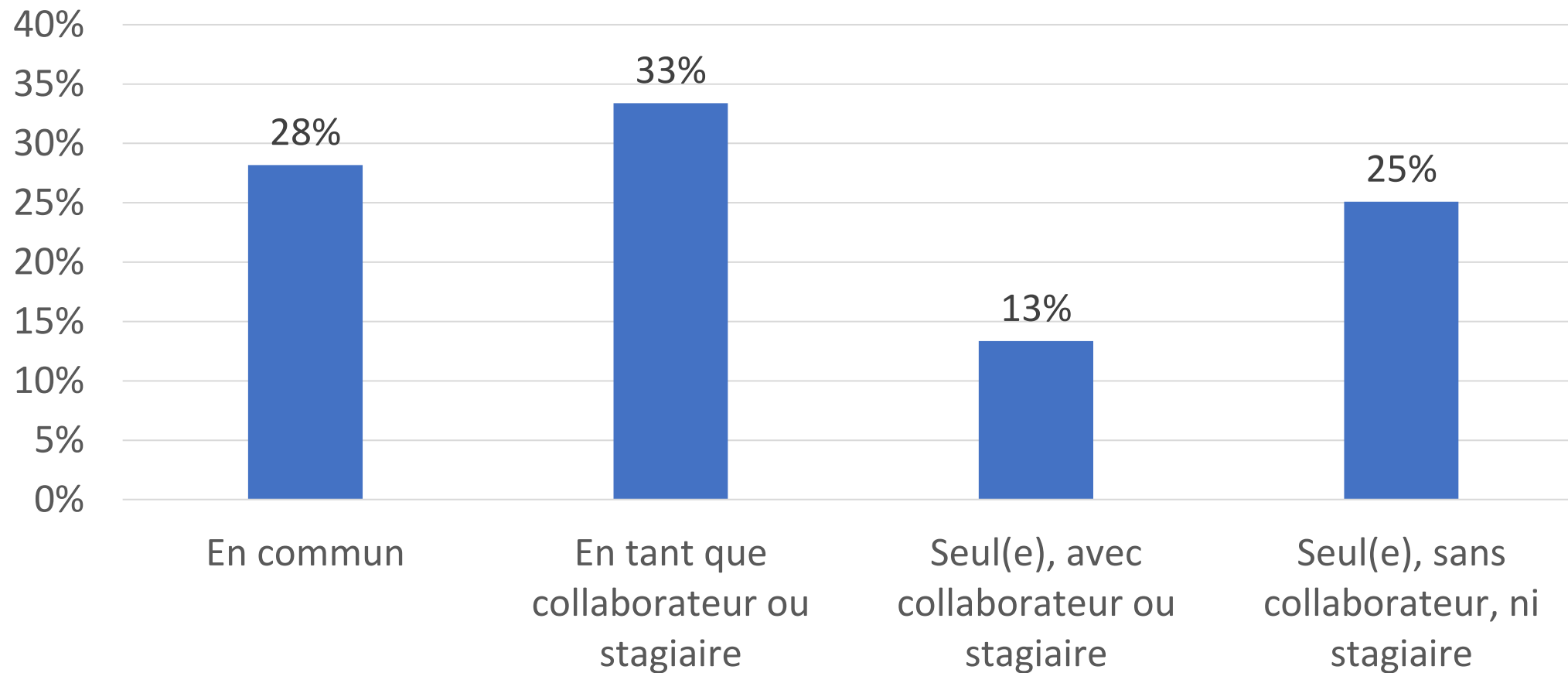
Nature de votre inscription auprès du barreau de votre inscription à titre principal ? (OBFG)



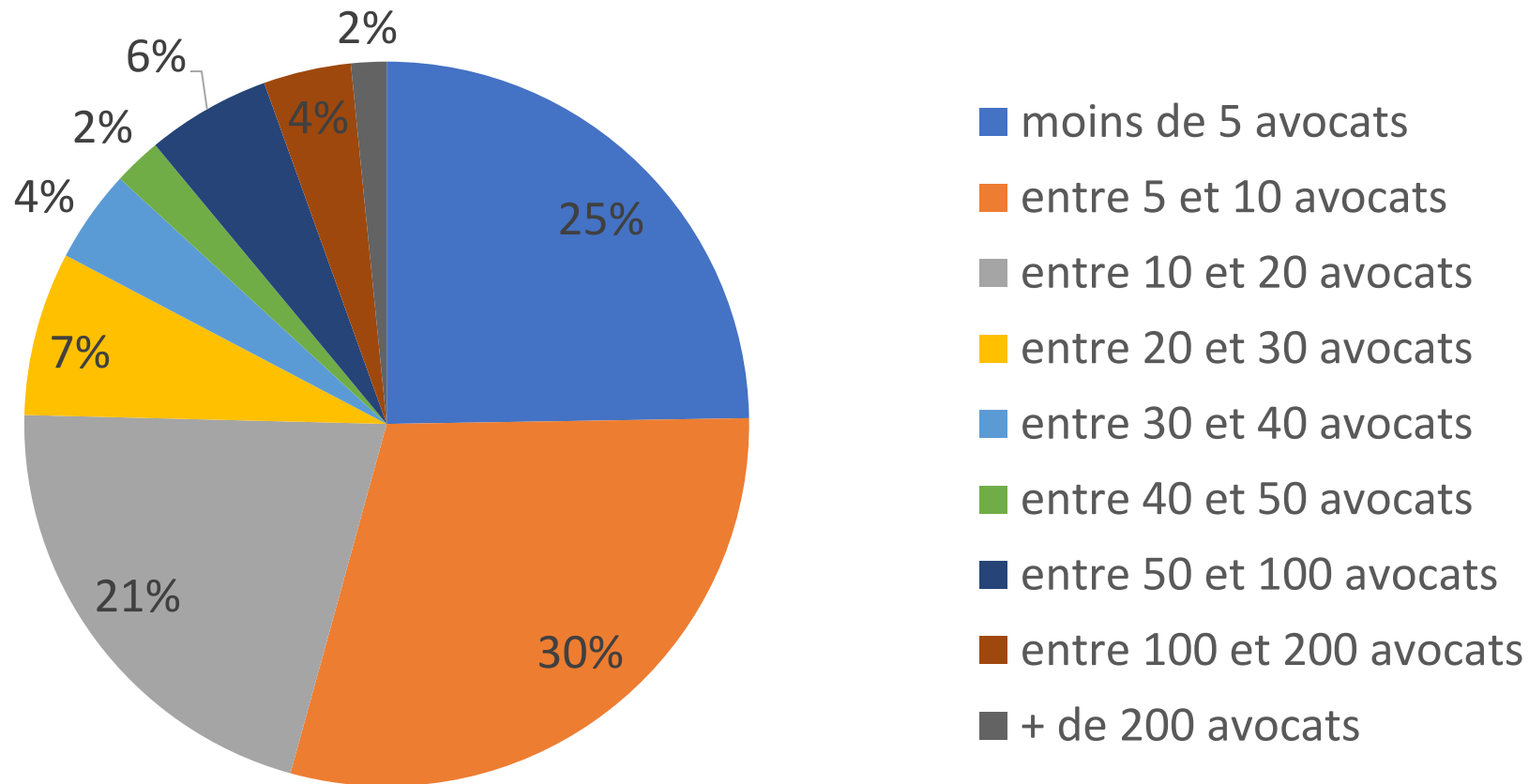
Ancienneté d'inscription (OBFG)



Exercice de l'activité (OBFG)



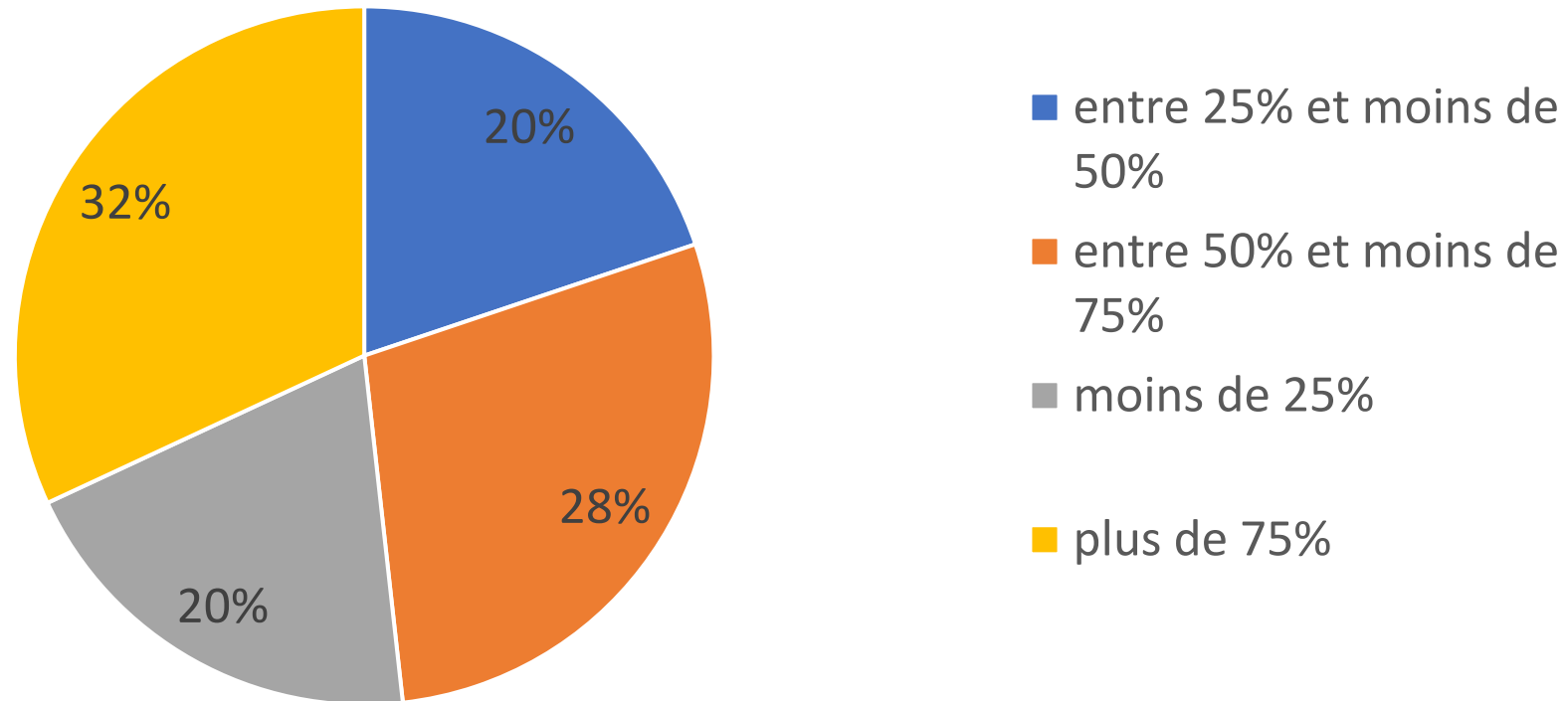
Nombre d'avocats au sein du cabinet (OBFG)



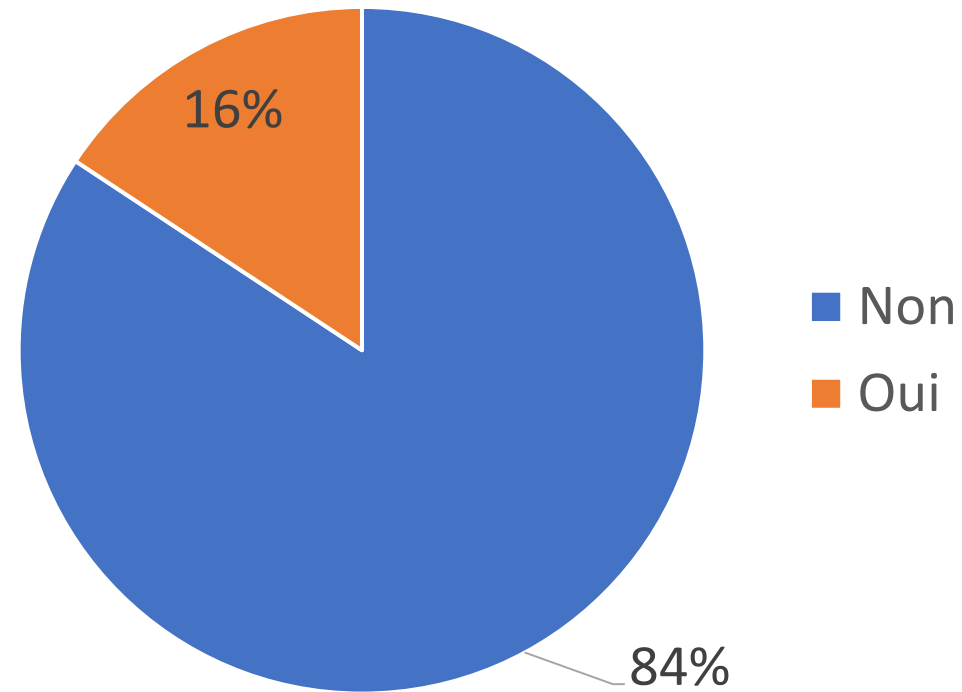
Sauf cabinets
unipersonnels

OBFG

Proportion de votre activité consacrée au contentieux par rapport à votre activité de conseil? (OBFG)

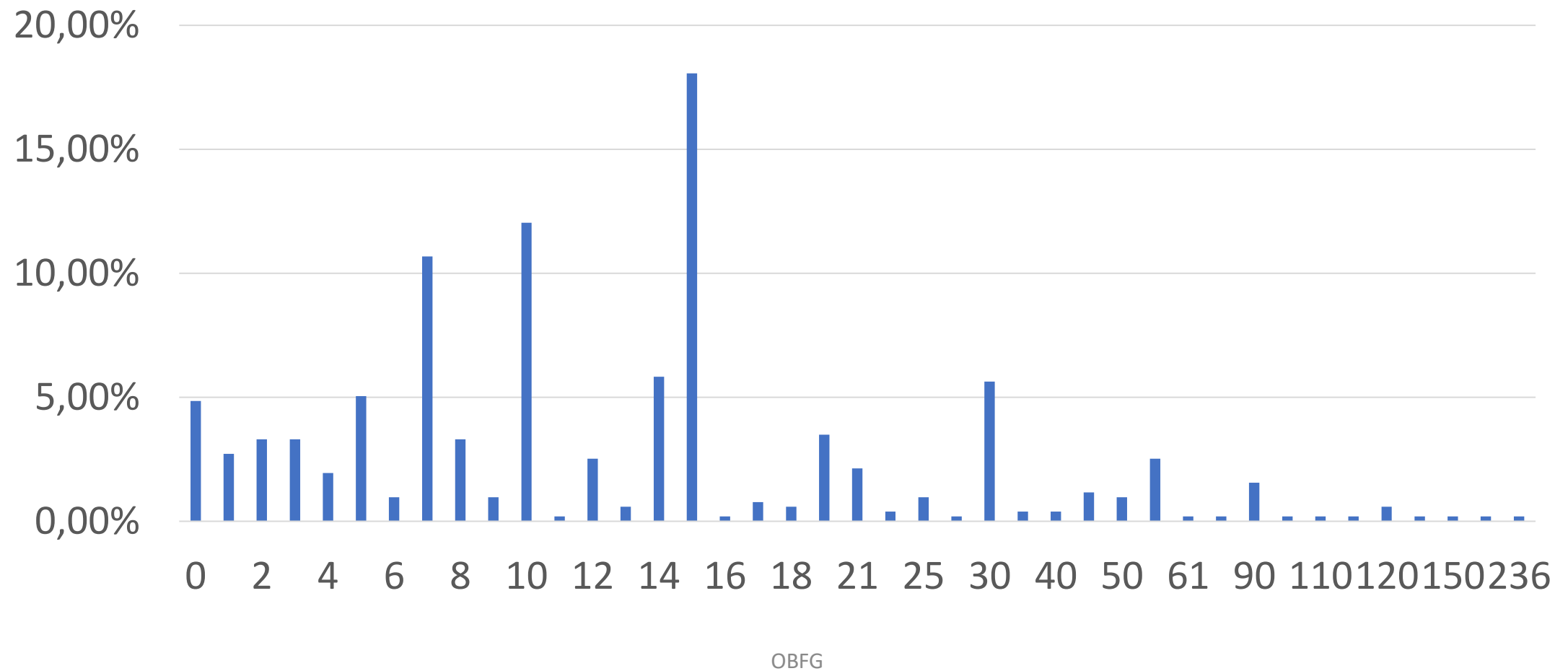


Infecté par le virus et incapable de travailler (OBFG)

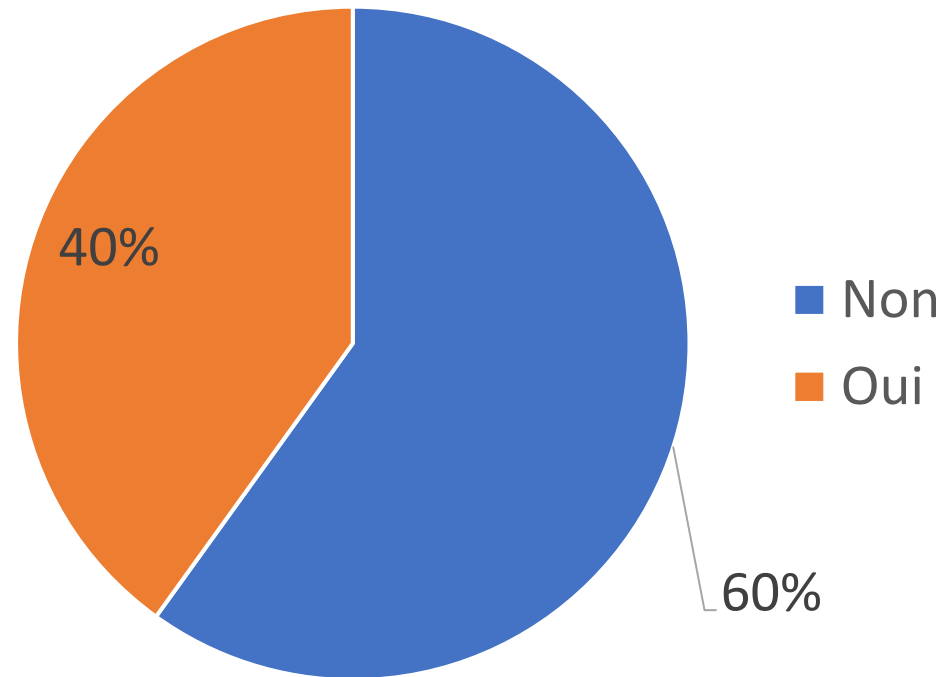


OBFG

Nombre de jour(s) d'incapacité (OBFG)

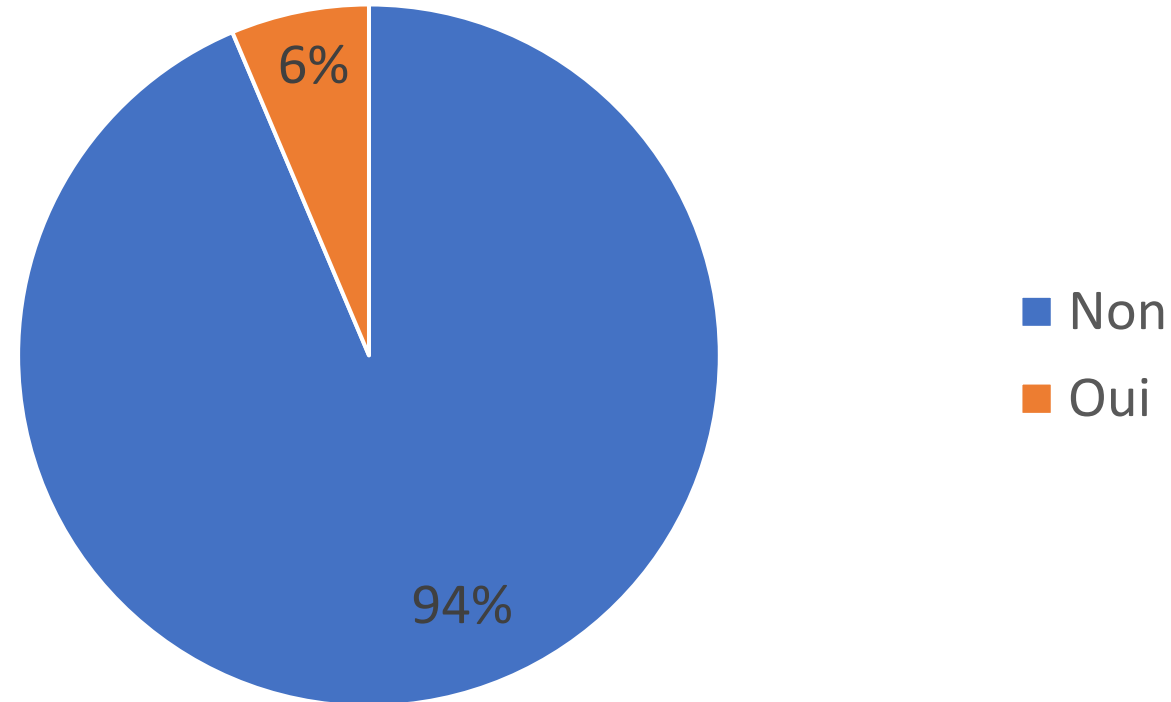


Période de quarantaine (OBFG)

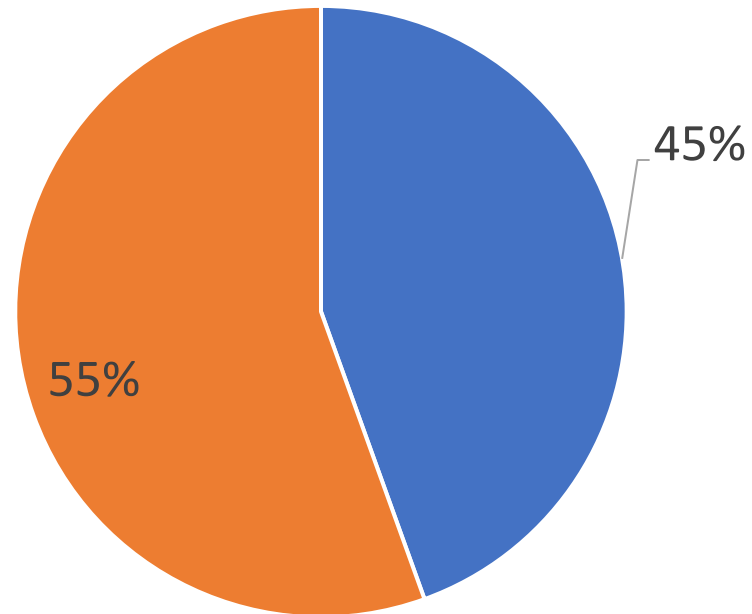


OBFG

Difficultés d'ordre psychologique inconnues auparavant et ayant nécessité un suivi thérapeutique ? (OBFG)



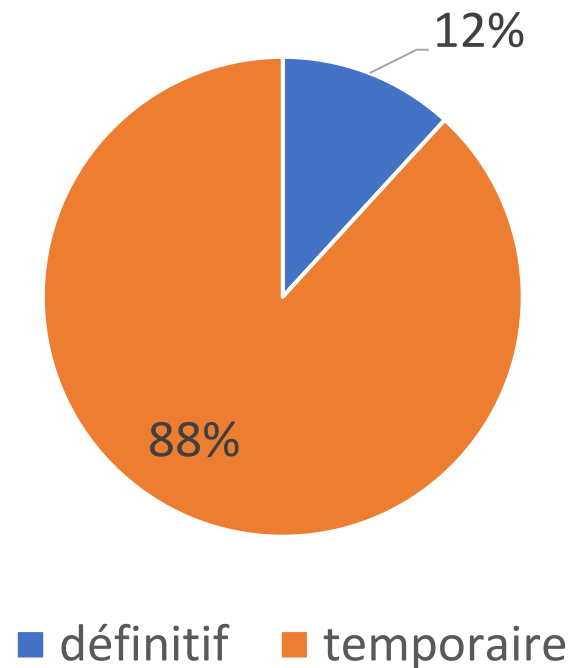
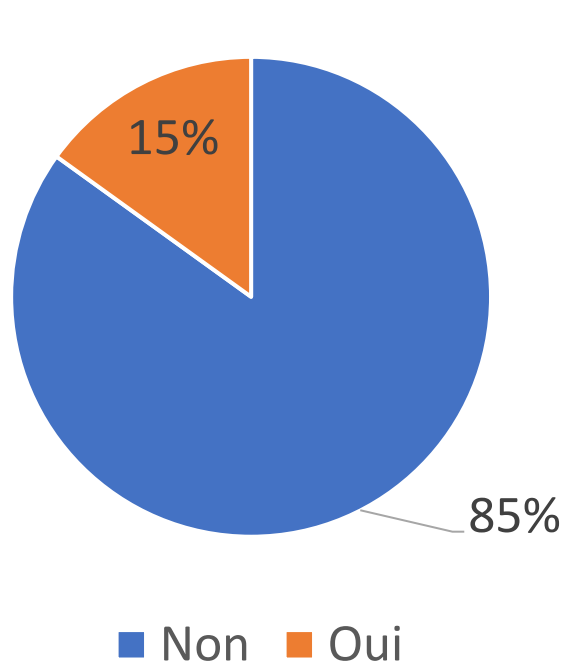
Avez-vous modifié votre lieu de travail habituel ? (OBFG)



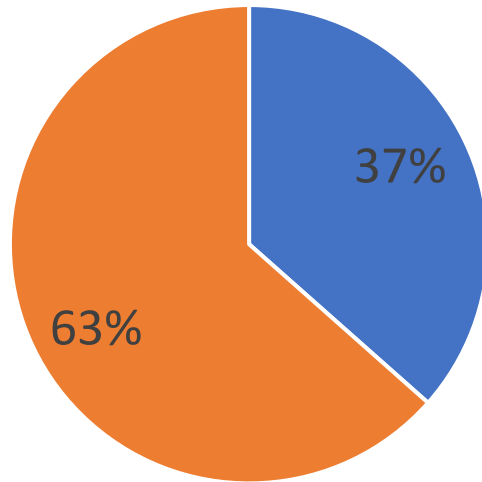
■ Non ■ Oui

OBFG

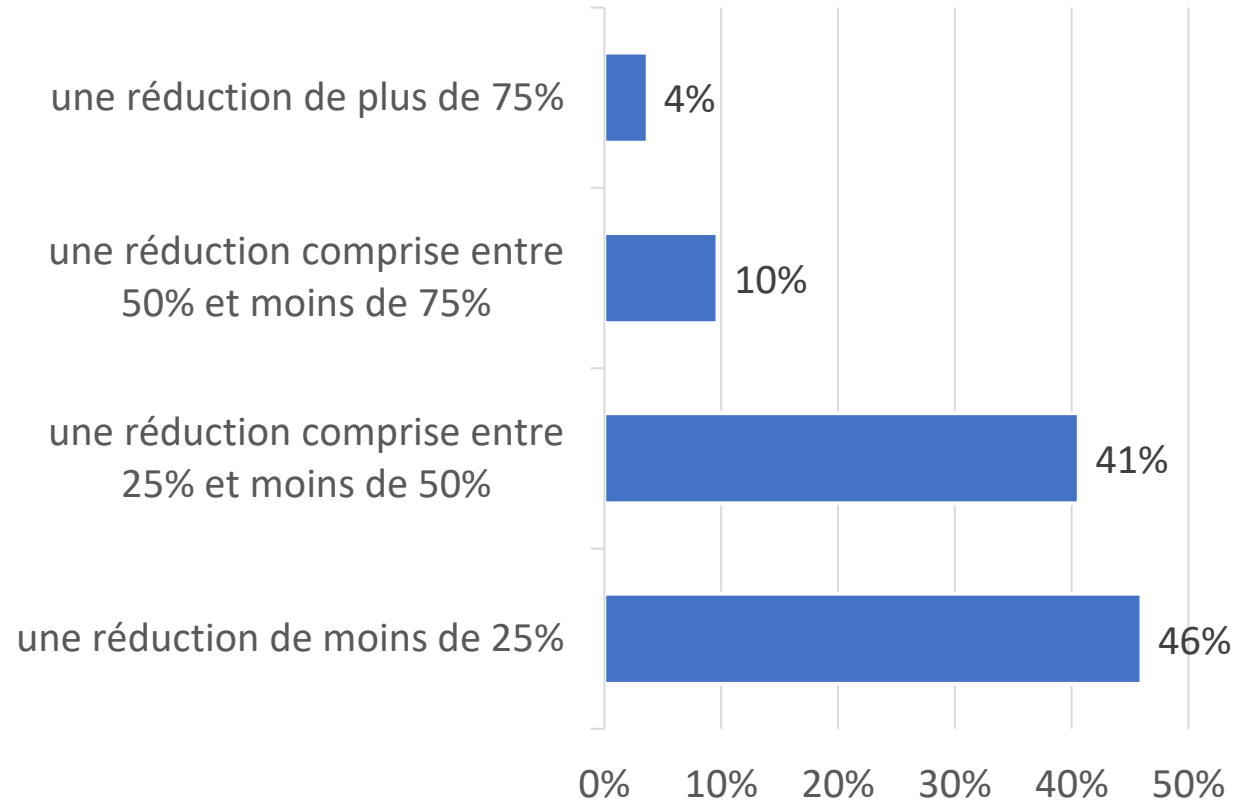
Transféré le siège de votre cabinet de votre ancienne adresse vers votre domicile ou un autre lieu en raison de la crise sanitaire ? (OBFG)



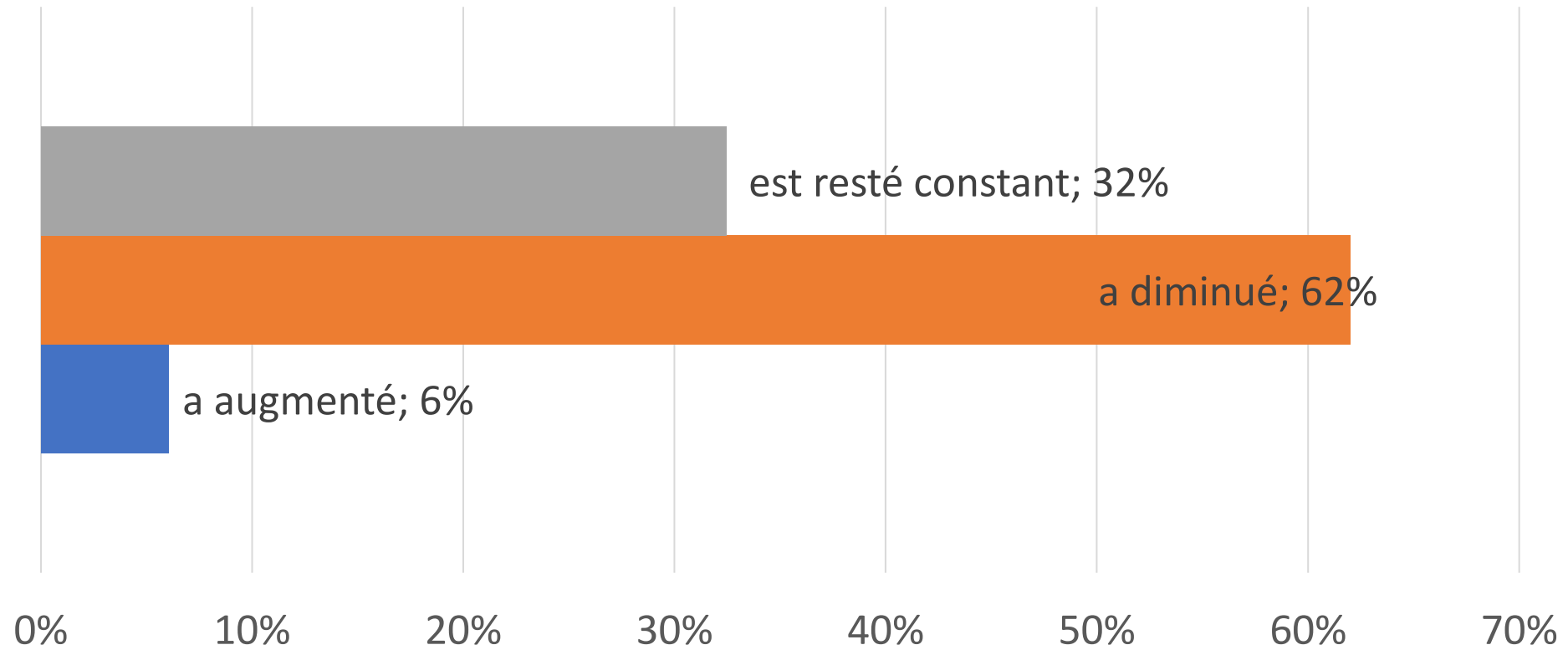
Avez-vous observé une réduction de votre chiffre d'affaires ? (OBFG)



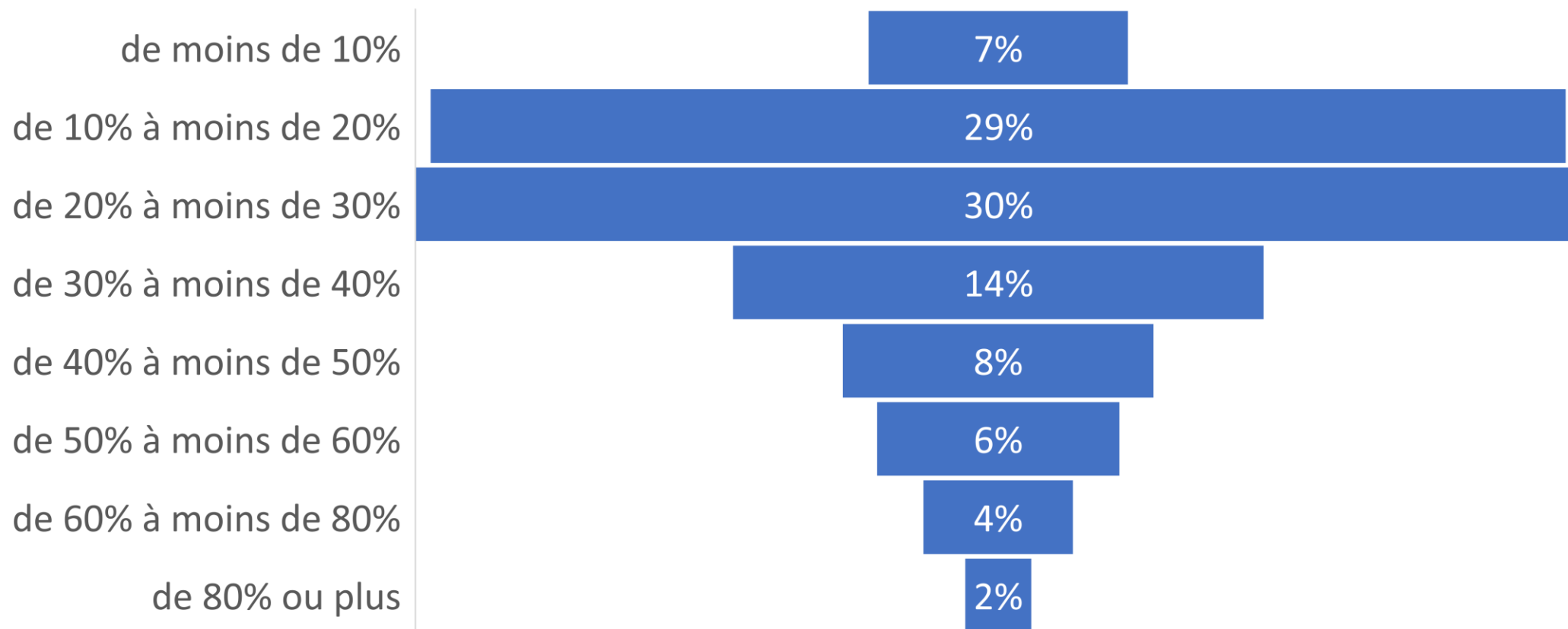
■ Non ■ Oui



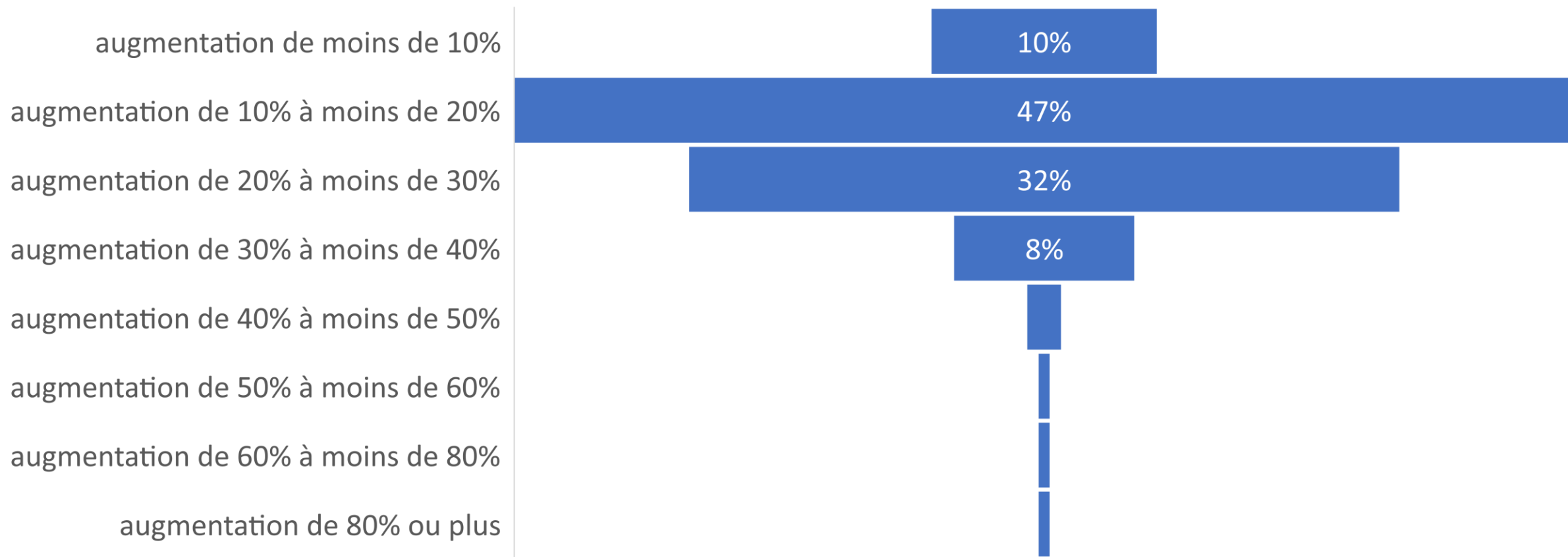
Volume de vos activités (OBFG)



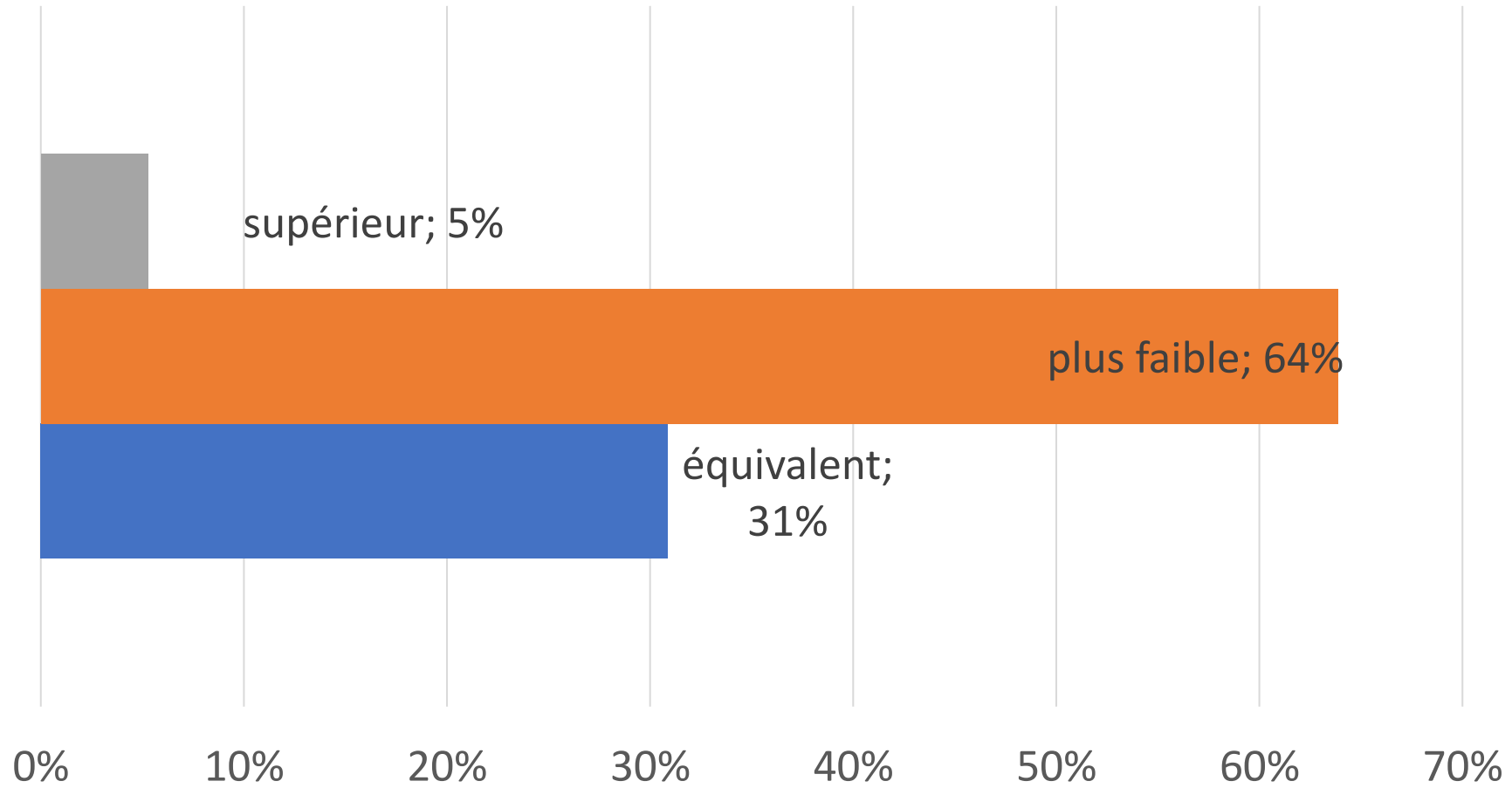
Importance de la diminution (OBFG)



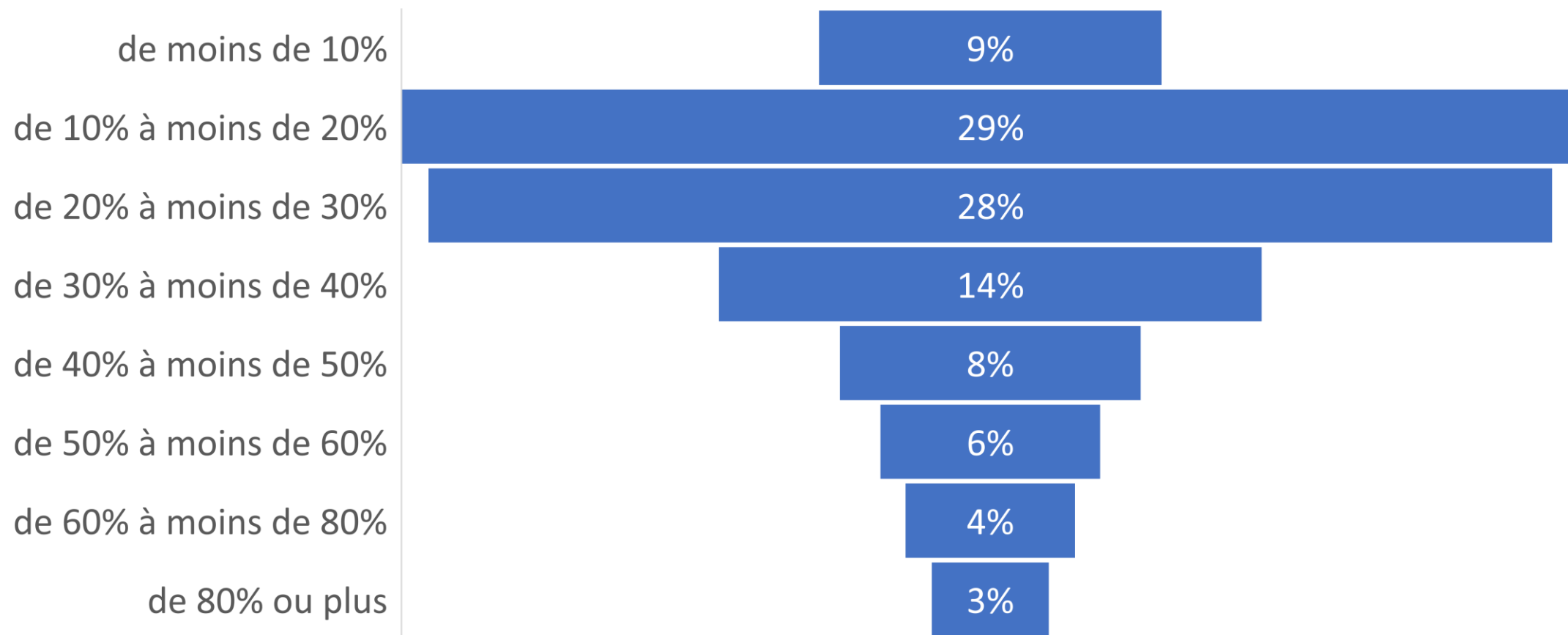
Importance de l'augmentation (OBFG)



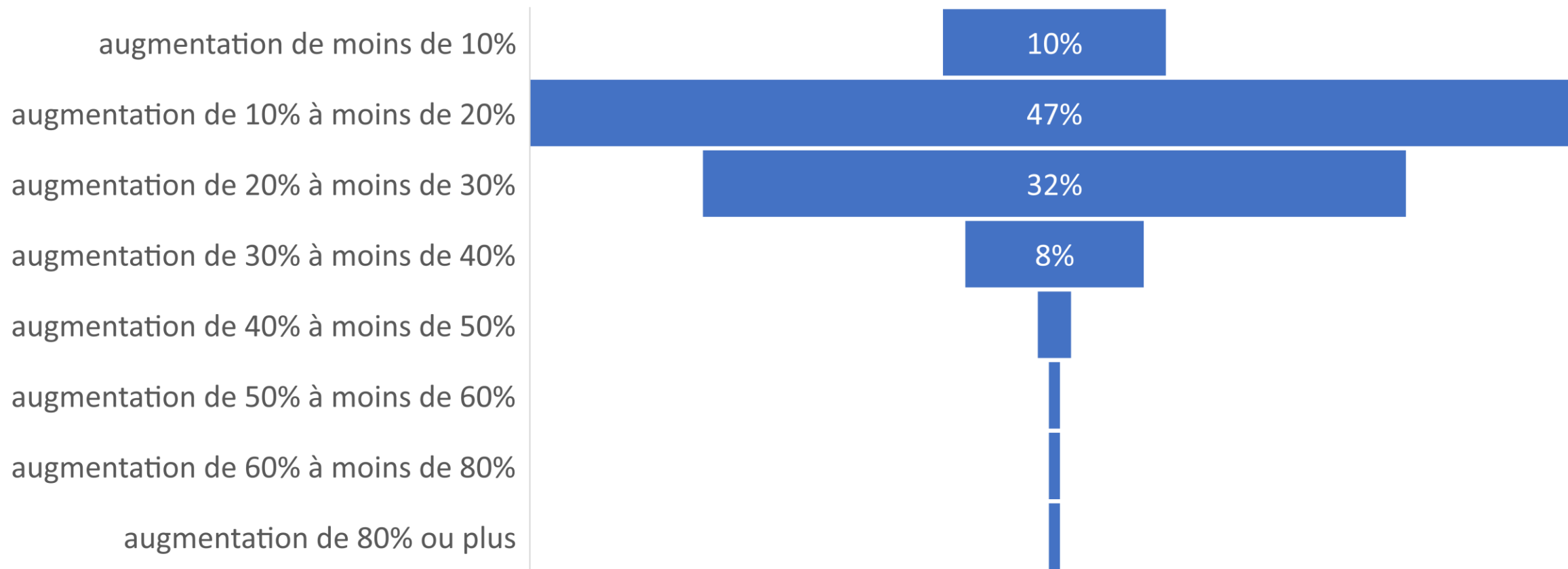
Nombre de dossier(s) entrant (OBFG)



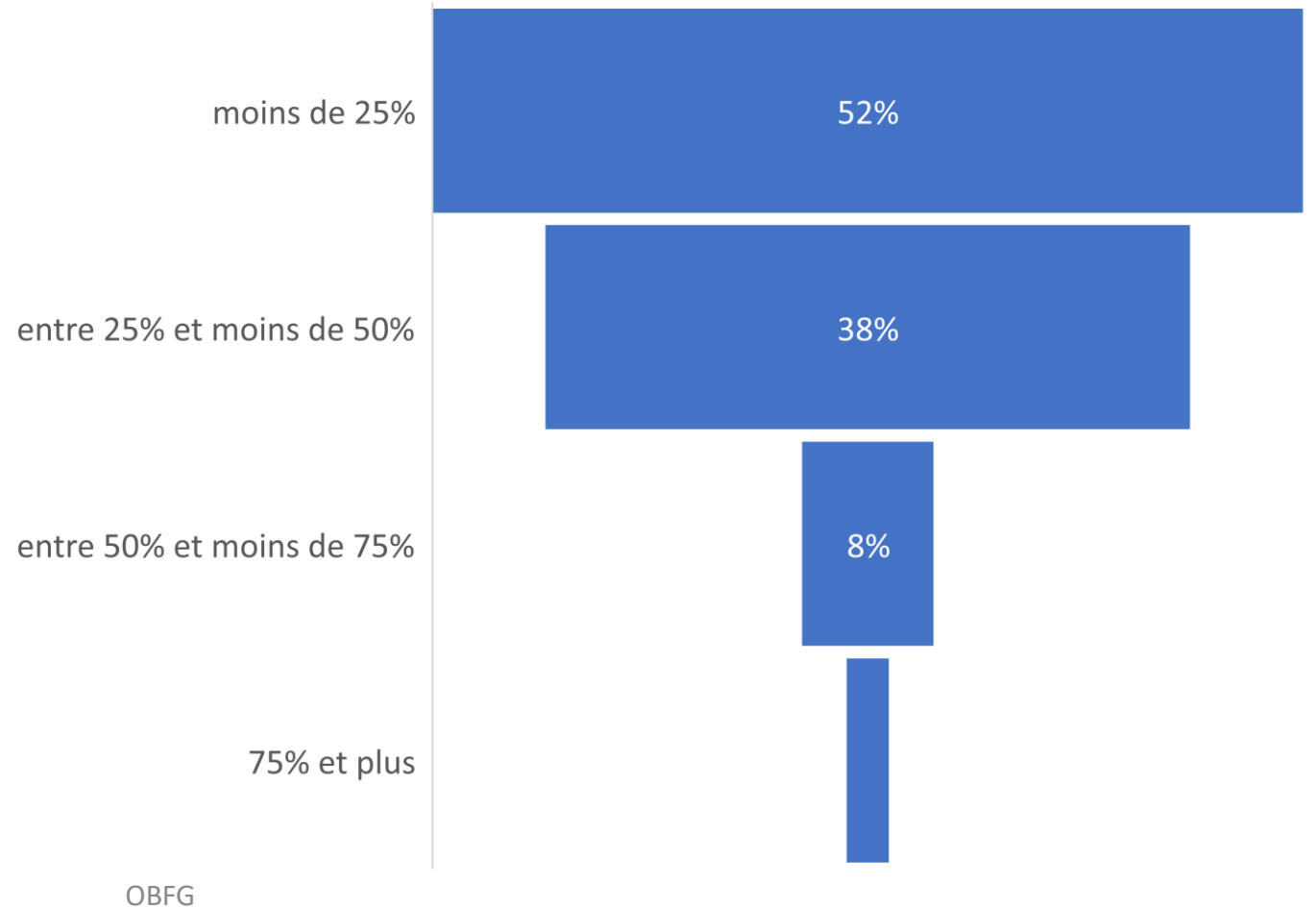
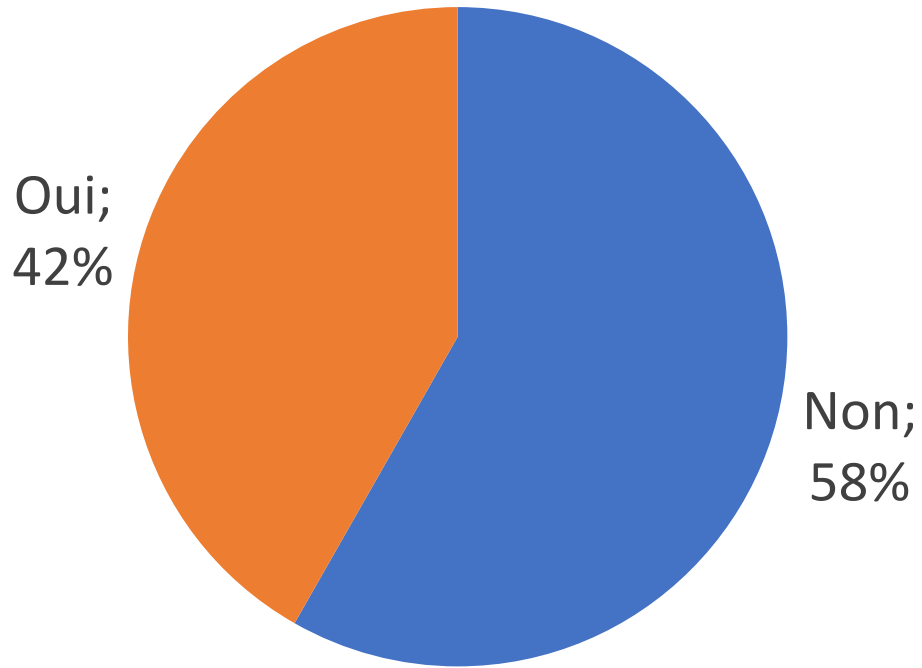
Importance de la diminution (OBFG)



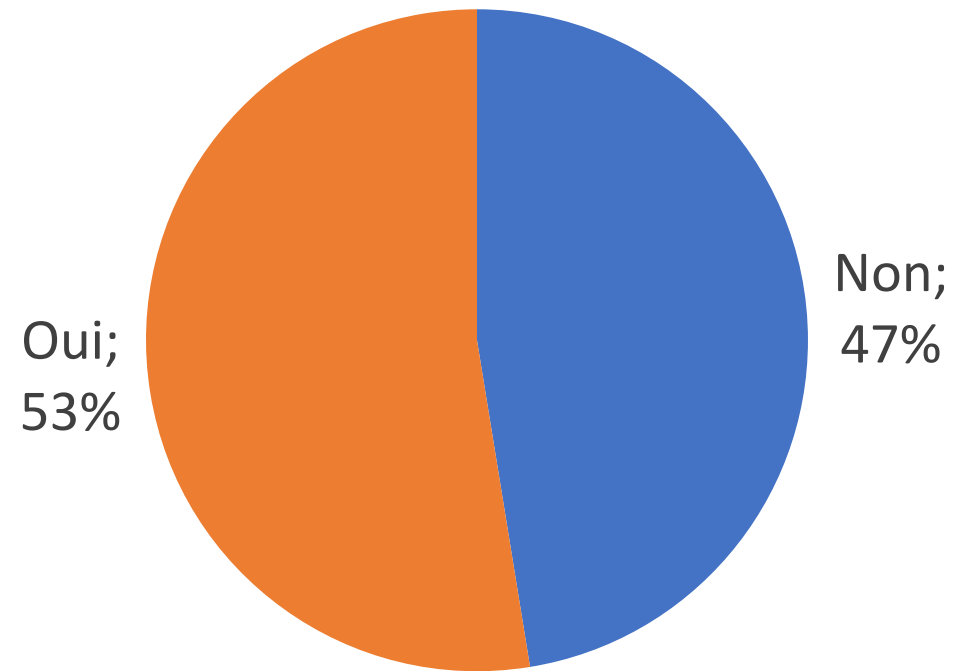
Importance de l'augmentation (OBFG)



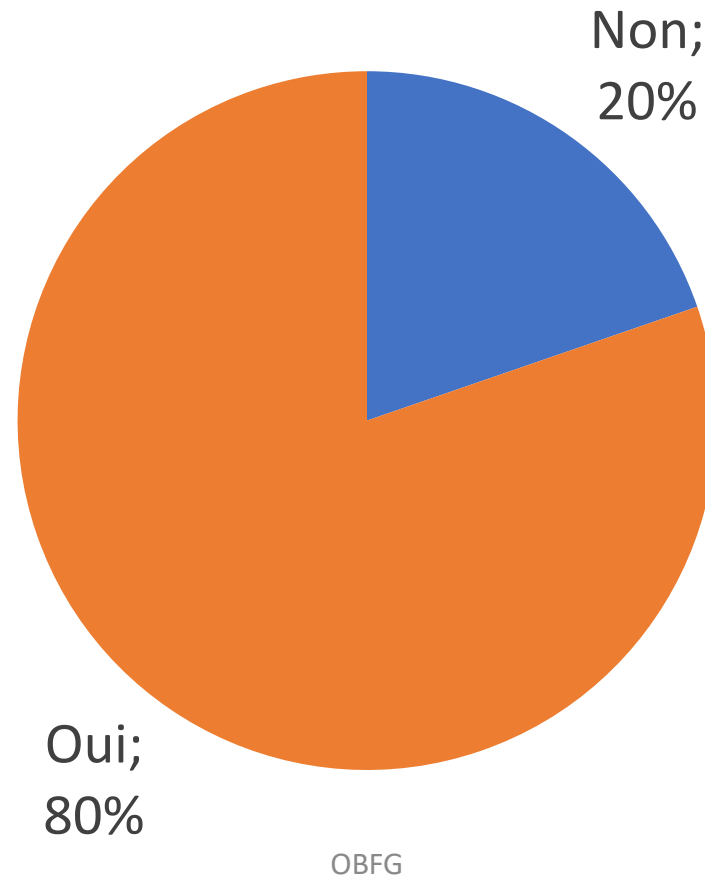
Difficultés dans le paiement de vos frais et honoraires et proportion des paiements plus difficiles (OBFG)



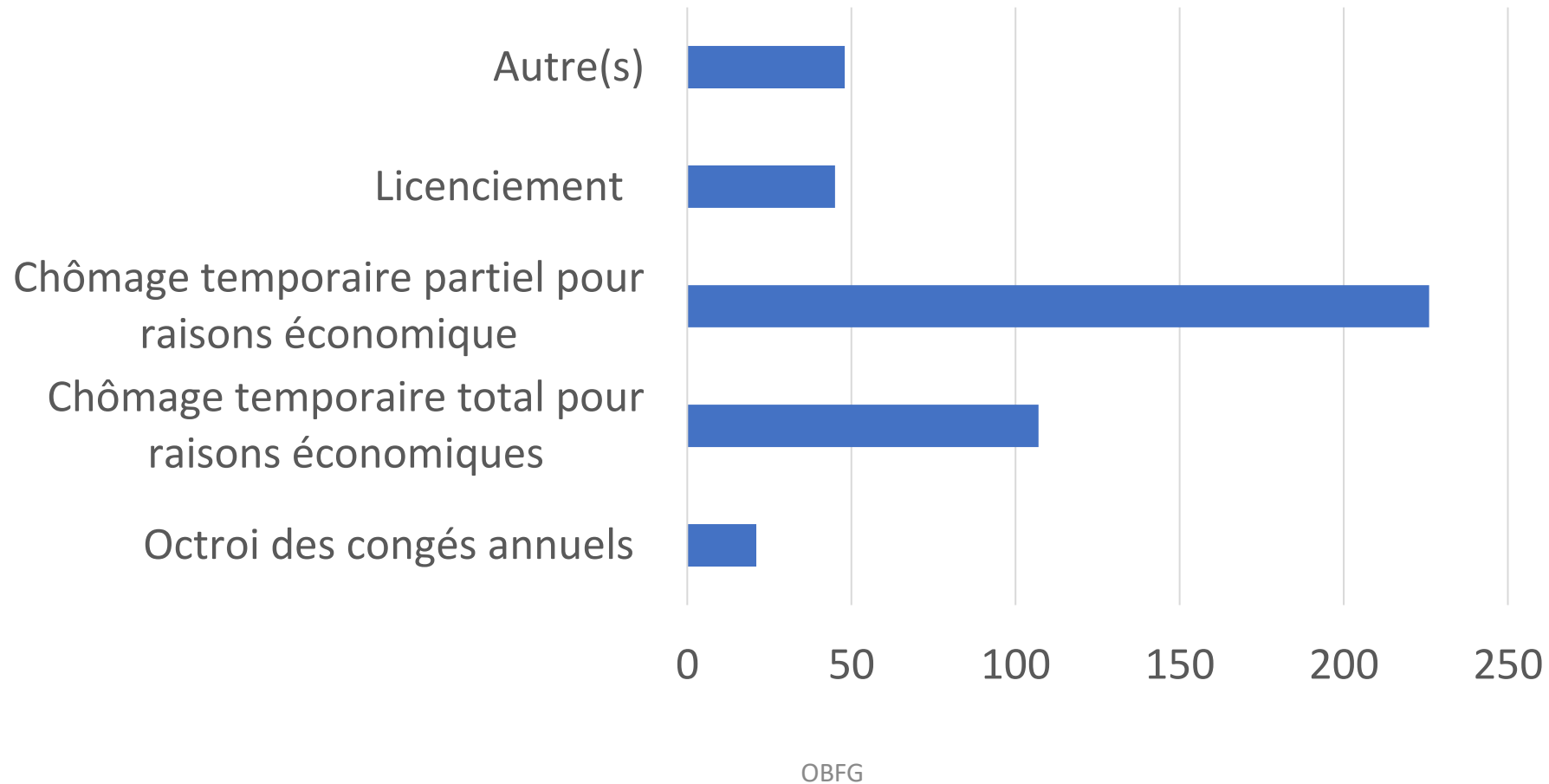
Consultation sur des questions liées directement à l'épidémie (OBFG)



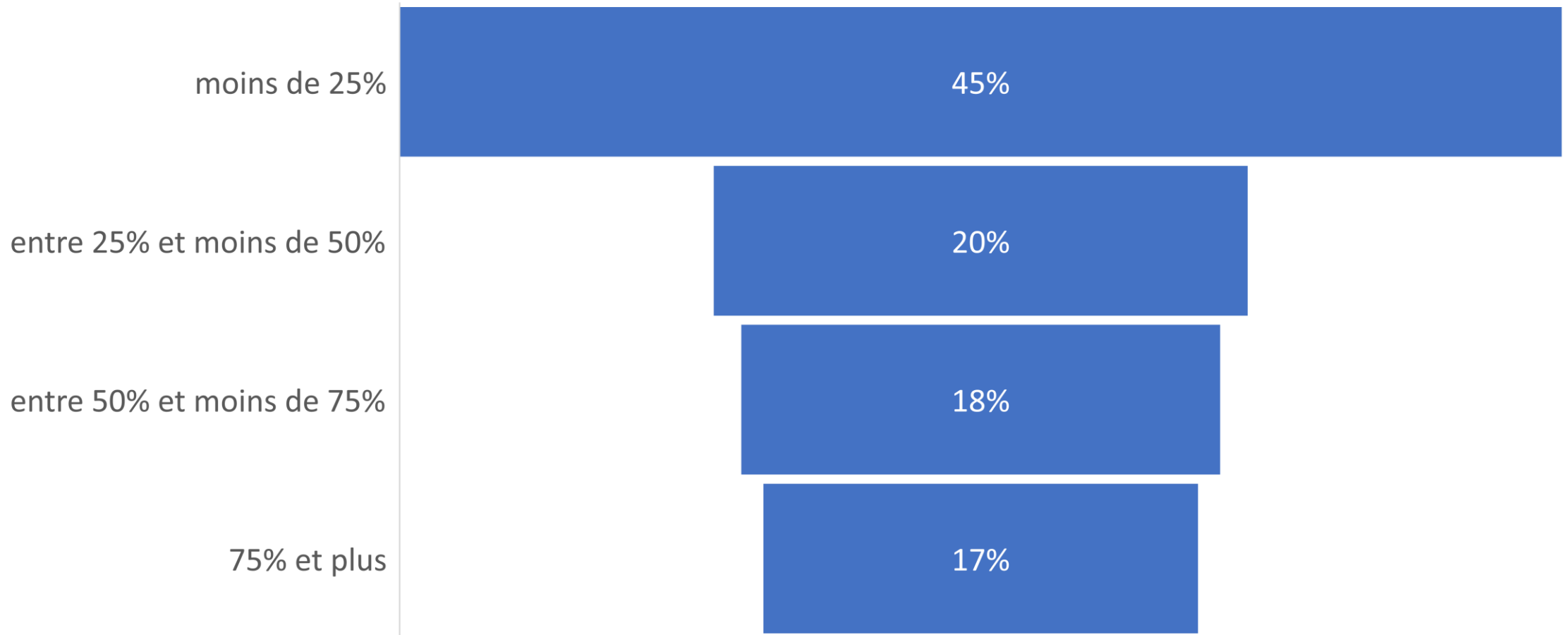
Continuez-vous d'occuper la totalité de votre personnel salarié sous son régime de travail antérieur à la pandémie ? (OBFG)



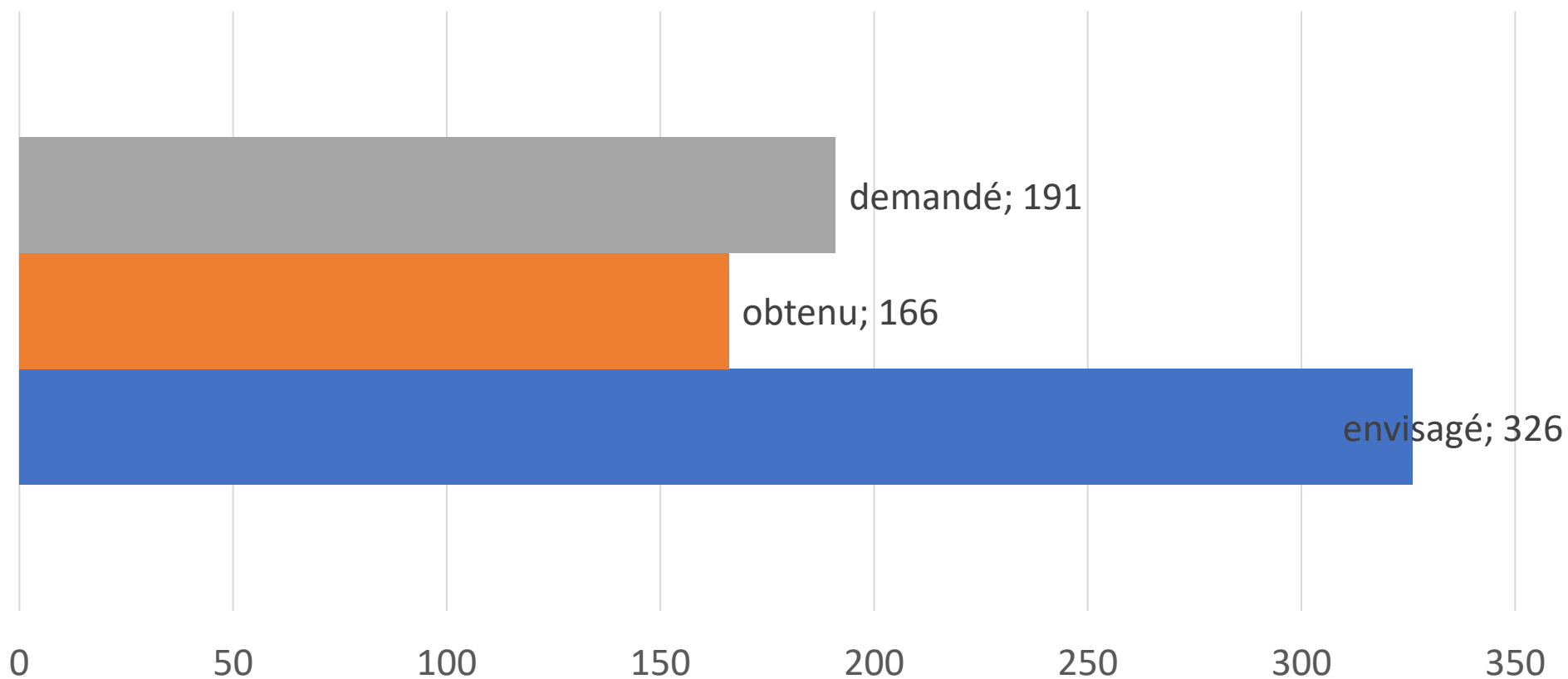
Quelles mesures avez-vous prises concernant ce personnel (plusieurs réponses possibles) ? (OBFG)



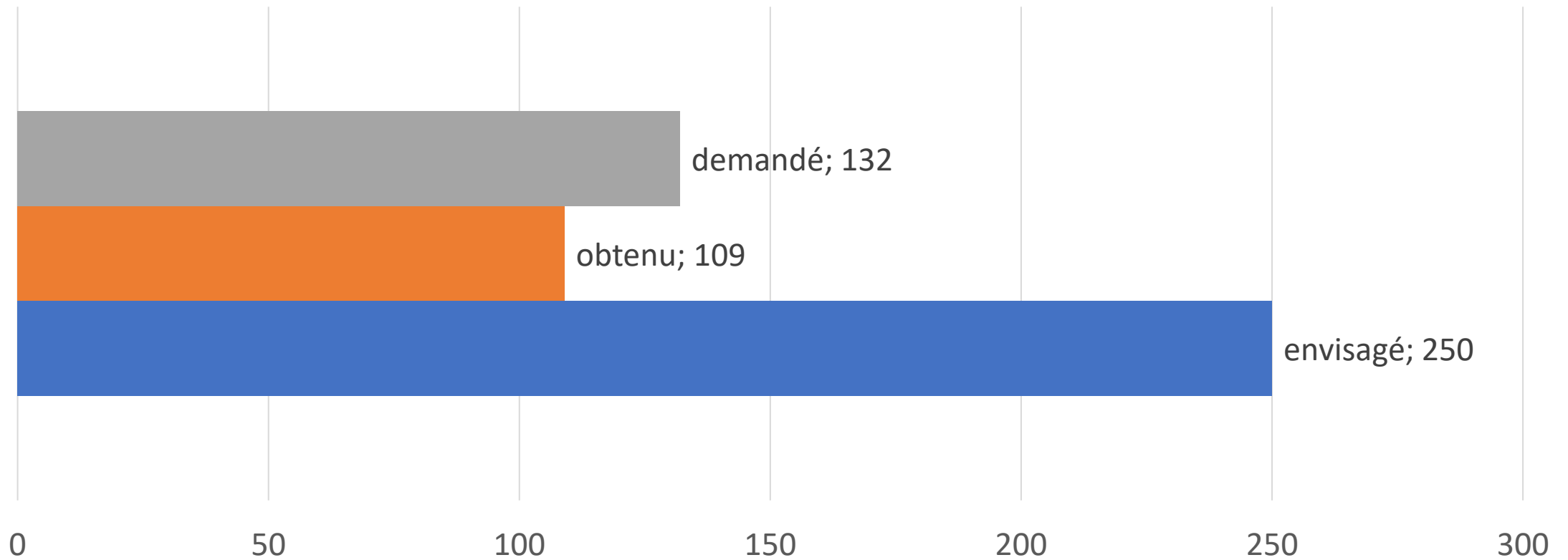
Quelle part de son temps votre personnel a-t-il presté en télétravail ? (OBFG)



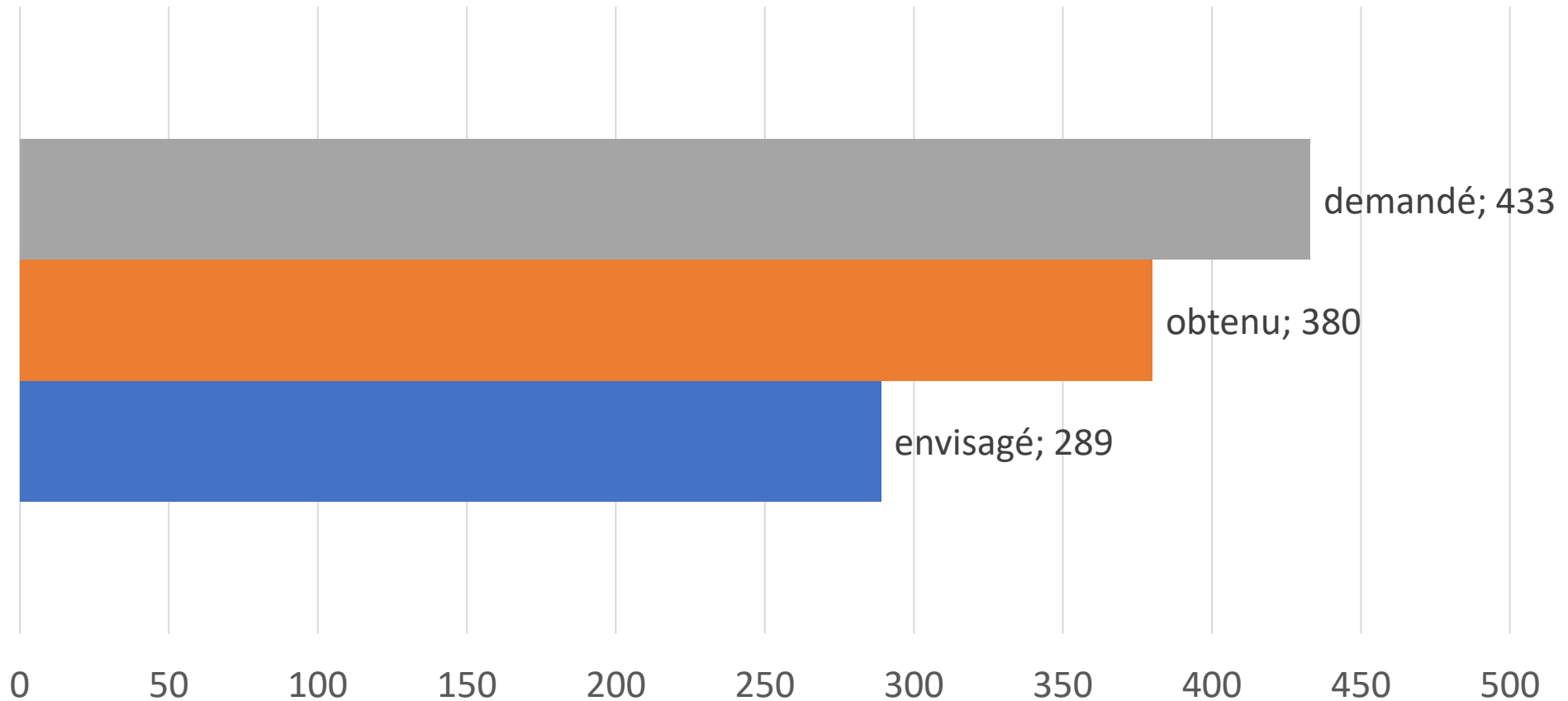
Avez-vous demandé de postposer le payement... cotisation à l'Ordre



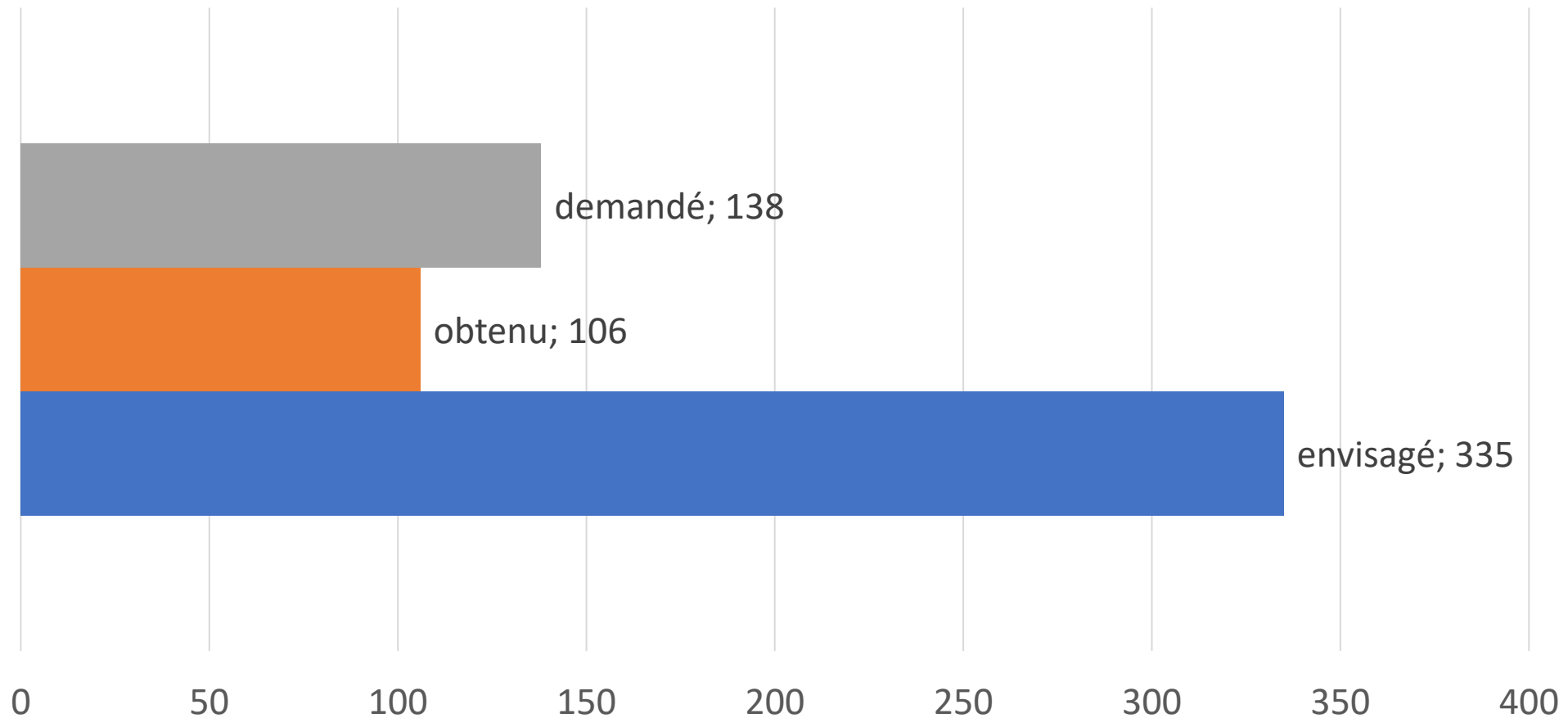
Avez-vous demandé de postposer le payement... TVA



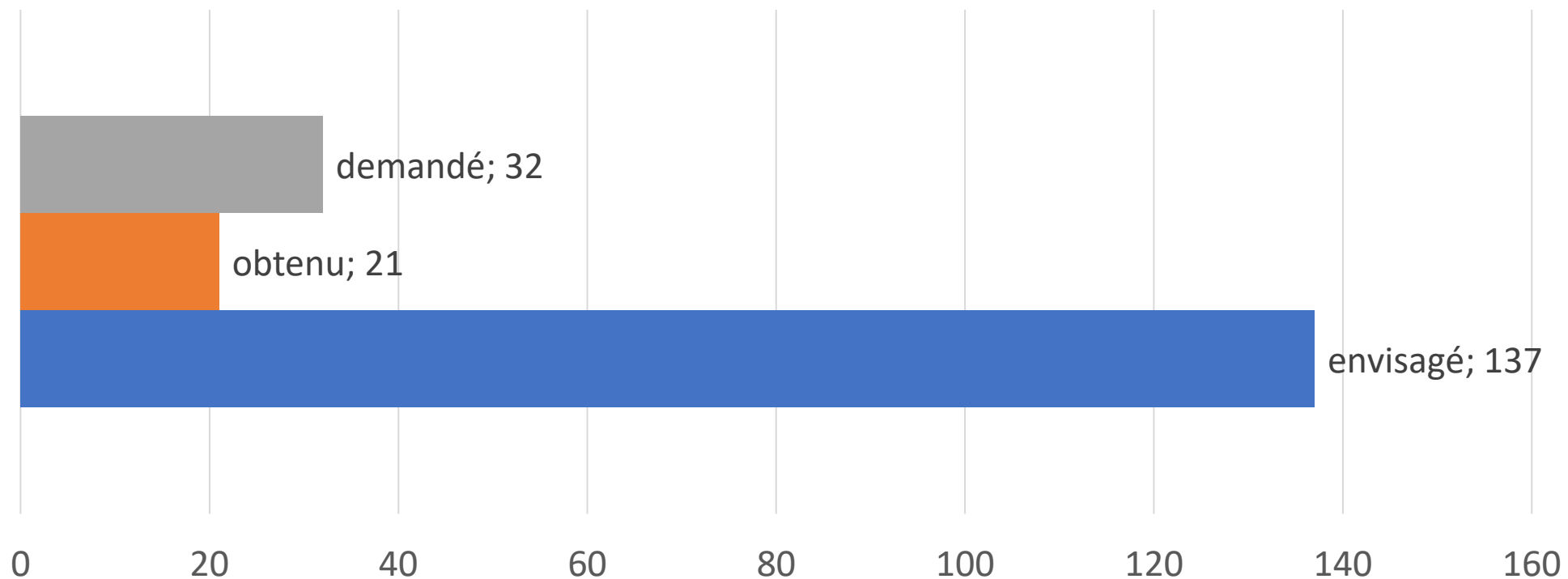
Avez-vous demandé de postposer le payement... cotisations sociales



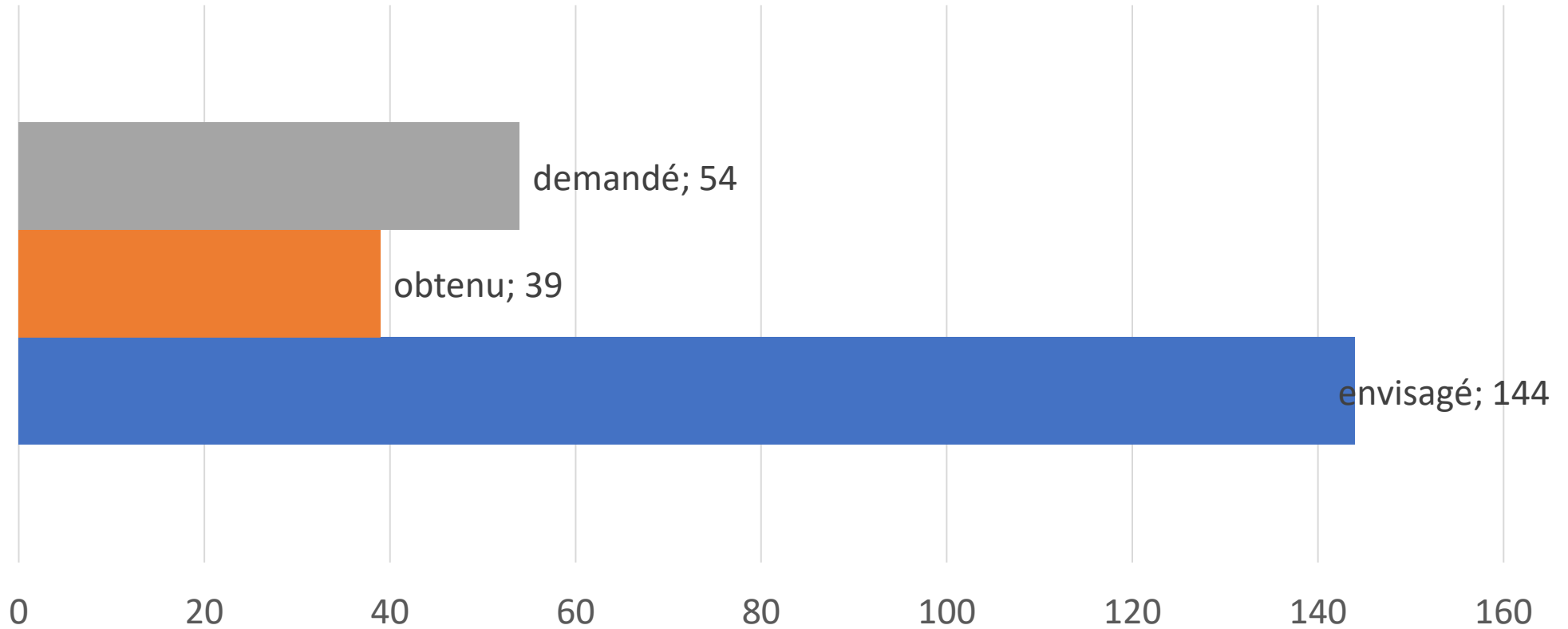
Avez-vous demandé de postposer le payement... IPP



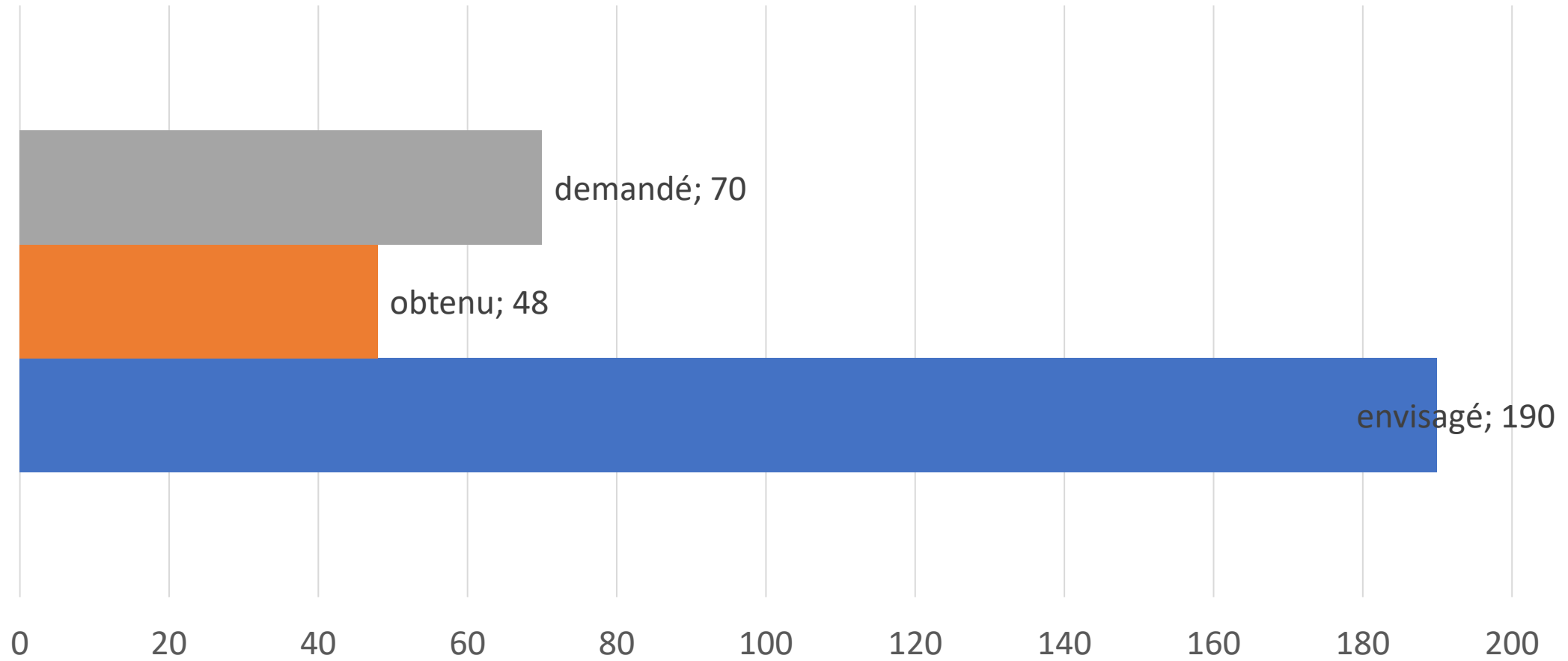
Avez-vous demandé de postposer le payement... ISOC



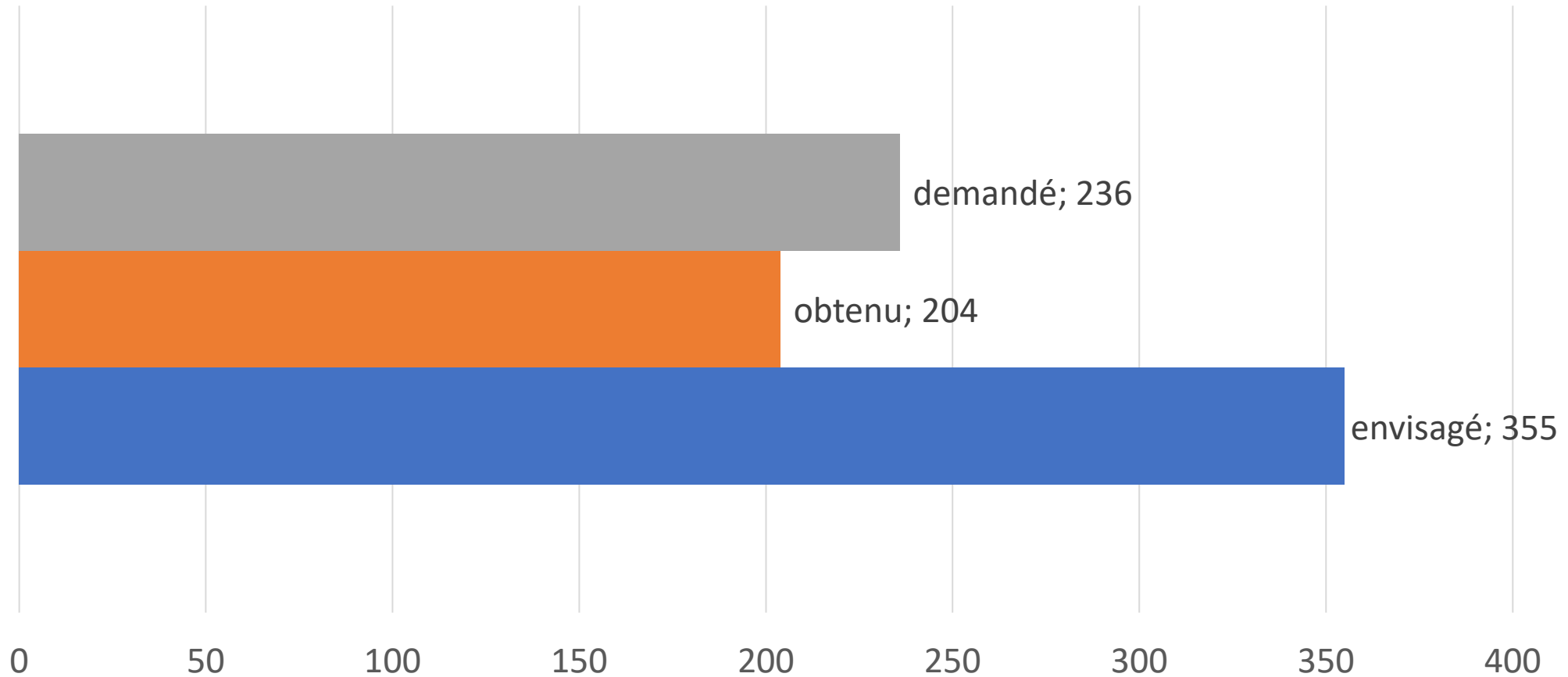
Avez-vous demandé de postposer le paiement... précompte professionnel



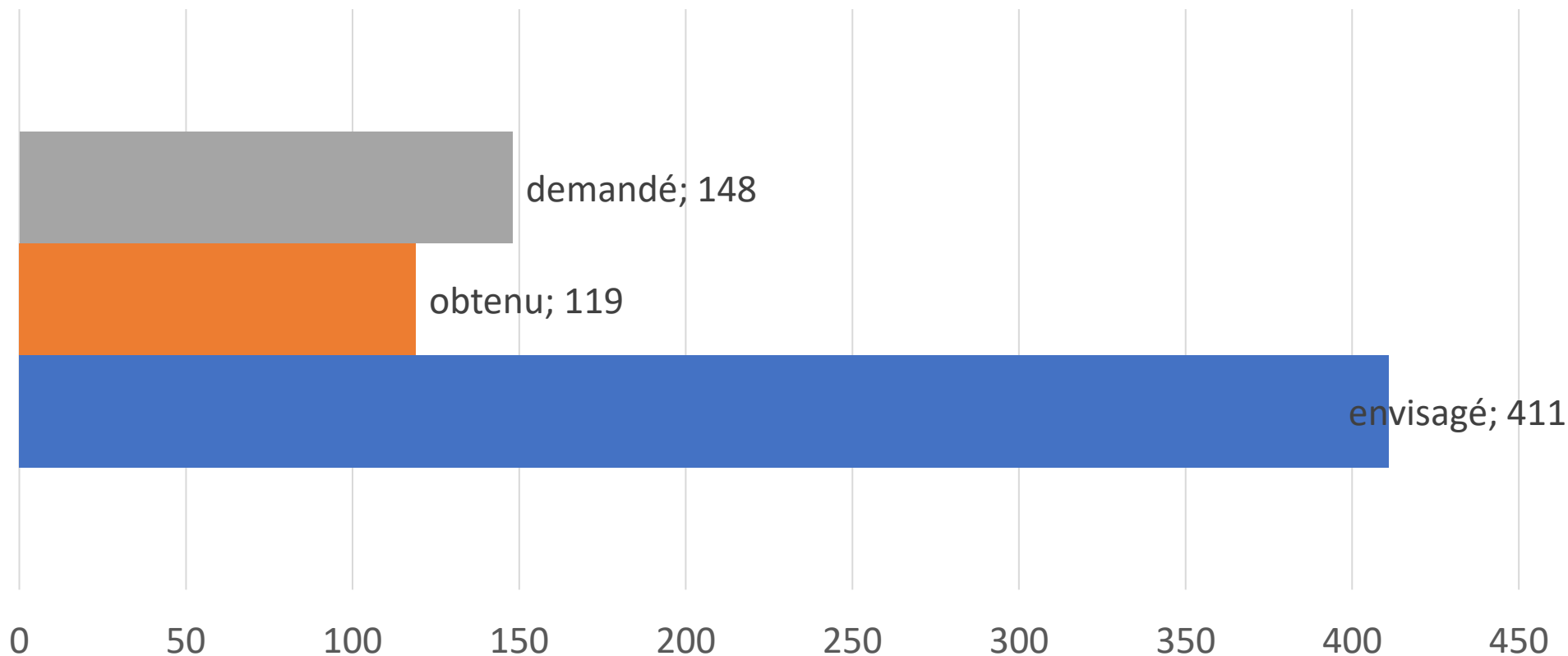
Avez-vous demandé de postposer le payement... précompte immobilier



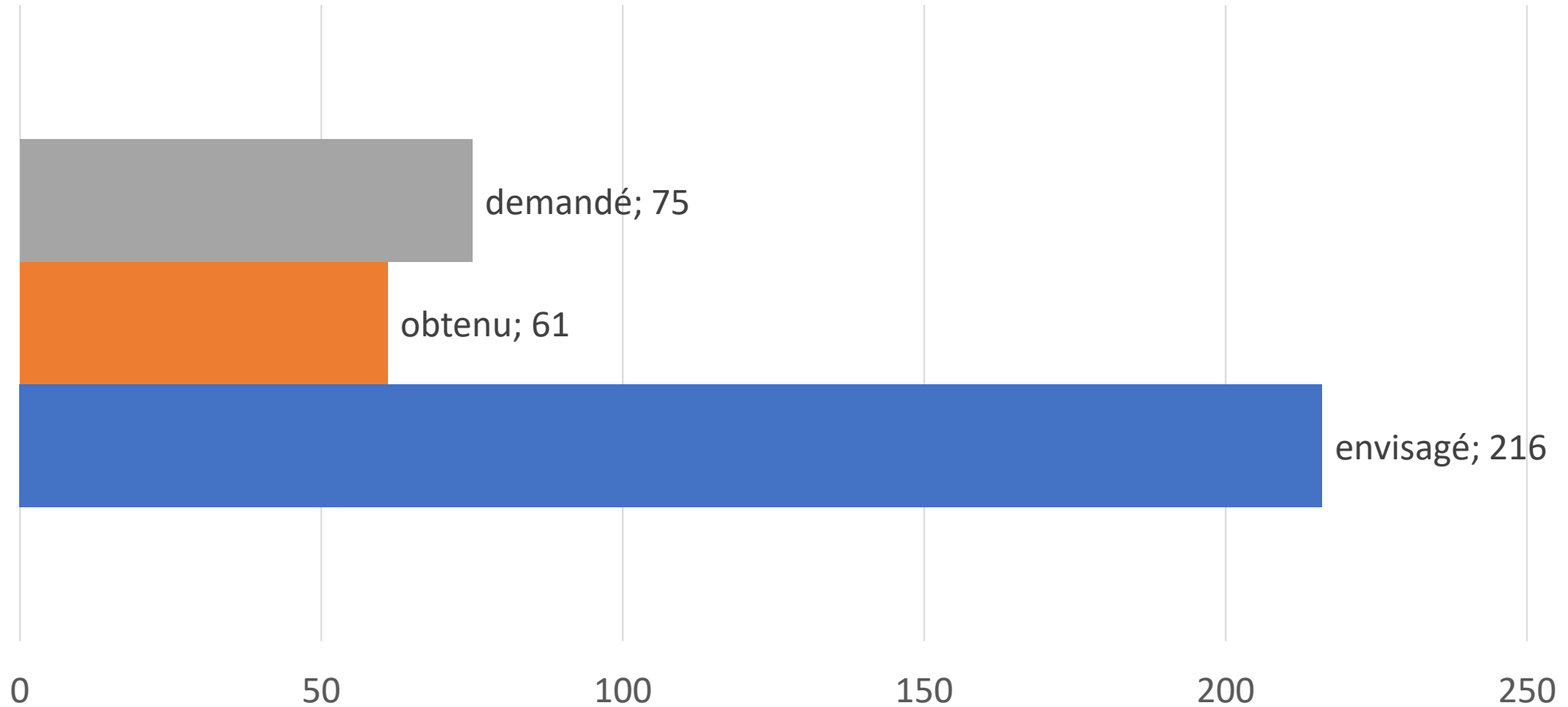
Avez-vous sollicité... dispense de paiement des cotisations sociales



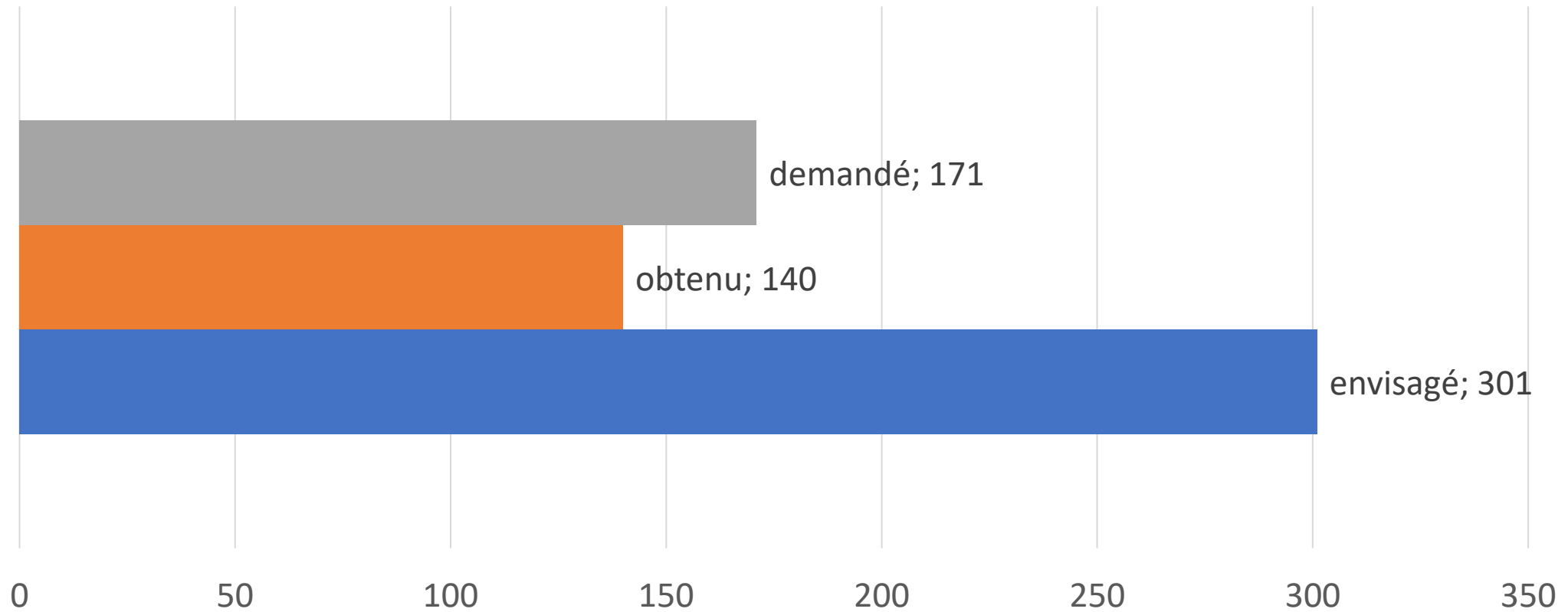
Avez-vous sollicité... réduction des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020



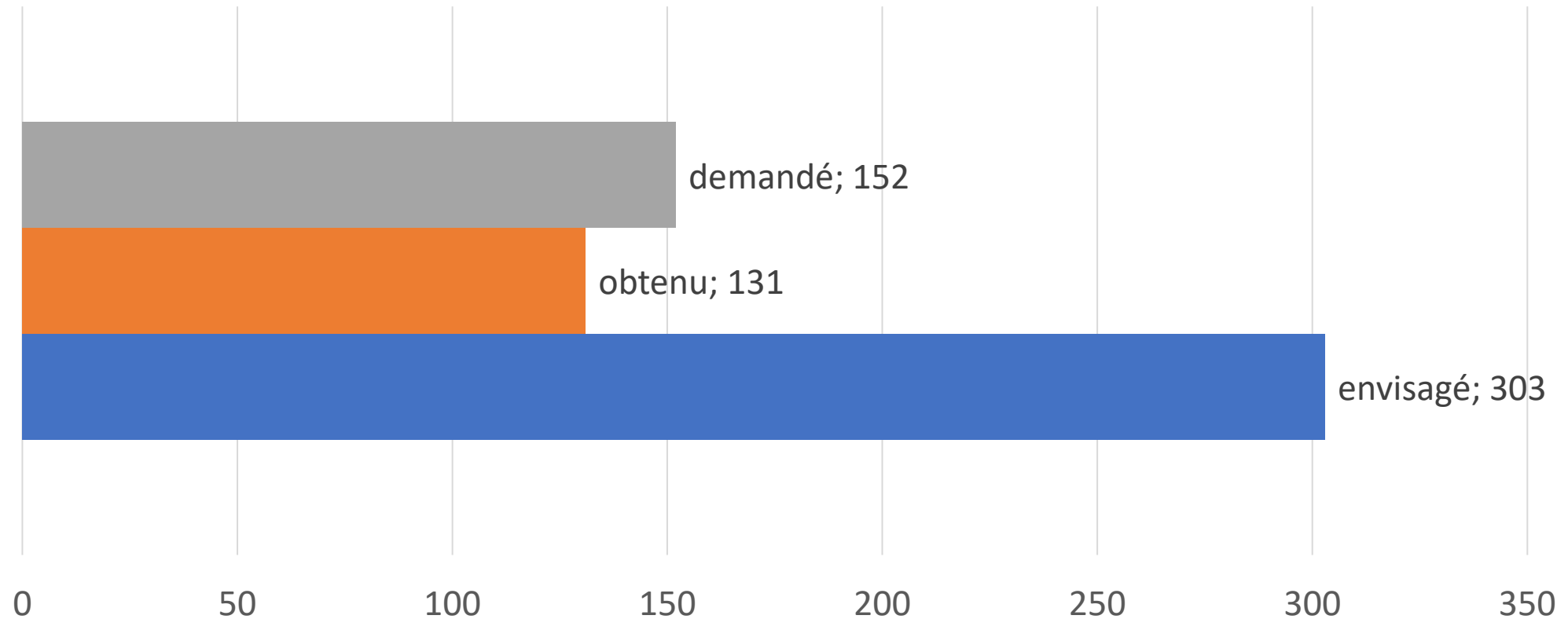
Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour la TVA



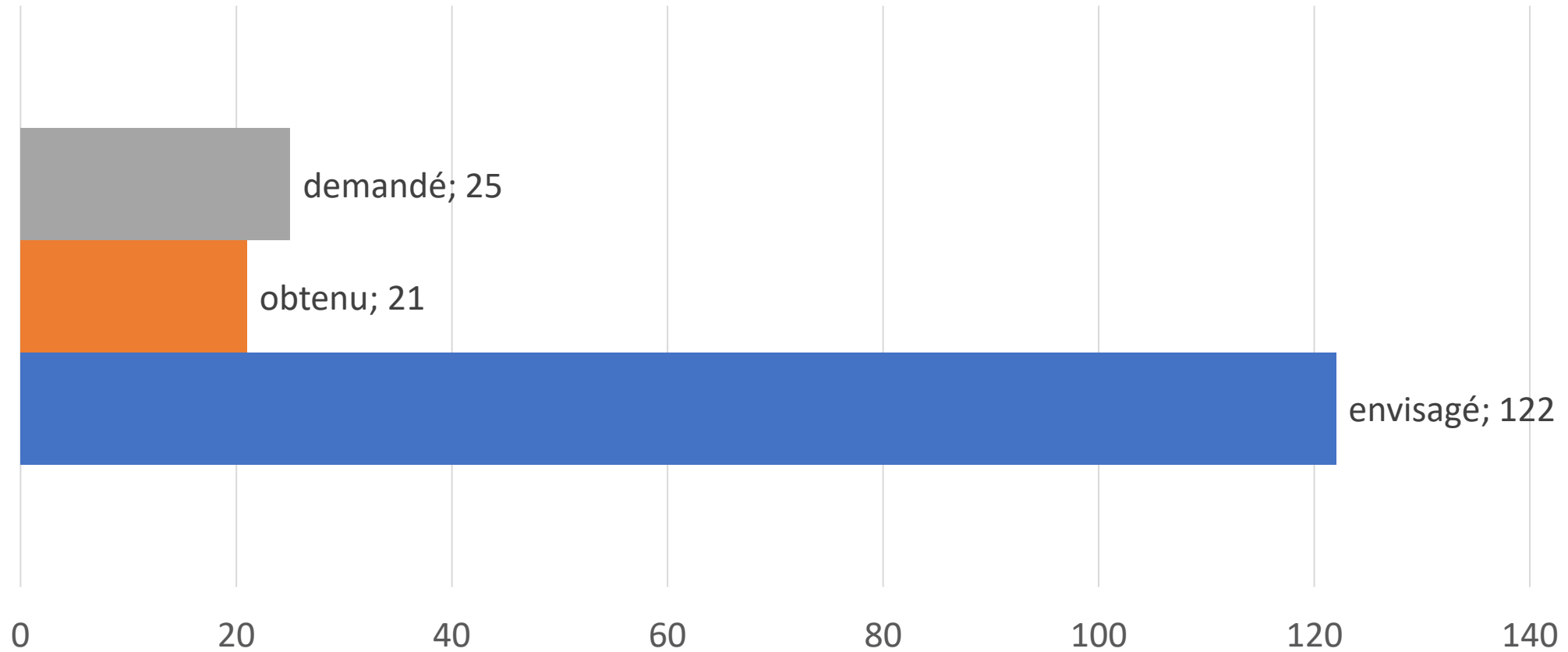
Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour les cotisations sociales



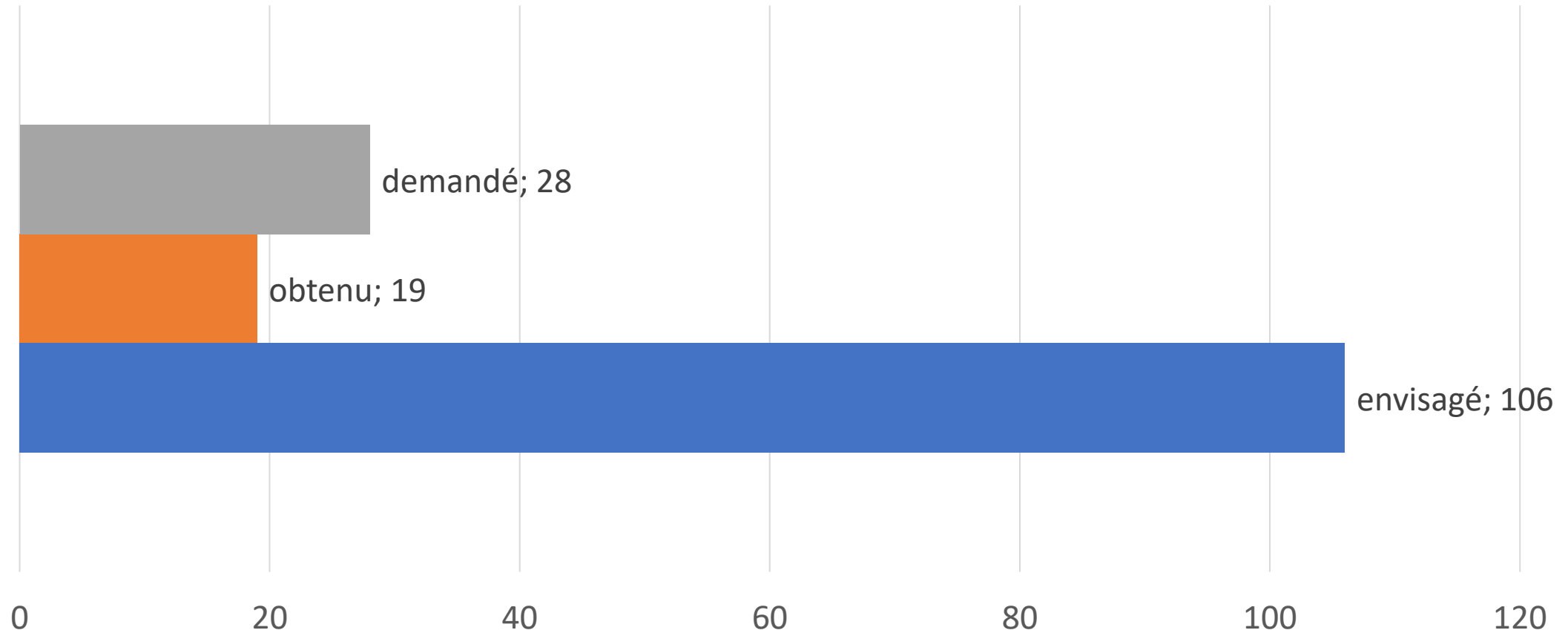
Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour l'IPP



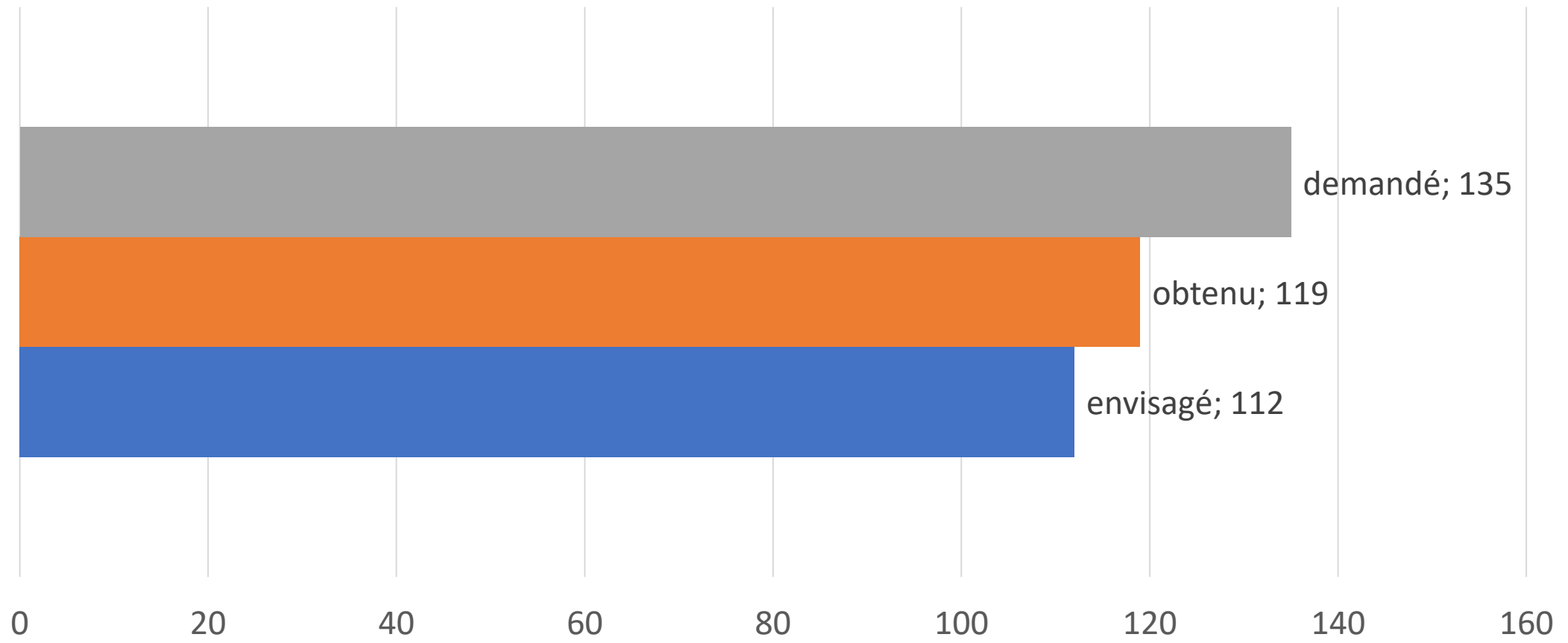
Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour l'ISOC



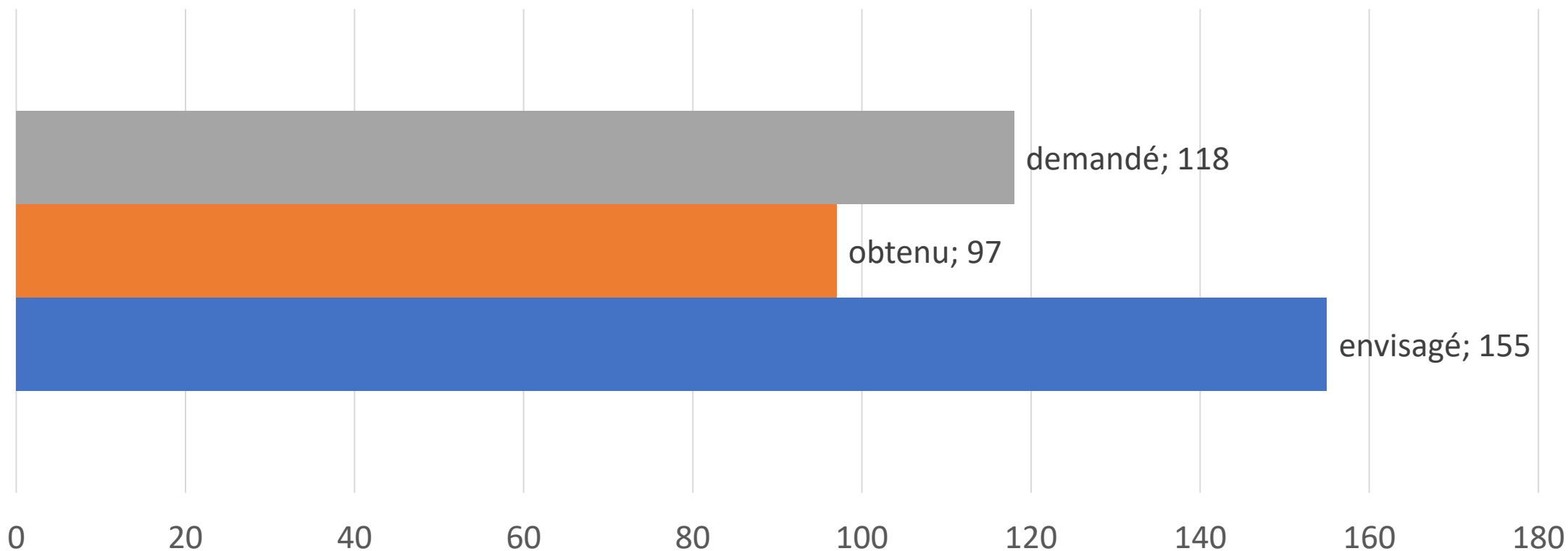
Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour l'ONSS



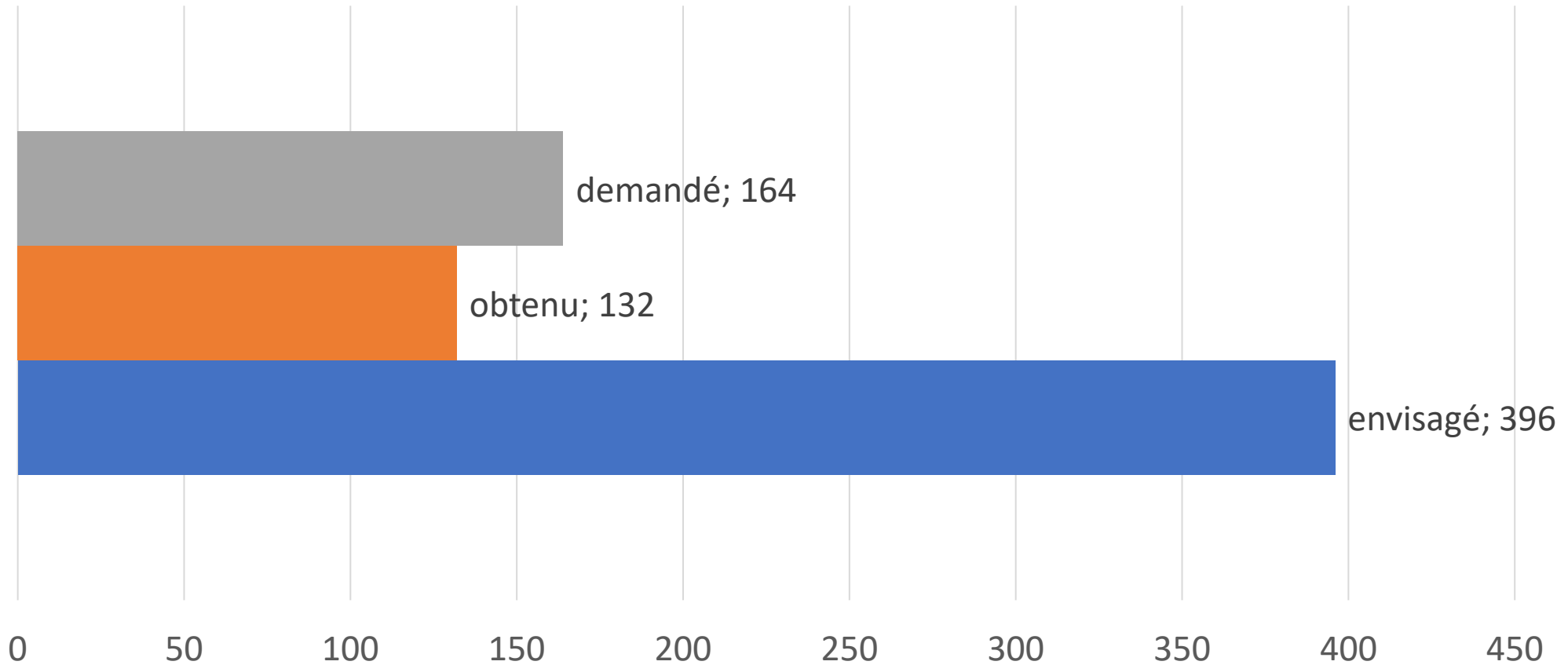
Avez-vous sollicité... suspension du paiement des mensualités d'un emprunt hypothécaire



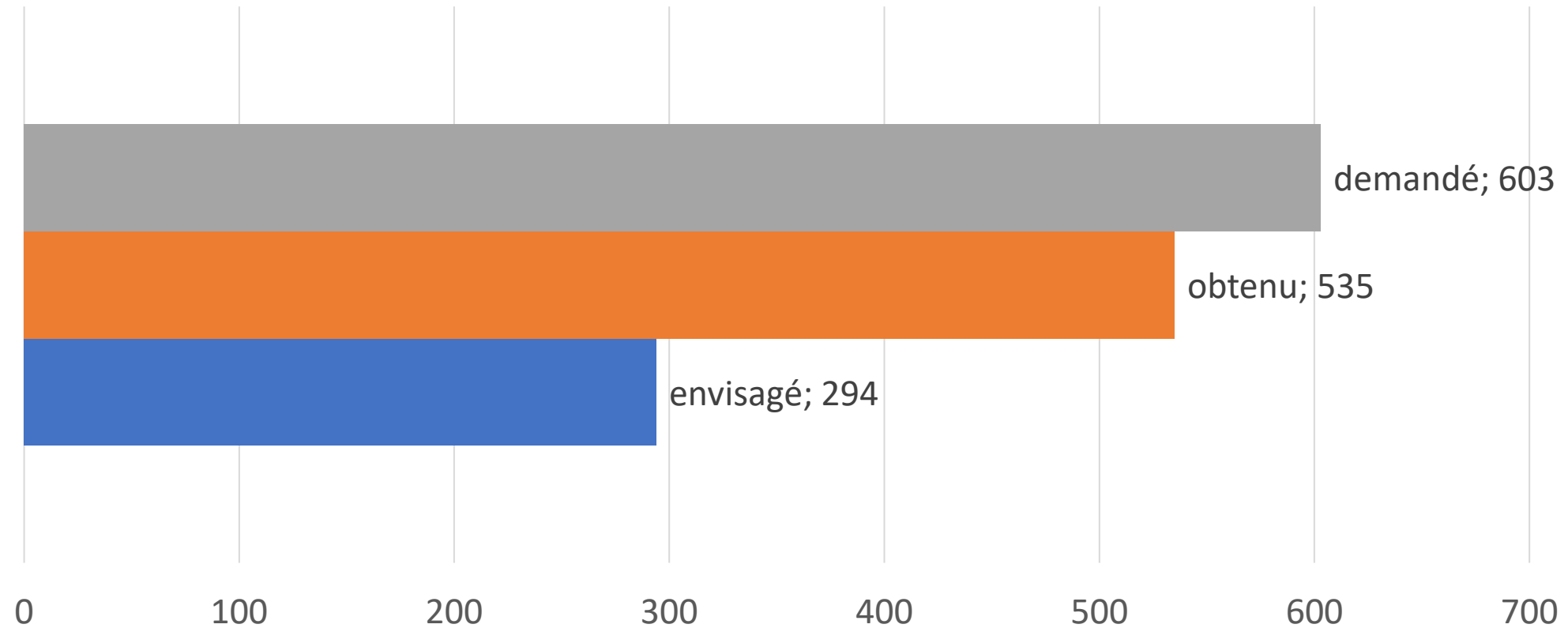
Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour d'autres dettes



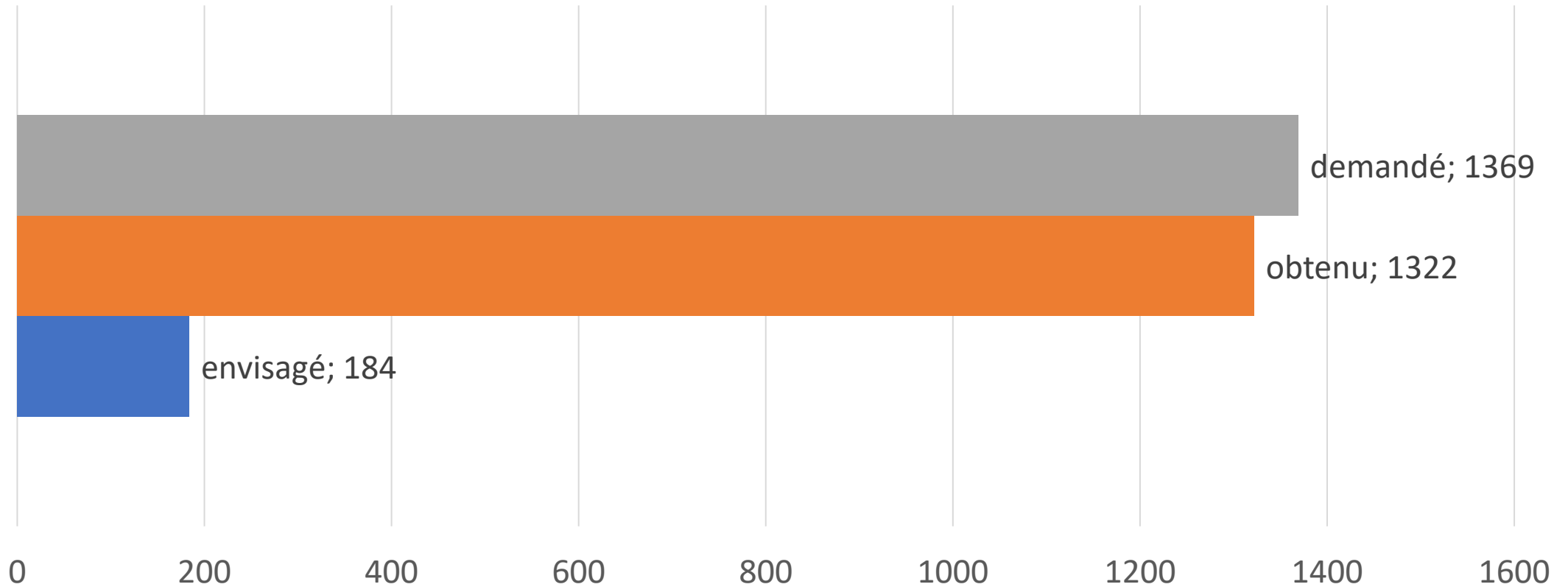
Avez-vous sollicité... l'intervention du Fonds COVID-19



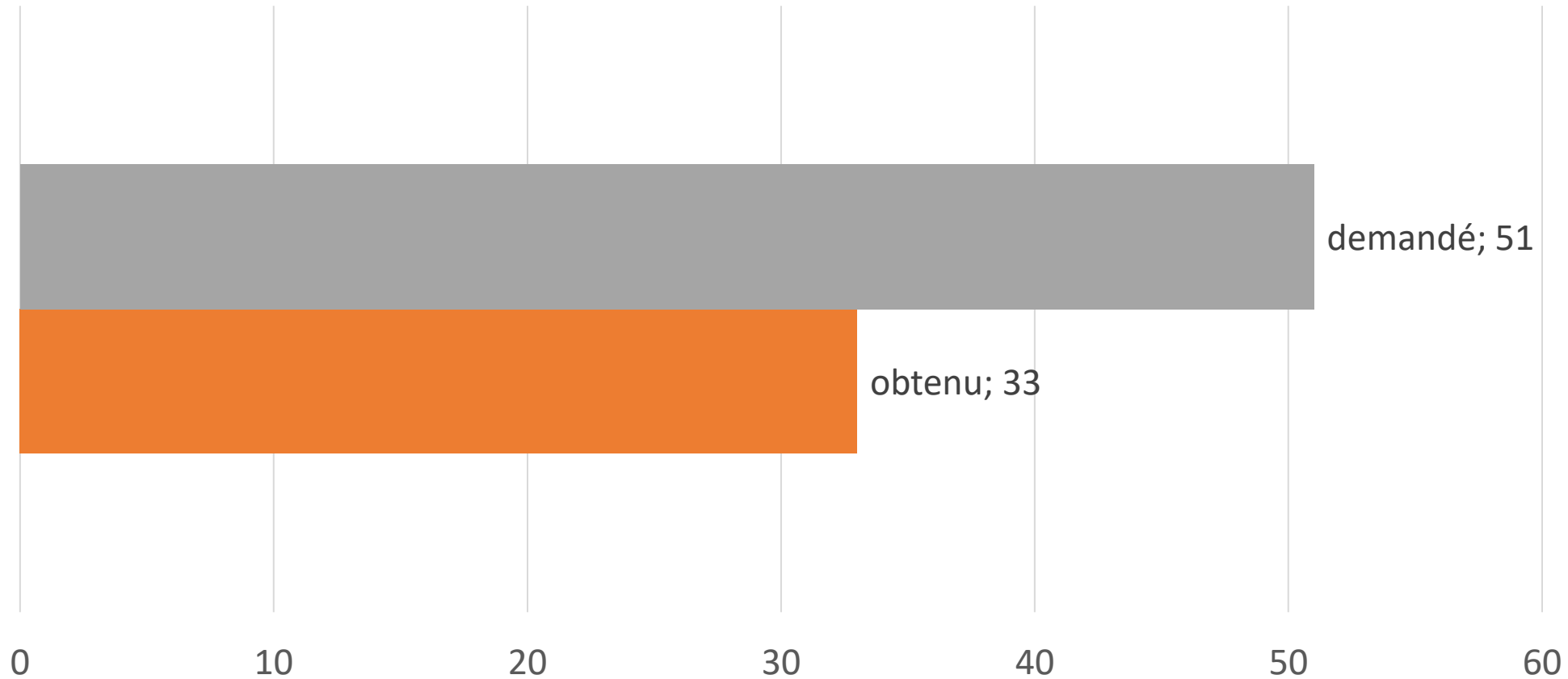
Avez-vous sollicité... le bénéfice de la prime régionale complémentaire



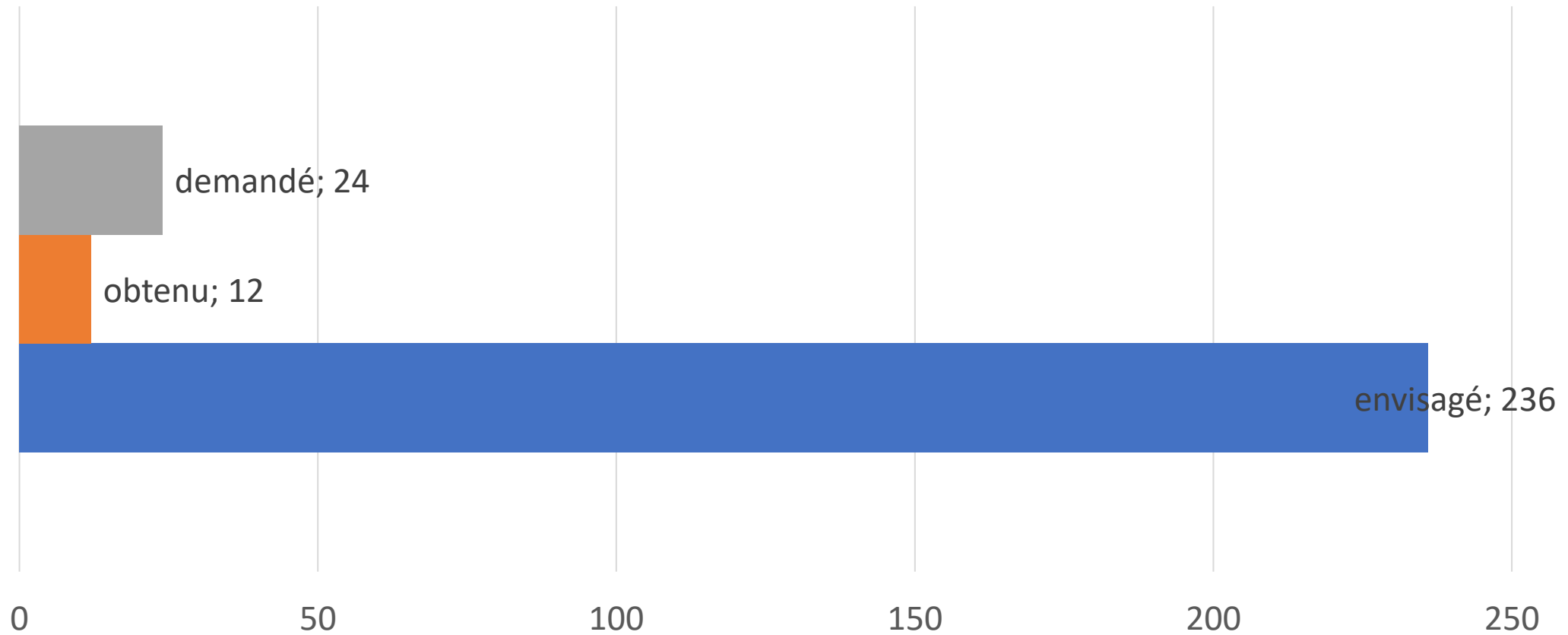
Avez-vous sollicité... le bénéfice du droit passerelle



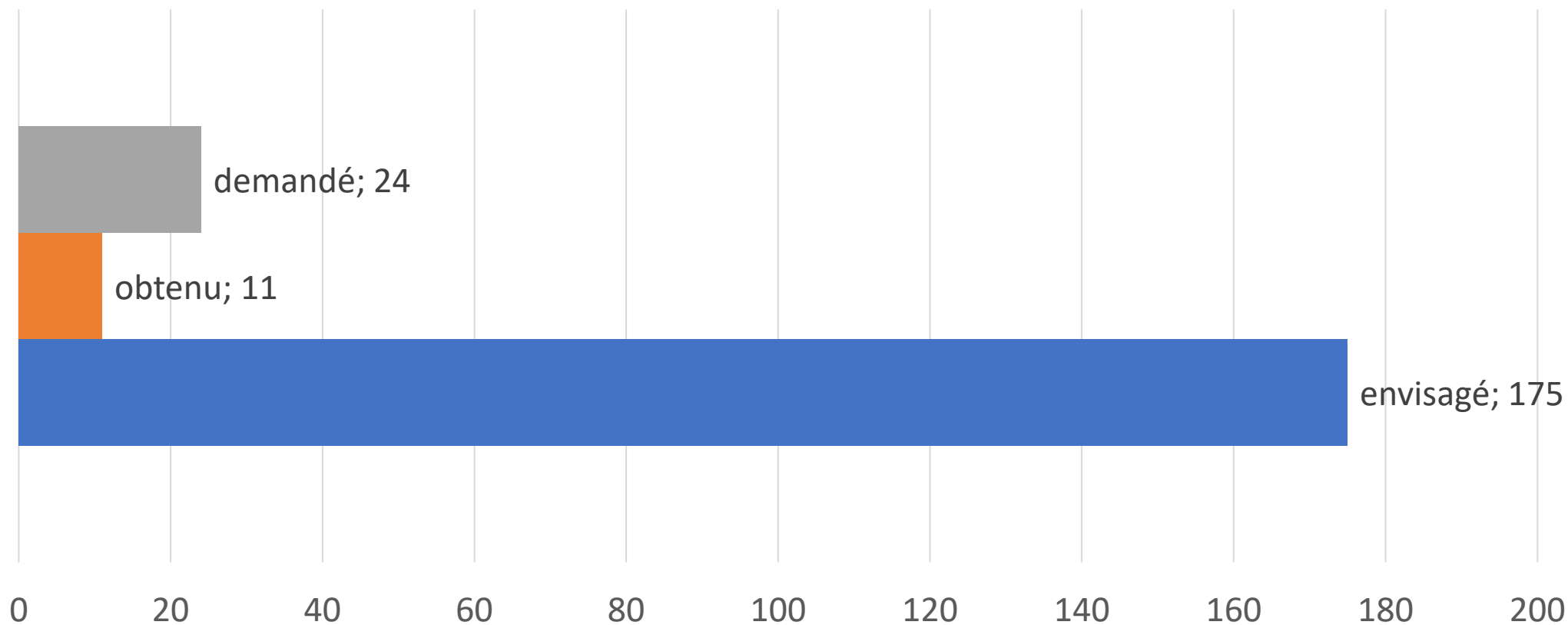
Avez-vous sollicité... une indemnité maladie en raison du covid-19



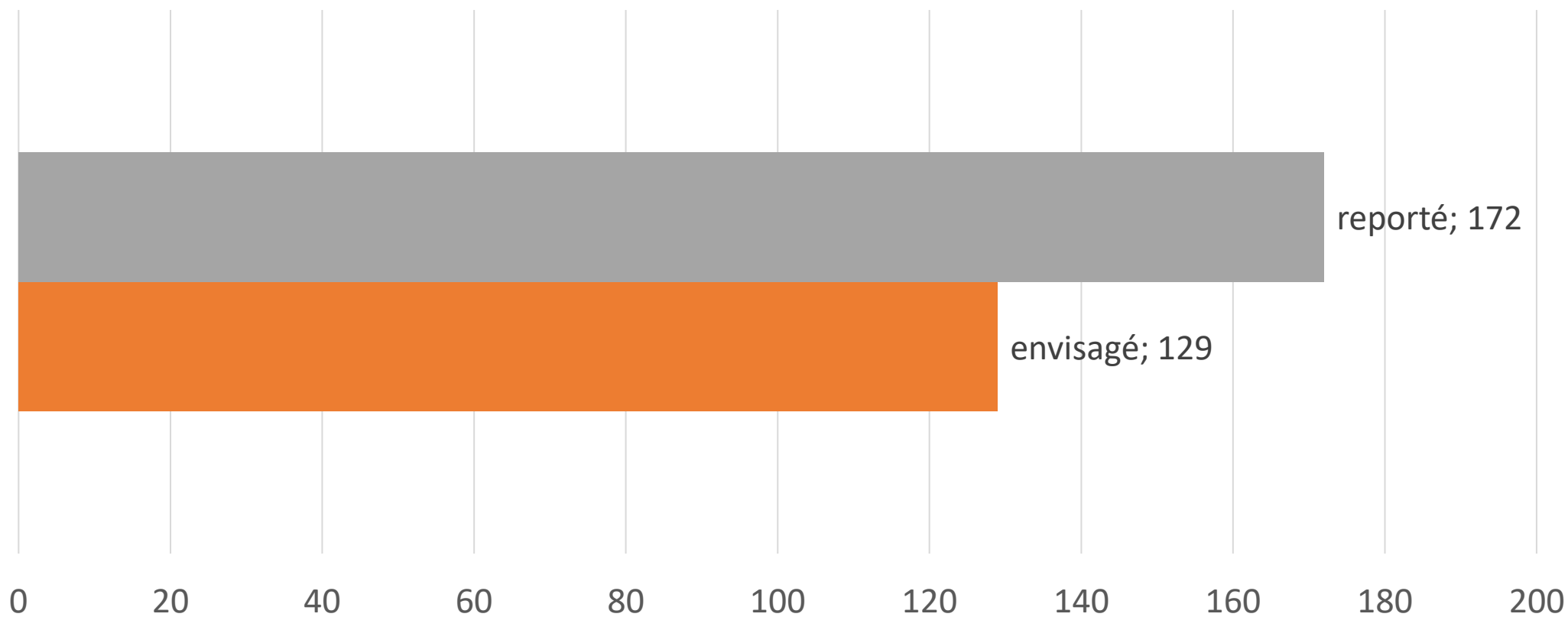
Avez-vous sollicité... le bénéfice d'un revenu garanti



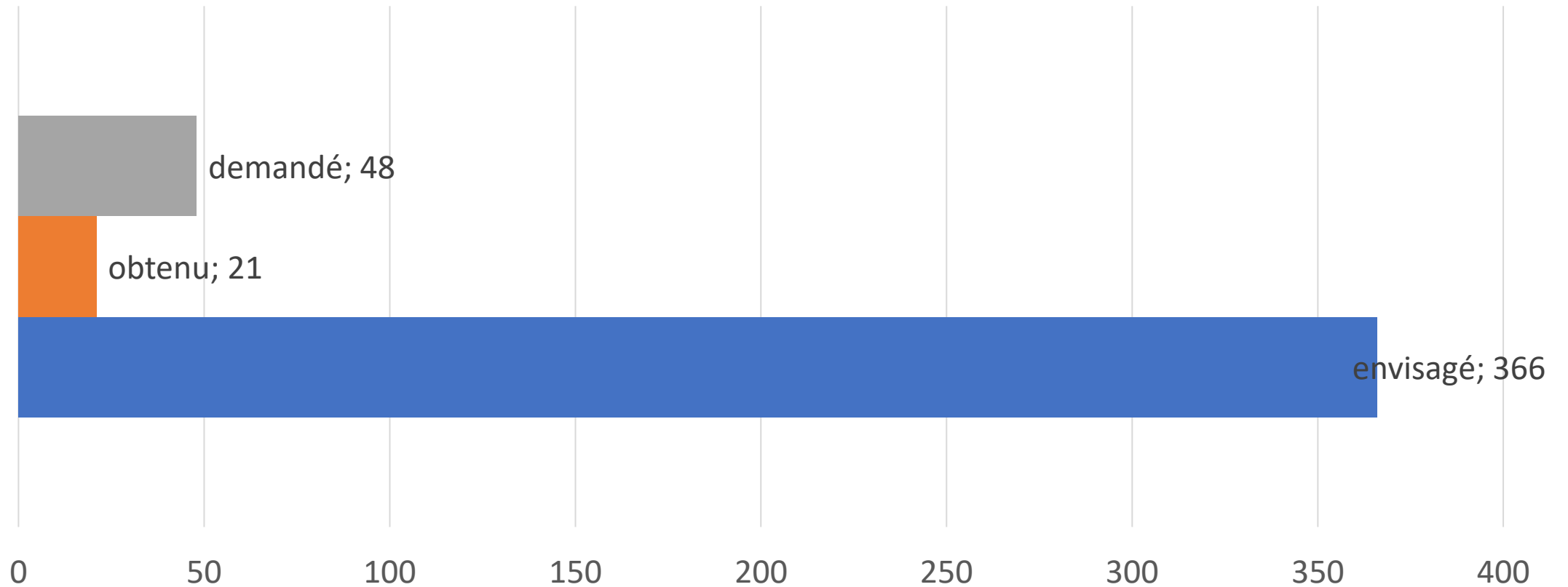
Avez-vous sollicité... le service social d'AVOCATS.BE ou de votre barreau



Avez-vous reporté le paiement de vos charges de fonctionnement ?



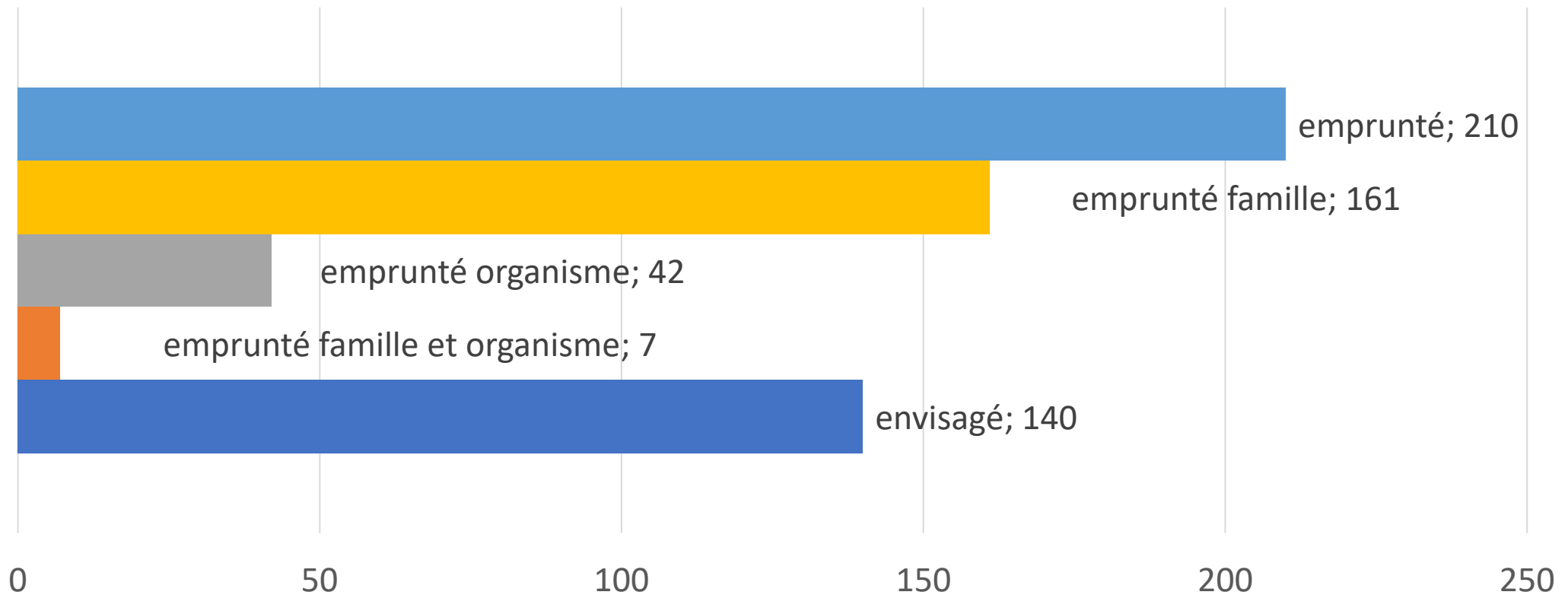
Avez-vous sollicité... une dispense partielle ou totale de vos cotisations à l'Ordre



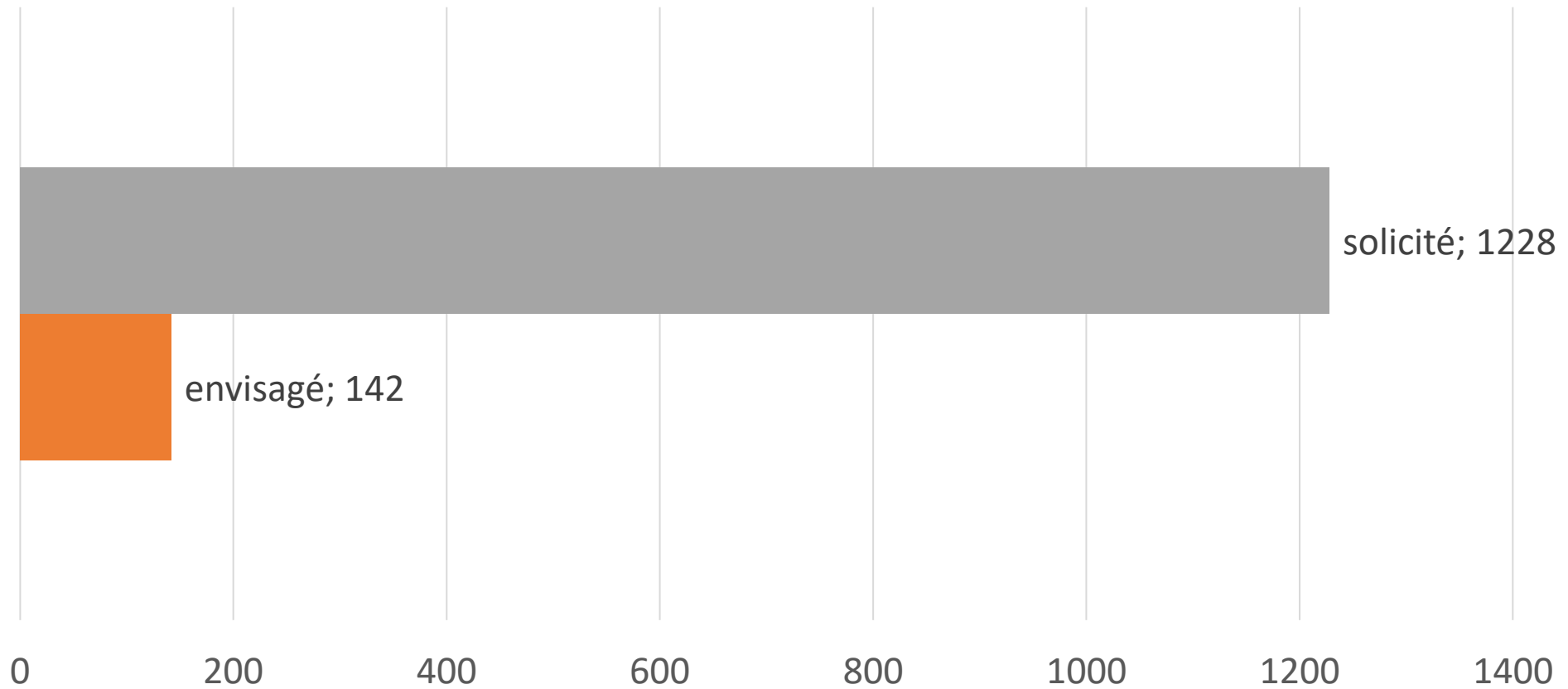
Avez-vous fait aveu de faillite ou demander une PRJ en raison des effets de la crise sanitaire ?

OUI	3
ENVISAGE	25

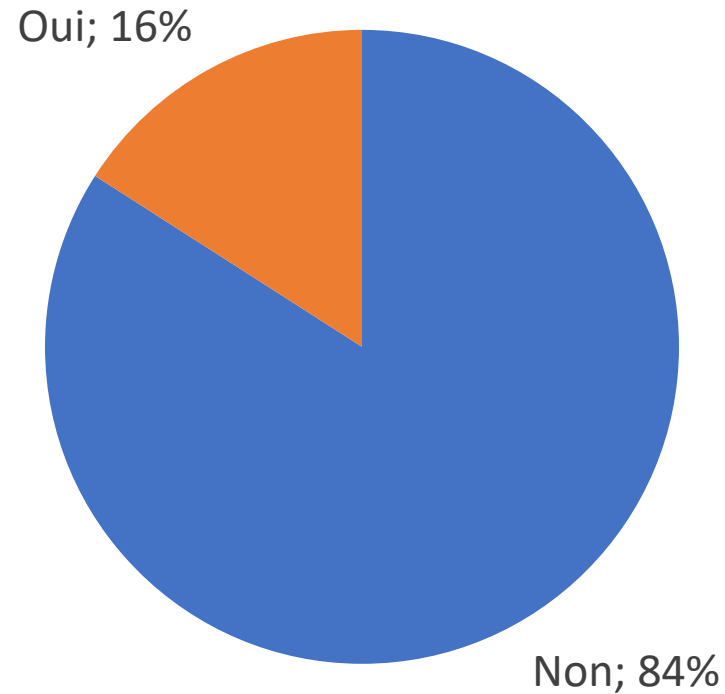
Avez-vous emprunté de l'argent afin de faire face aux conséquences de l'épidémie ?



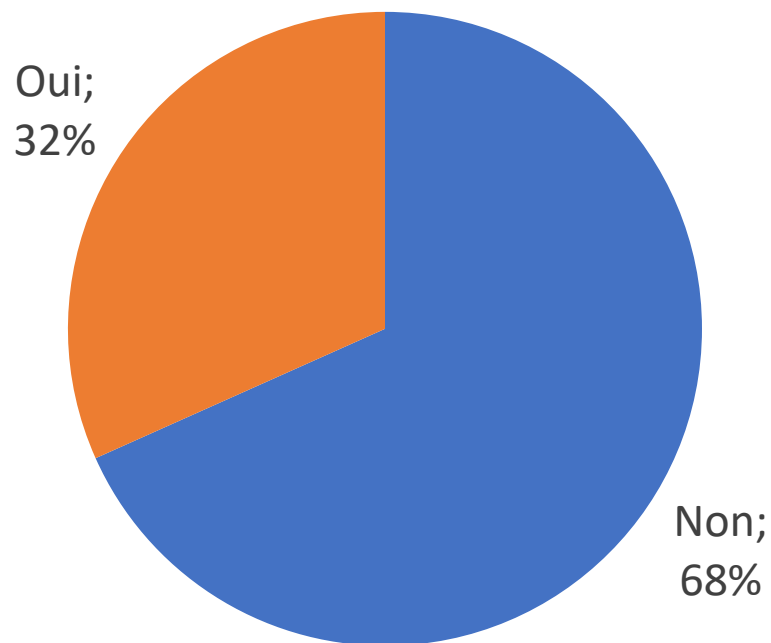
Avez-vous dû solliciter votre épargne afin de faire face aux conséquences de l'épidémie ?



Si vous avez bénéficié de report(s) de paiement de certaines dettes ou de certains impôts, craignez-vous de ne pas être en mesure d'honorer les prochaines échéances de paiement ?

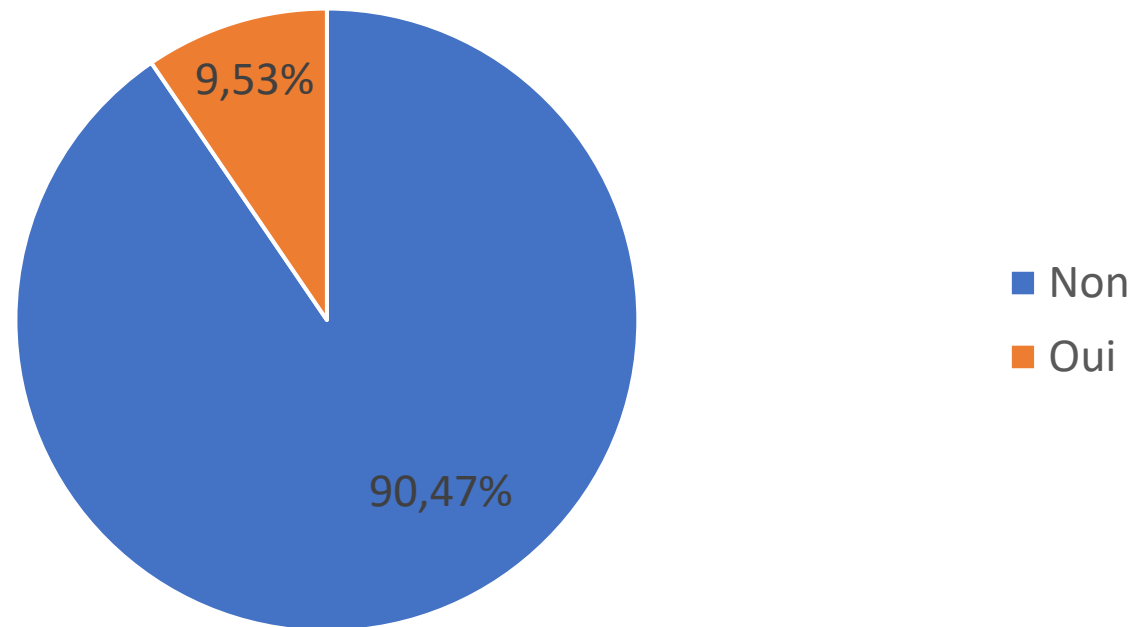


Les conséquences économiques de la crise sanitaire vous font-elles craindre une crise de solvabilité à court terme ?



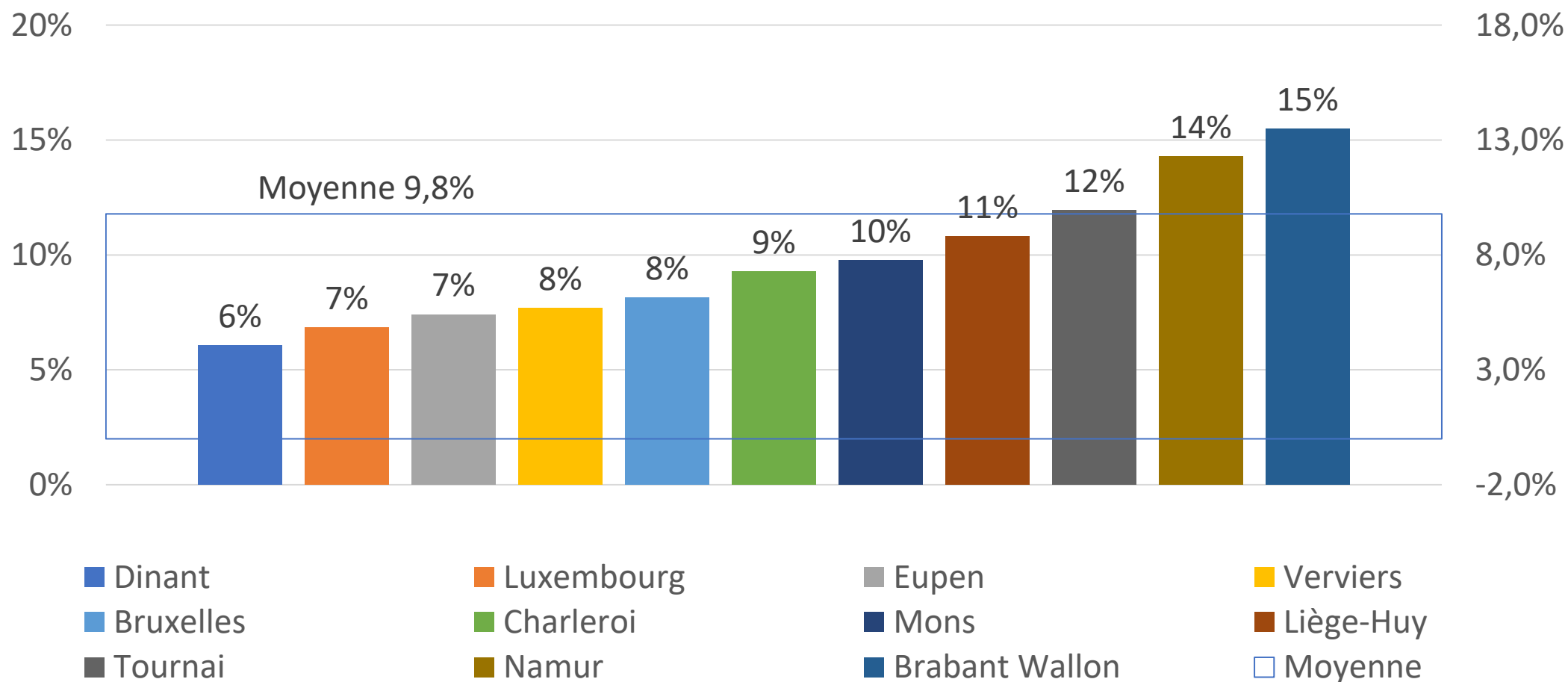
Envisagez-vous d'arrêter d'exercer la profession d'avocat en raison des effets de la crise sanitaire ?

Moyenne OBFG

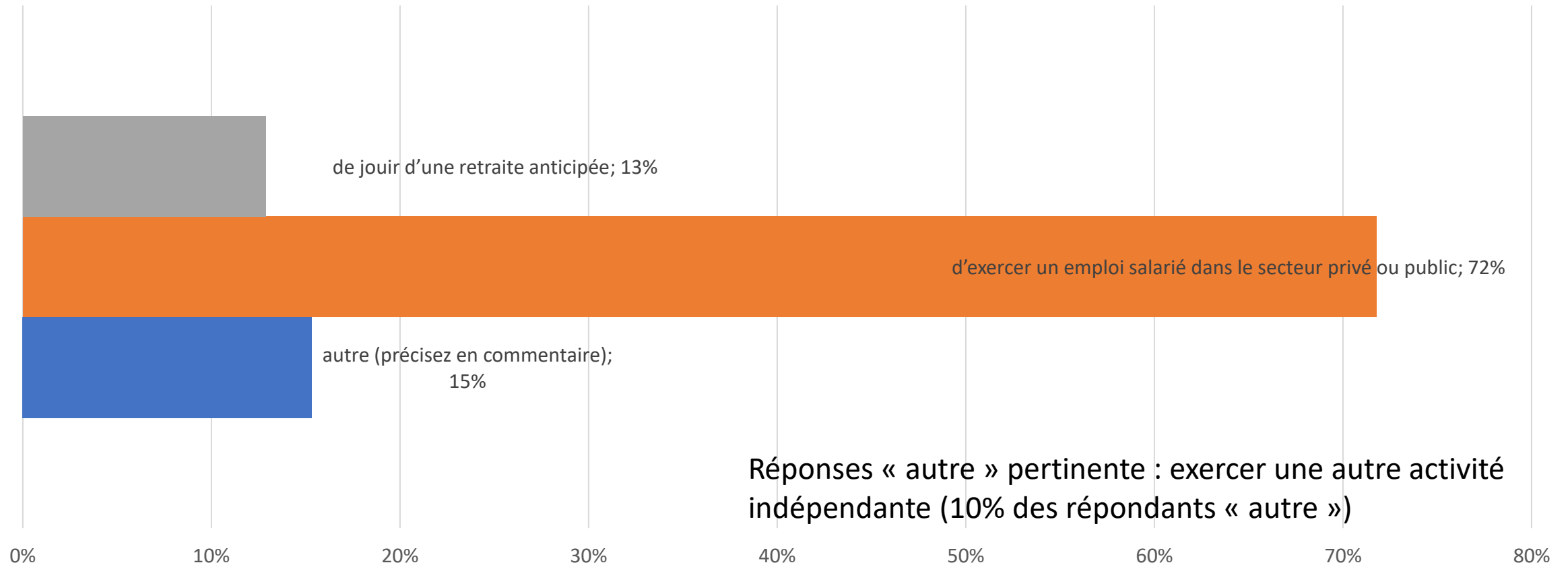


OBFG

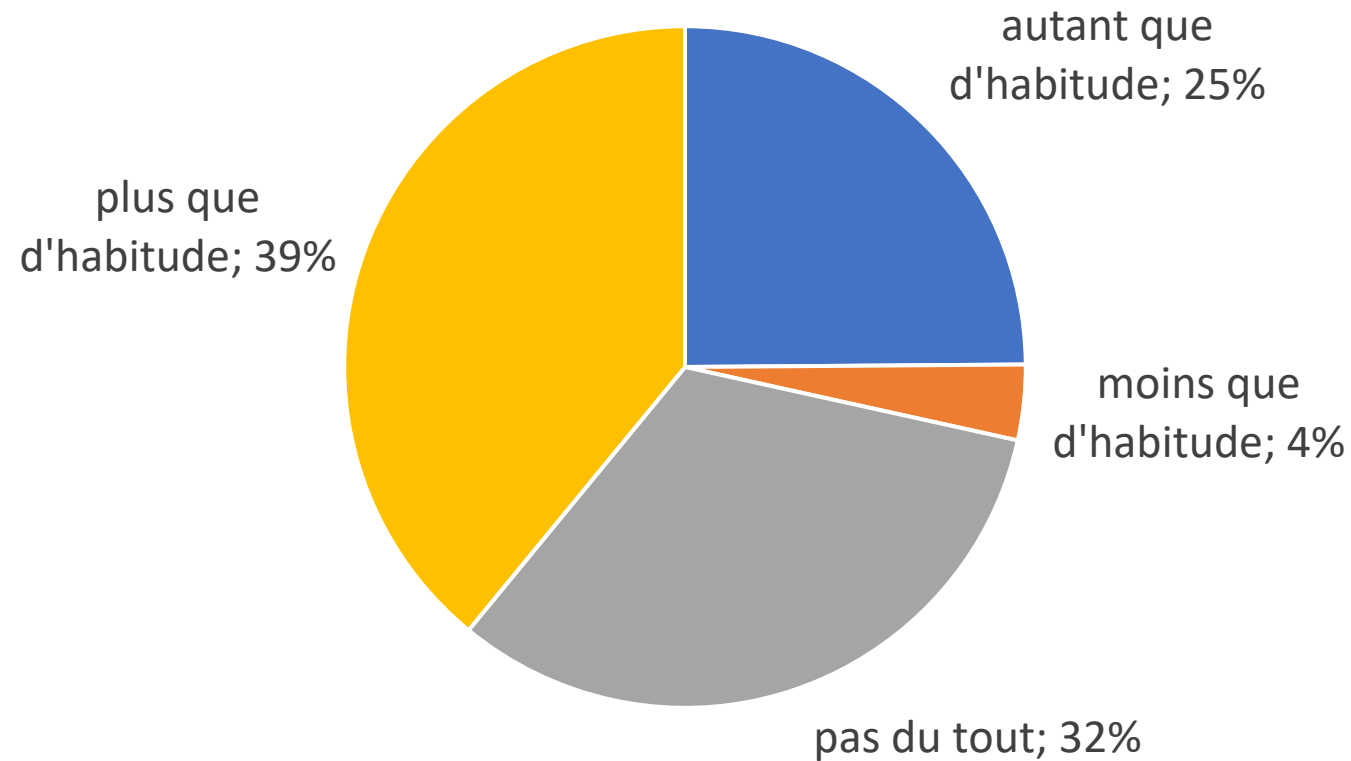
Envisagez-vous d'arrêter d'exercer la profession d'avocat en raison des effets de la crise sanitaire ?



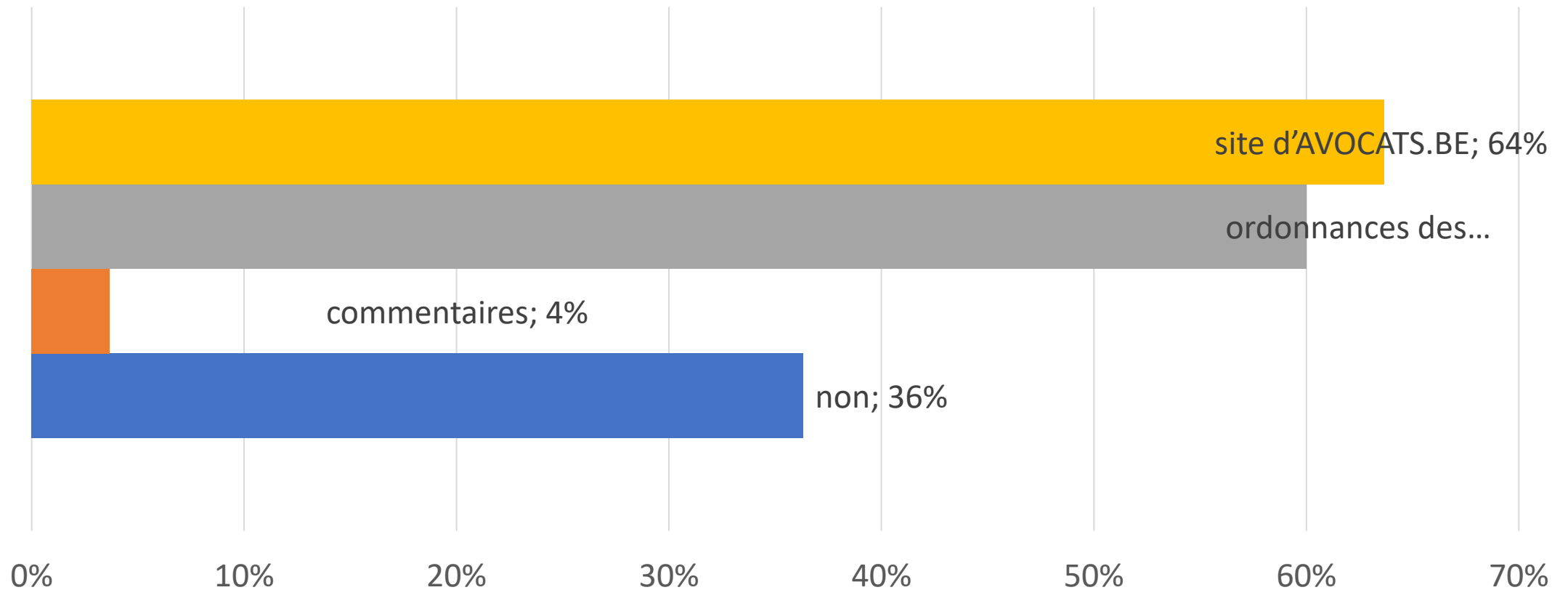
Vous envisagez d'arrêter d'exercer la profession d'avocat afin :



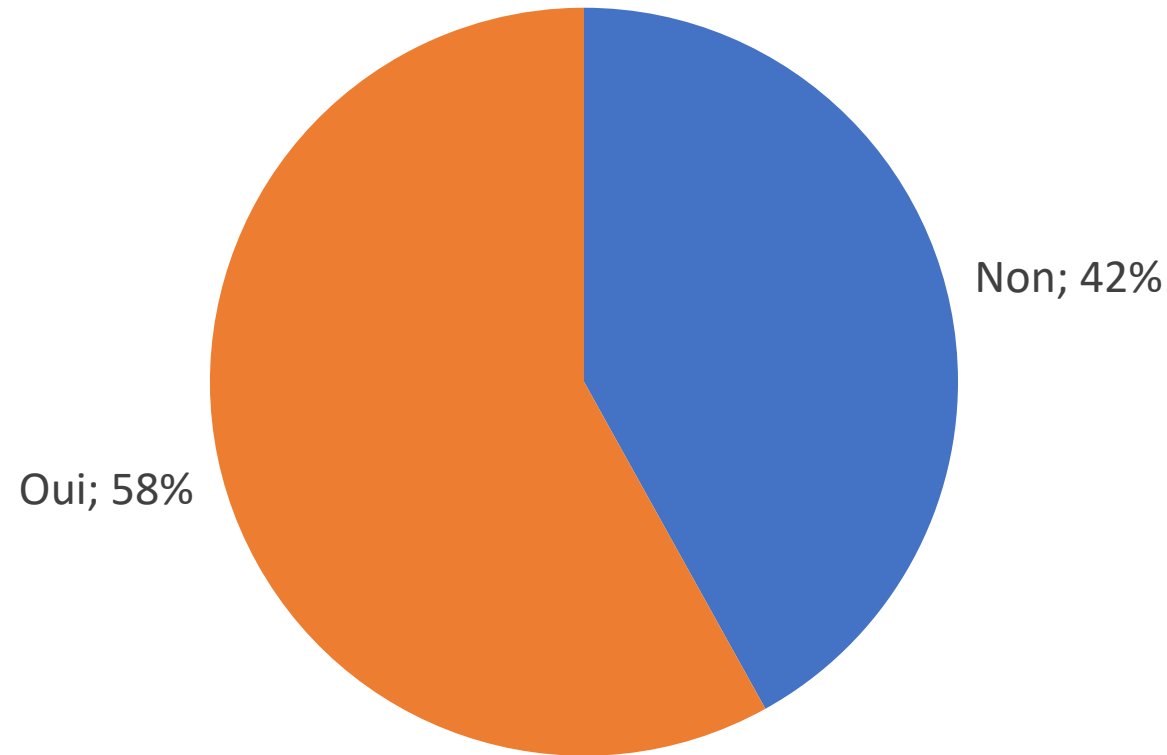
Depuis le début des mesures visant à enrayer la propagation de la pandémie, avez-vous eu recours à la DPA:



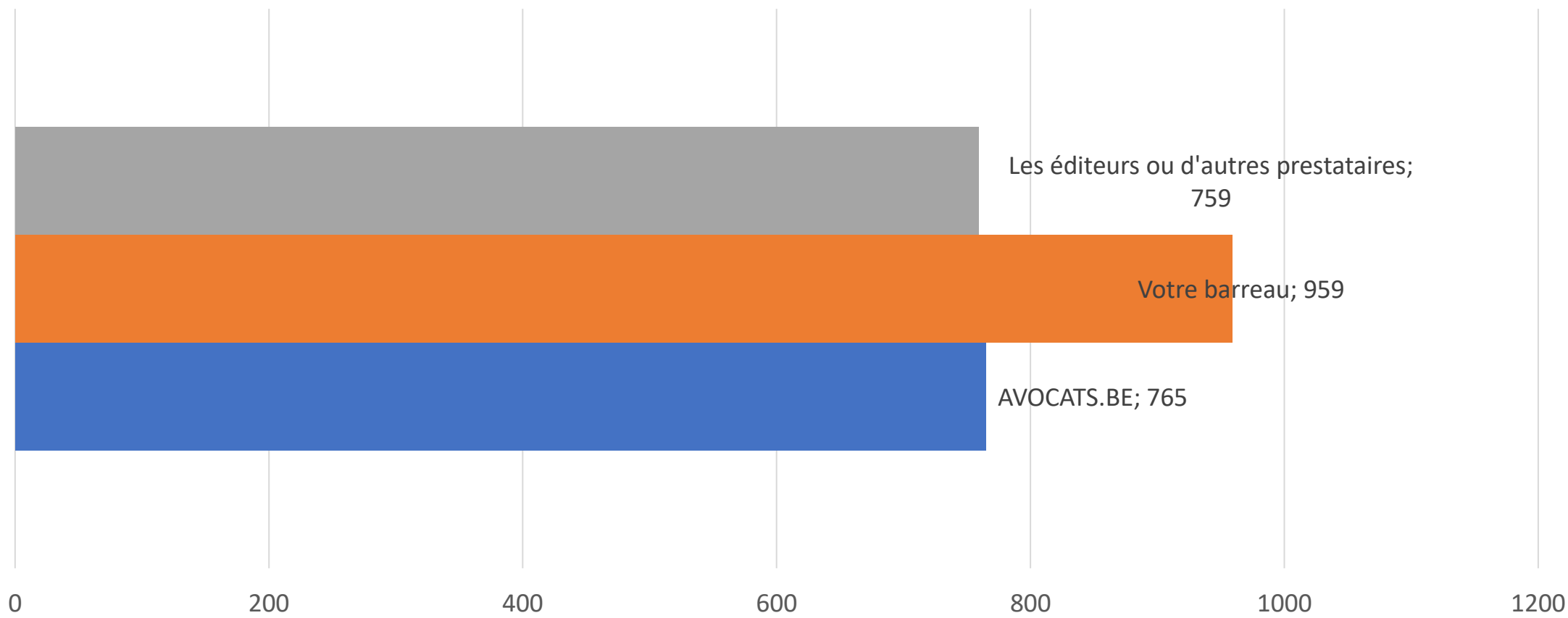
Avez-vous eu recours aux renseignements figurant sur le site internet de AVOCATS.BE relatifs à l'épidémie ?



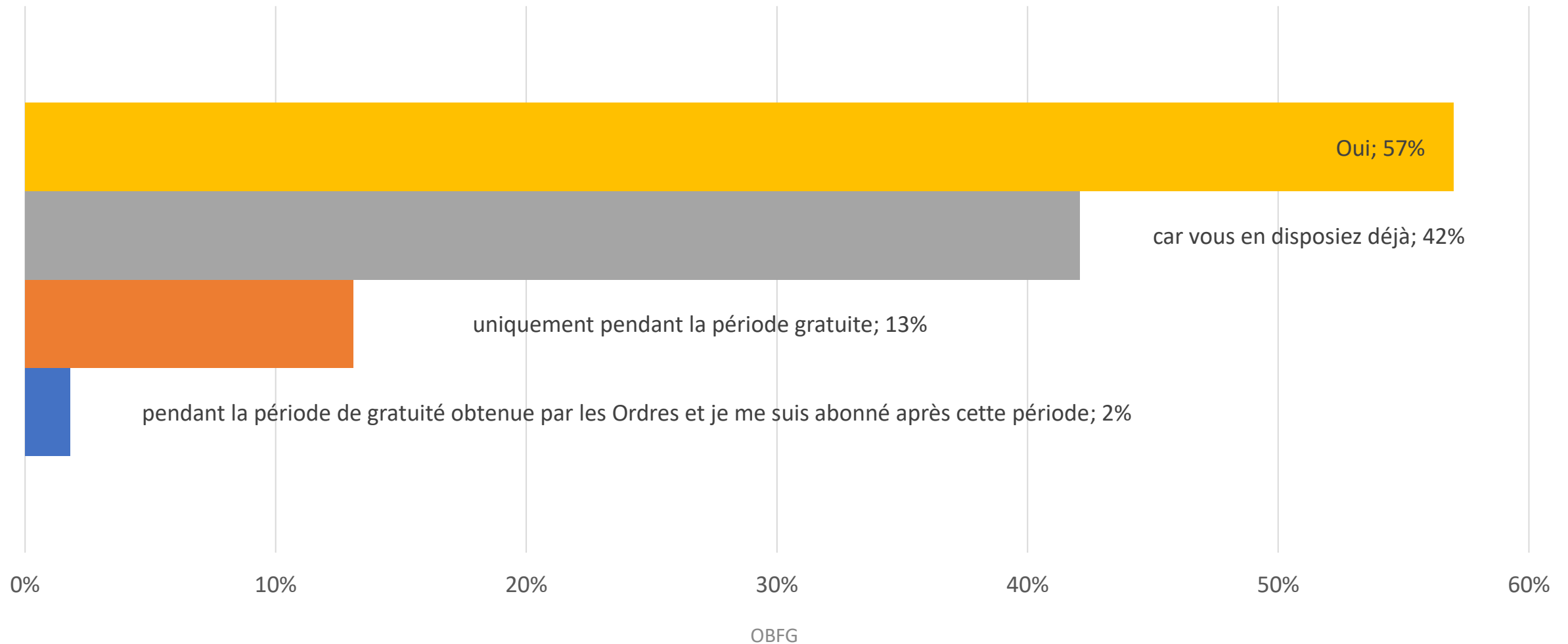
Avez-vous eu recours aux renseignements figurant sur le site internet de votre Ordre relatifs à l'épidémie ?



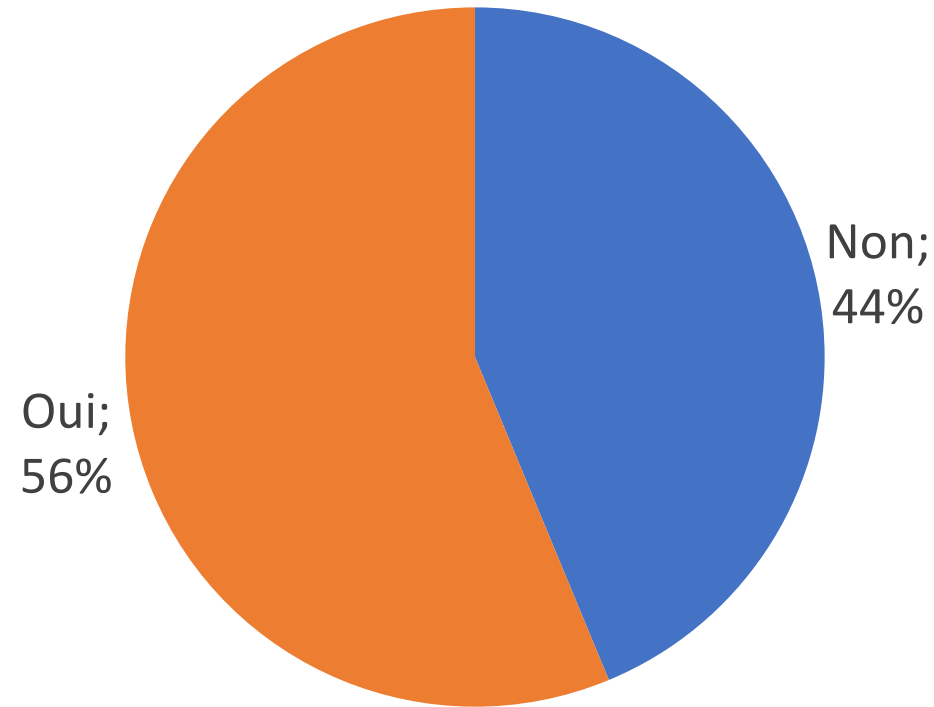
Avez-vous eu recours aux offres de formations spécifiques au contexte sanitaire proposées par ...



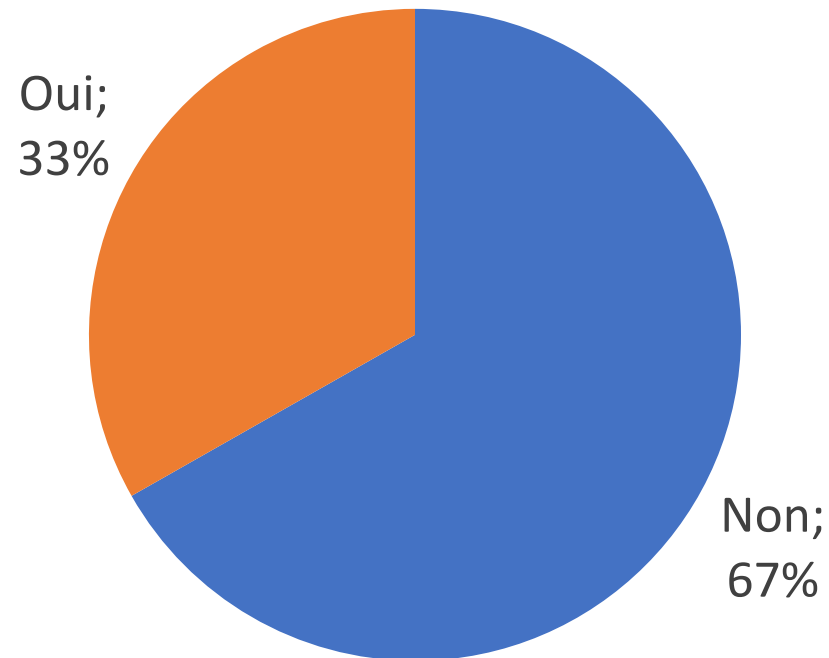
Avez-vous utilisé les ressources documentaires d'éditeurs juridiques depuis le 4 mai 2020 ?



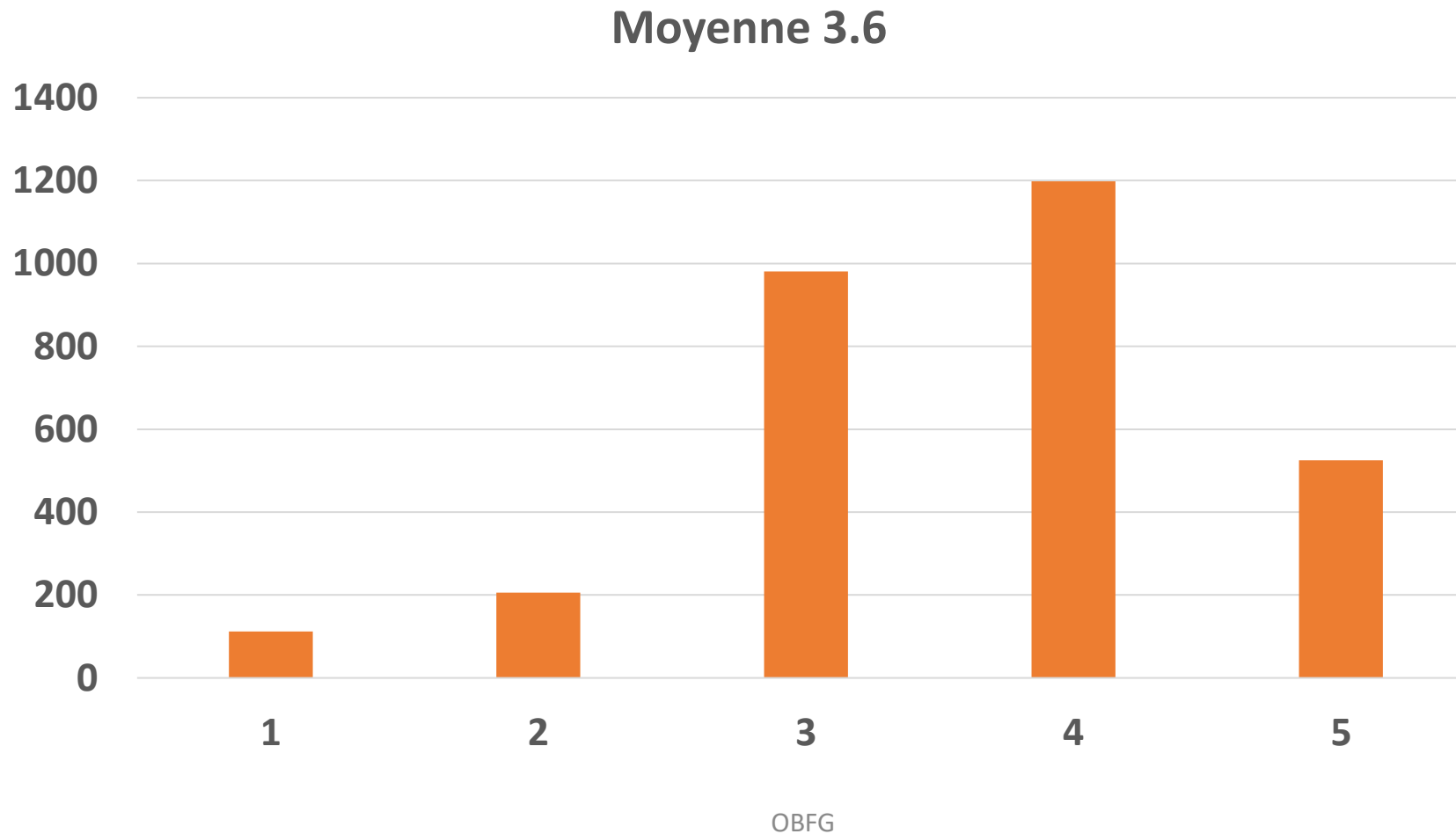
Afin de faciliter l'usage de la visioconférence, souhaitez-vous que des conditions favorables d'acquisition de logiciels et d'équipement audio et vidéo soient négociées à votre bénéfice ?



Ressentez-vous le besoin de recevoir une formation vous permettant d'être l'organisateur d'une réunion par vidéoconférence et vous donnant les compétences techniques pour résoudre les problèmes les plus courants?

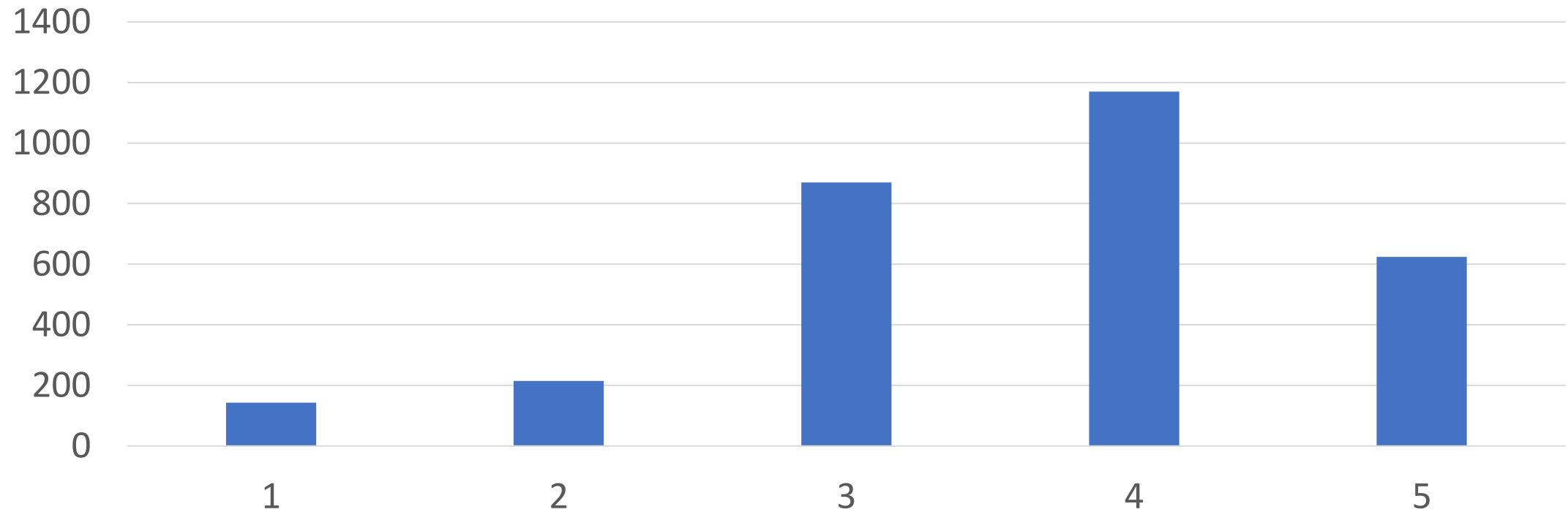


Quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'information concernant les mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sur le plan professionnel communiquée par AVOCATS.BE ?

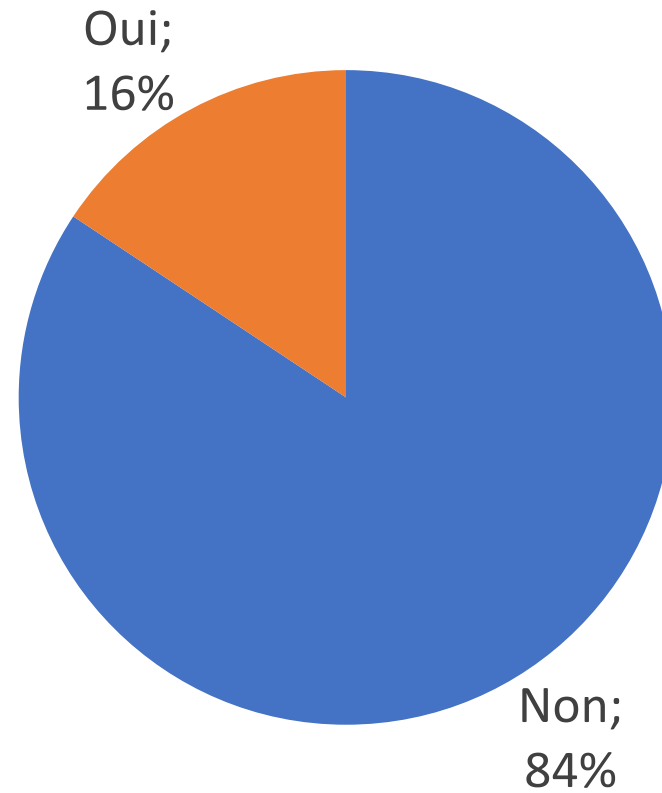


Quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'information concernant les mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sur le plan professionnel communiquée par votre barreau ?

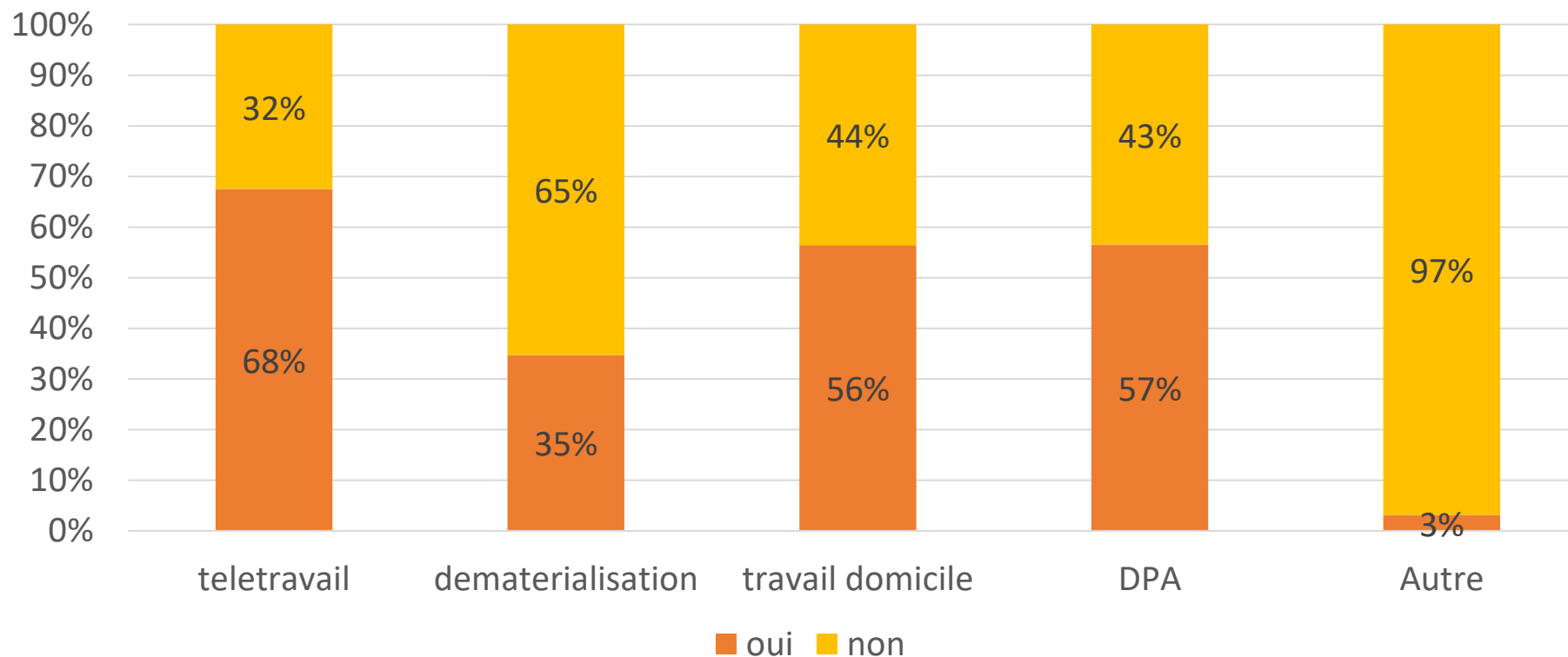
Moyenne 3.6



Envisagez-vous de réorganiser votre cabinet (licenciement de personnel ou fin des relations professionnelles avec des collaborateurs et/ou stagiaires) en raison des effets de la crise sanitaire ?

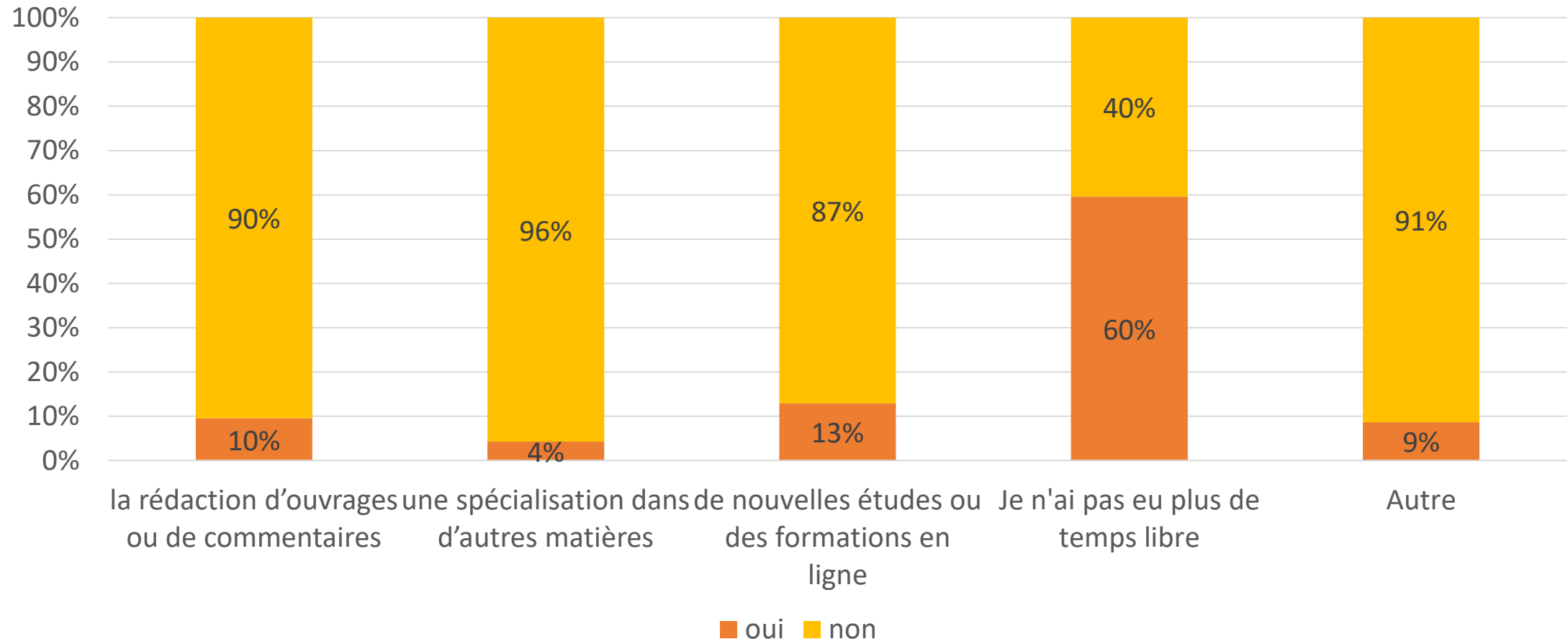


Estimez-vous que les pratiques suivantes vont perdurer au sein de votre cabinet au-delà de la crise sanitaire ?



Réponses « autre » pertinente : utilisation d'e-deposit (33% des répondants « autre »)

Le temps libre parfois forcé et imposé par la crise sanitaire vous a-t-il amené à entamer...



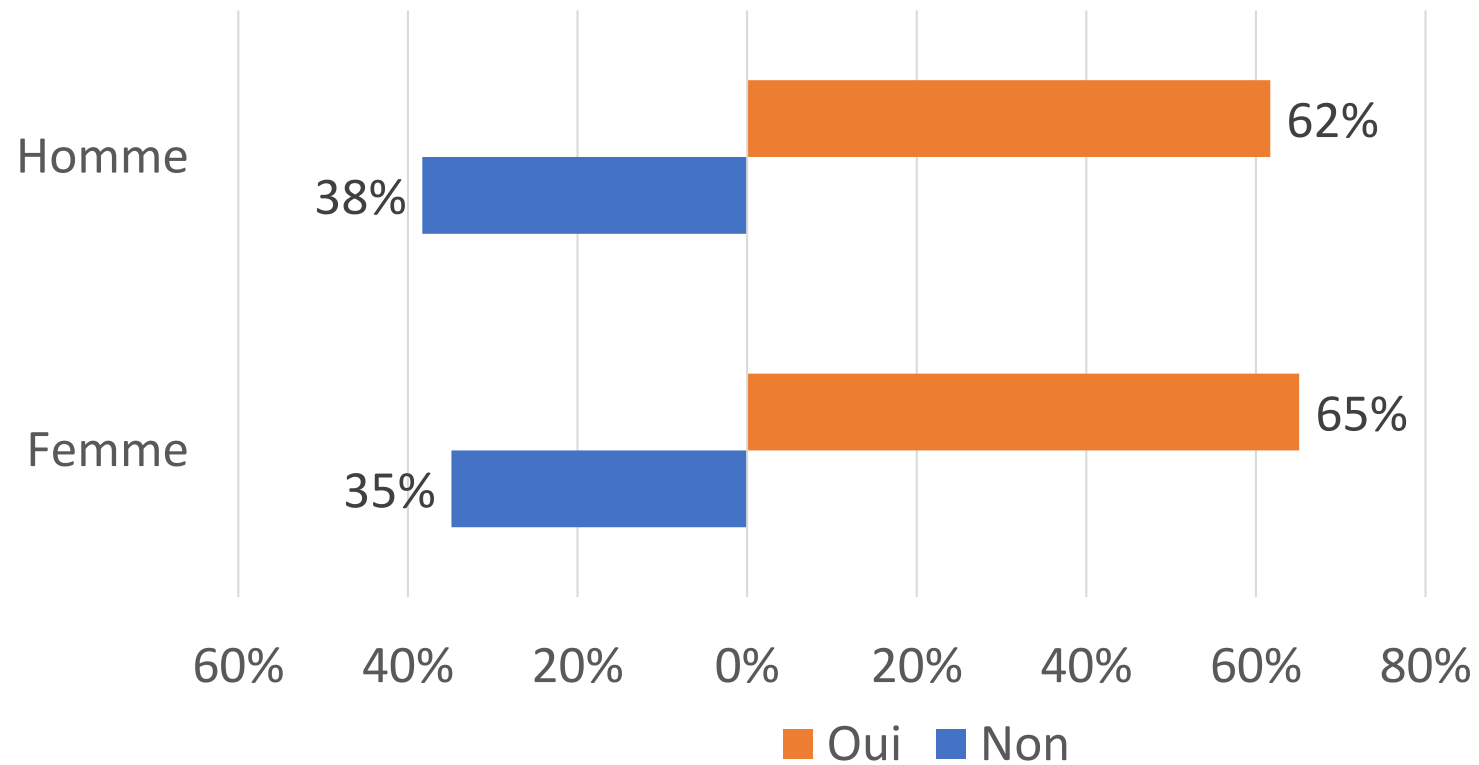
C. Analyse des résultats

C.1. Analyse de la diminution de l'activité

La diminution du chiffre d'affaires est utilisée comme un indicateur de la réduction de l'activité. Les différences entre l'évolution du chiffre d'affaires, l'évolution du volume d'activités et l'évolution du nombre de dossiers ne présentant pas de différences significatives.

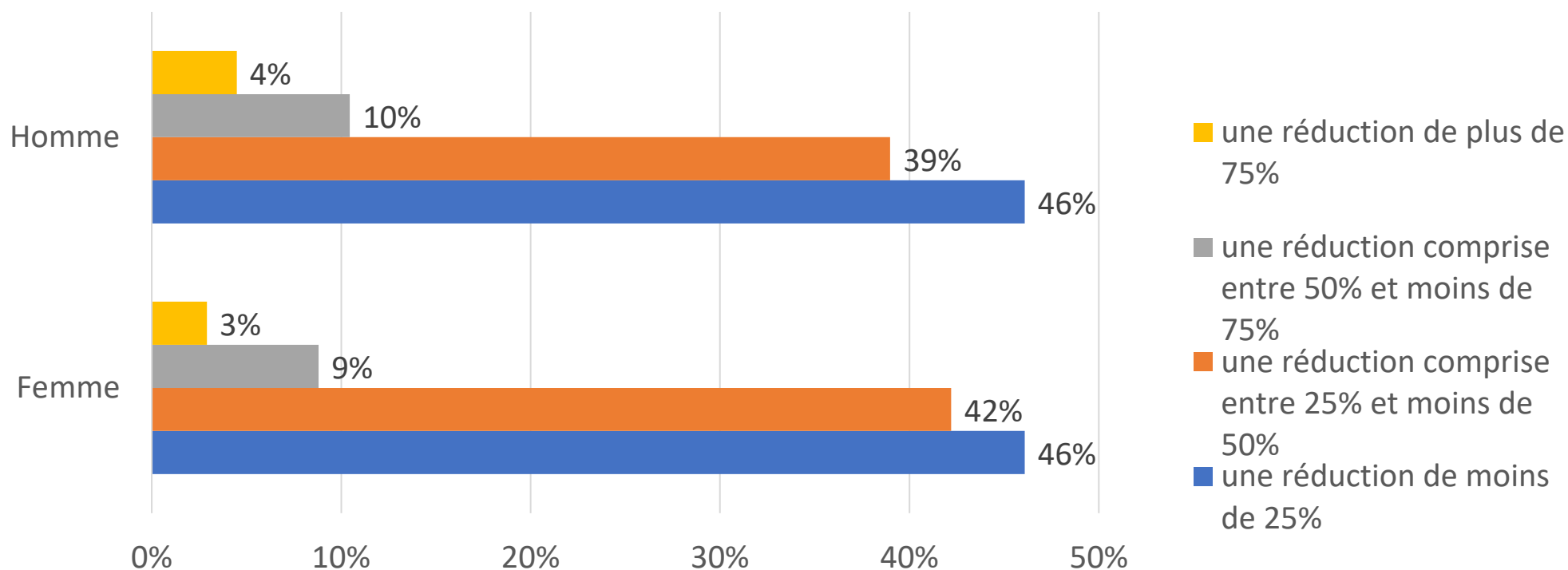
Genre x Diminution du CA

Genre X Diminution CA (OBFG)

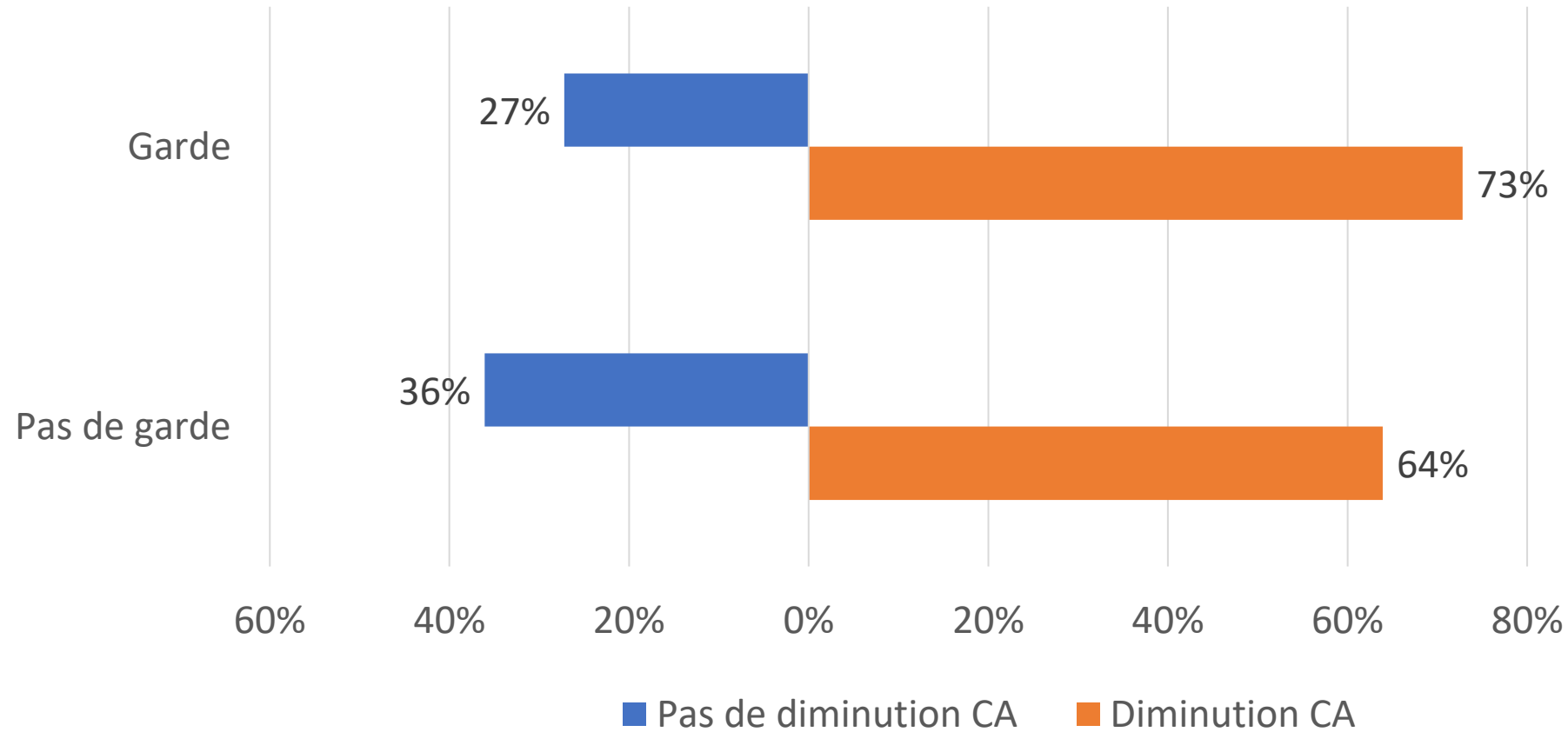


Genre x Diminution du CA (tranches)

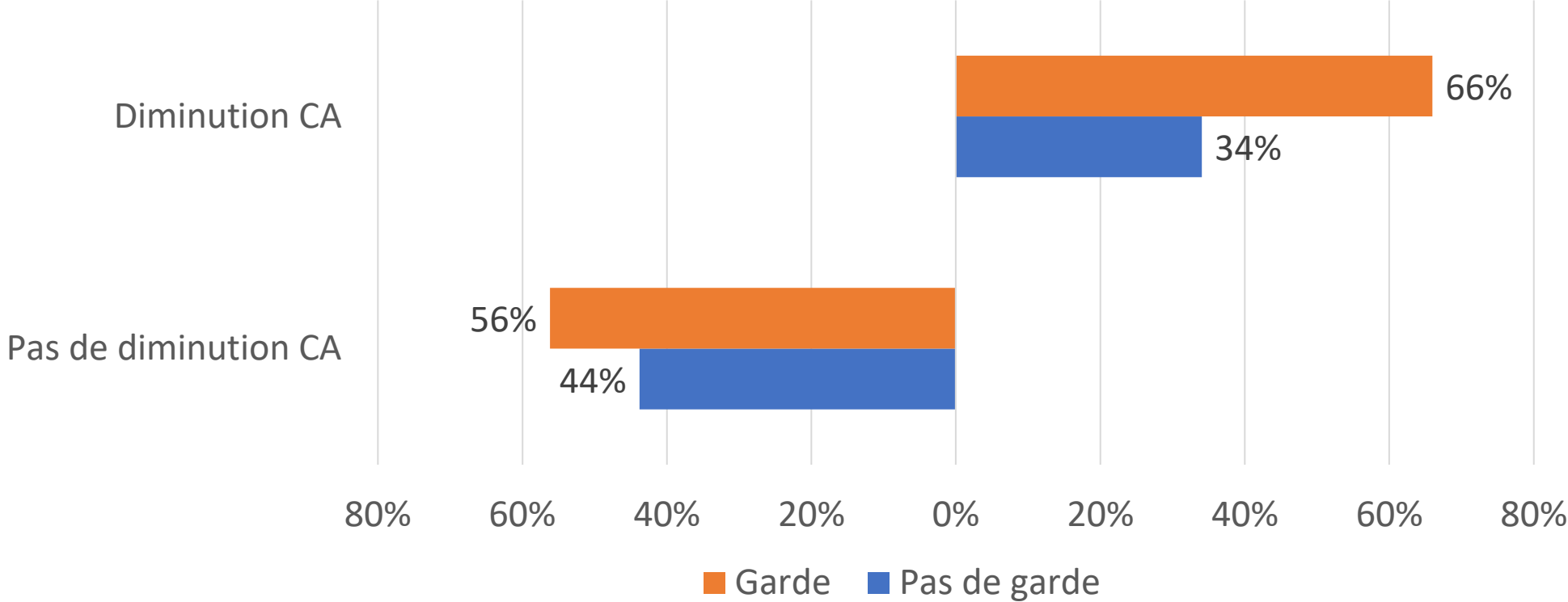
Genre X Diminution CA (OBFG)



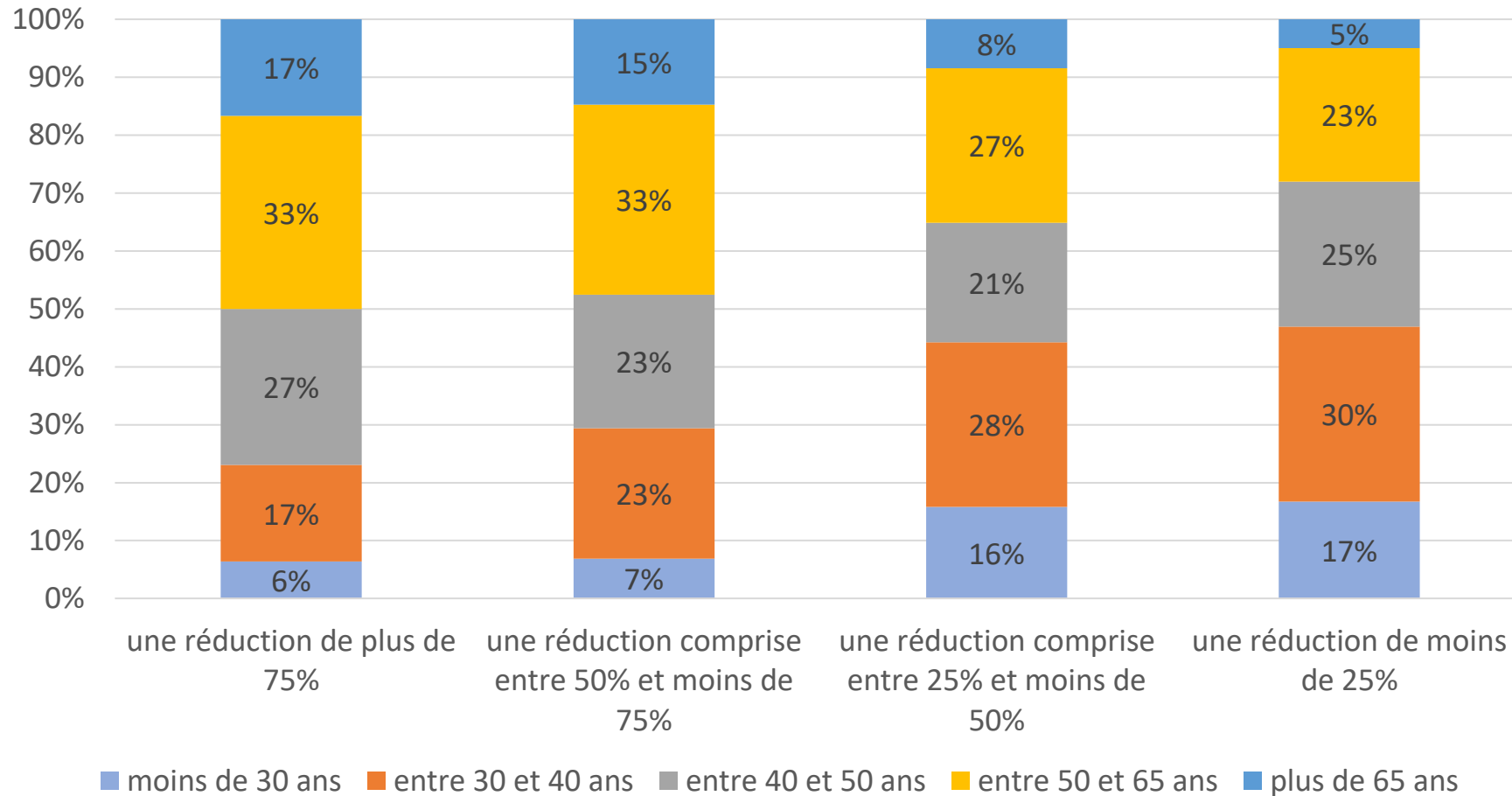
Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x Diminution du CA



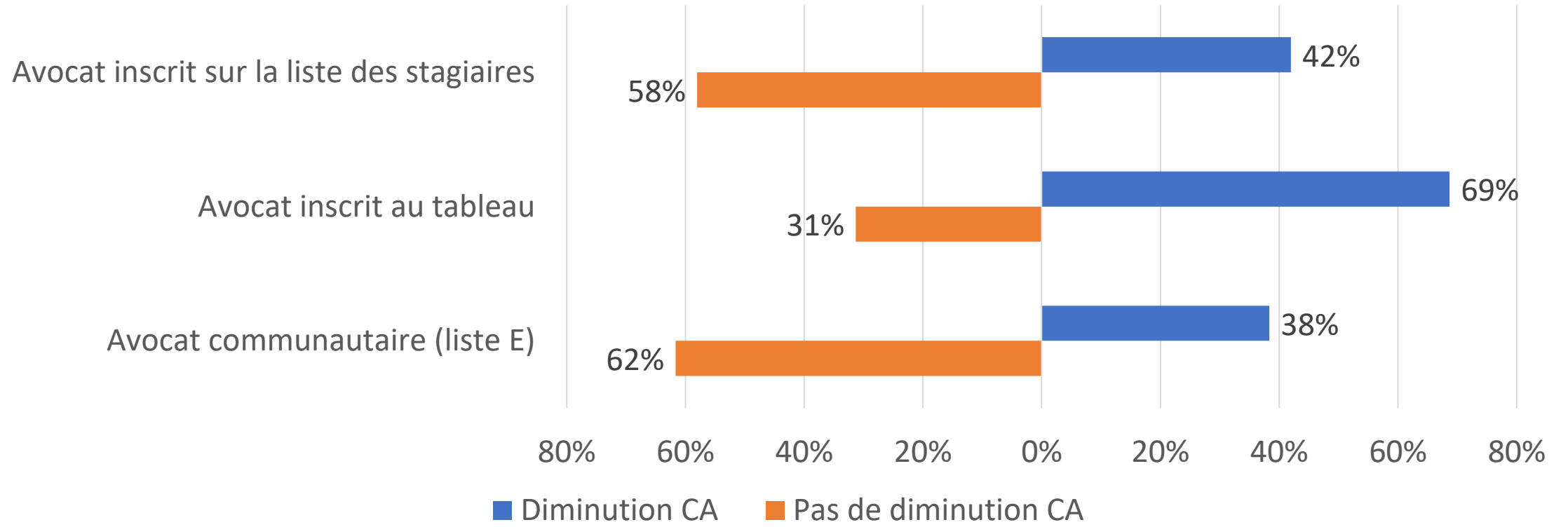
Diminution du CA x Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s)



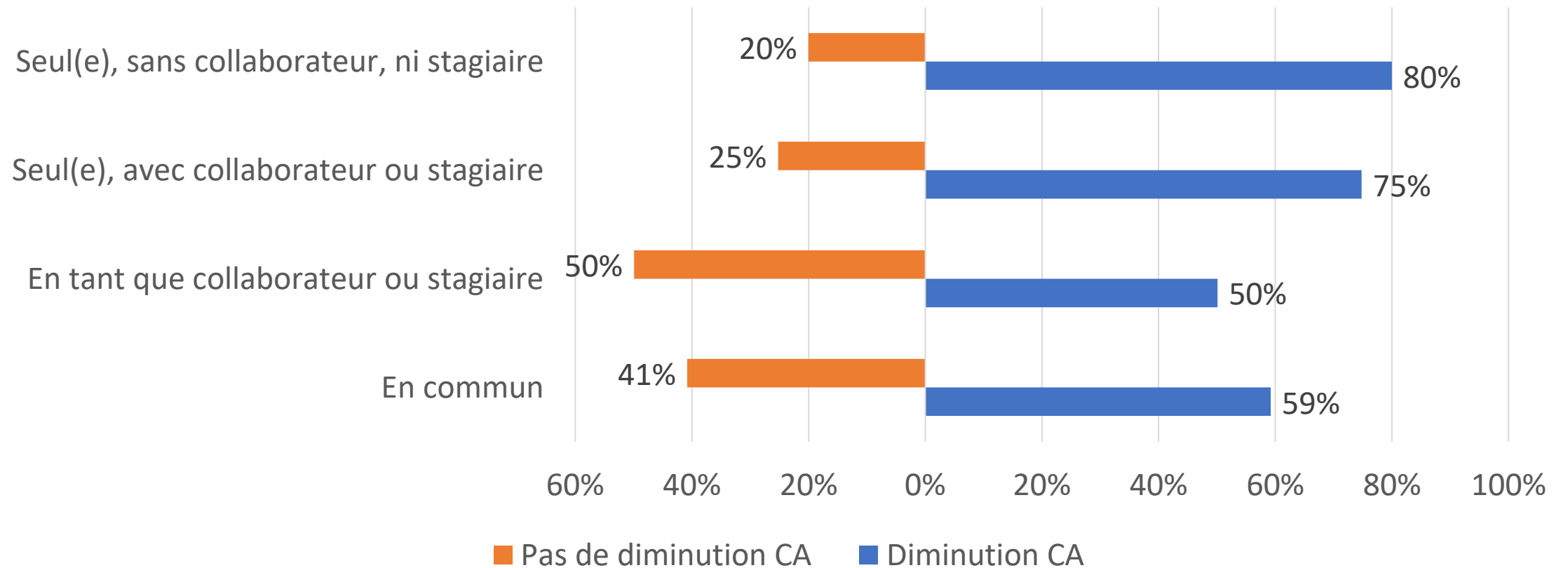
Age x Part de la diminution du CA



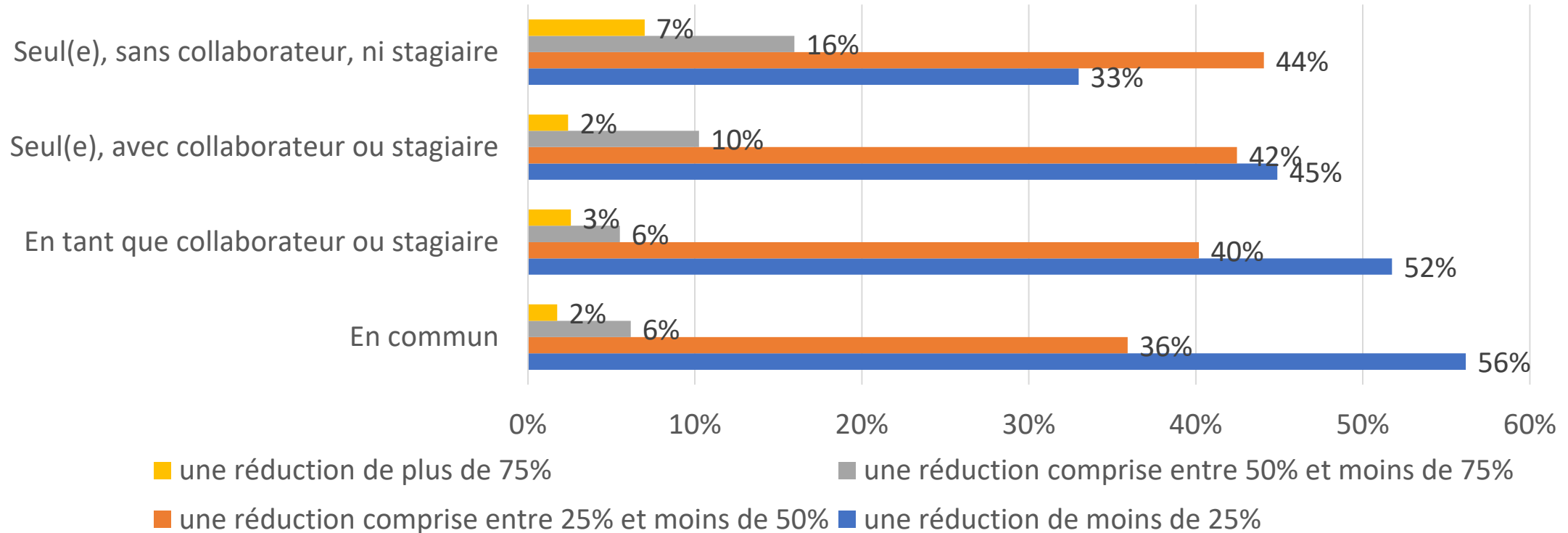
Inscription au barreau x Diminution du CA



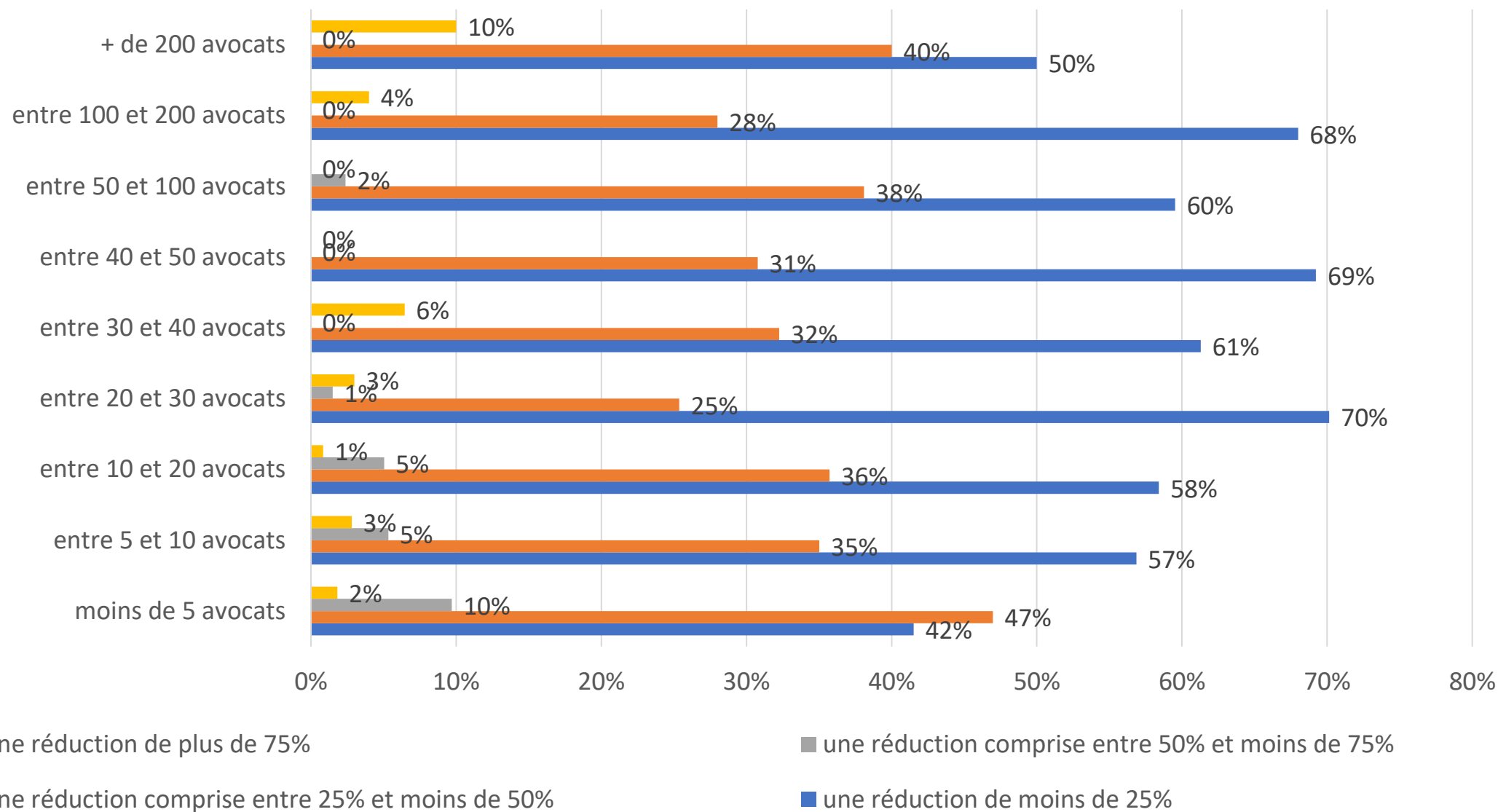
Mode d'exercice x Diminution du CA



Mode d'exercice x Diminution du CA (tranches)

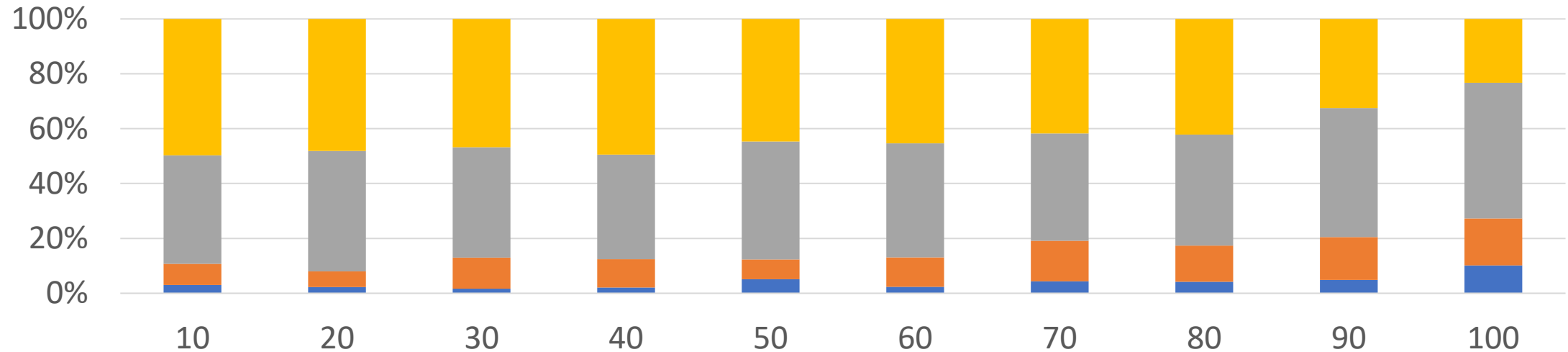


Dimension du cabinet x Diminution du CA (tranches)



Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

Particuliers (sauf aide juridique) X Diminution CA (OBFG)

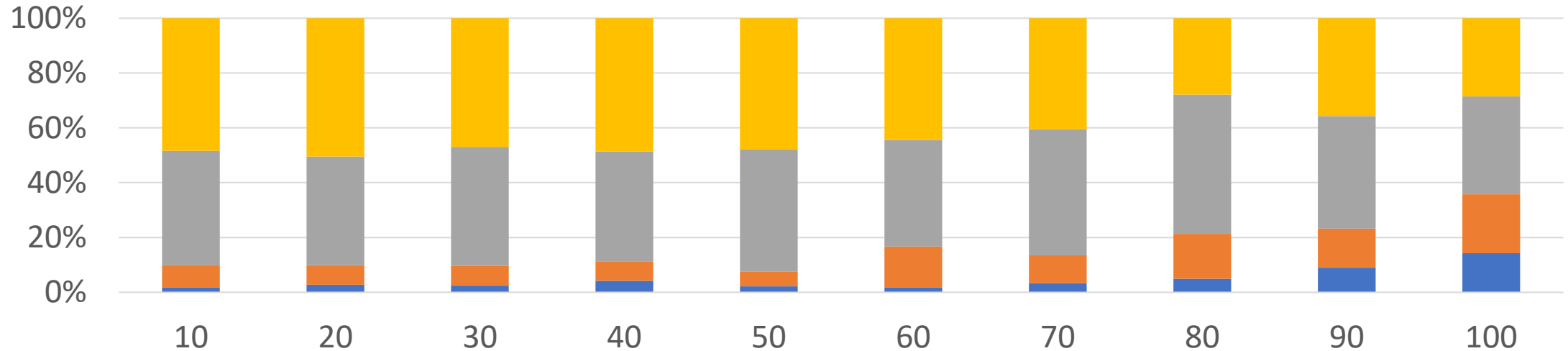


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

Aide Juridique X Diminution CA (OBFG)

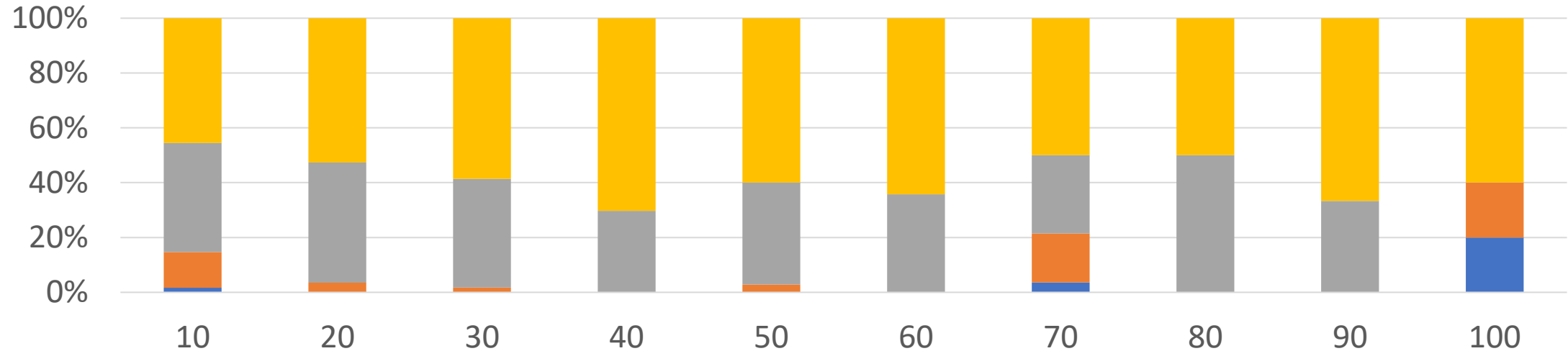


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

Mandats X Diminution CA (OBFG)

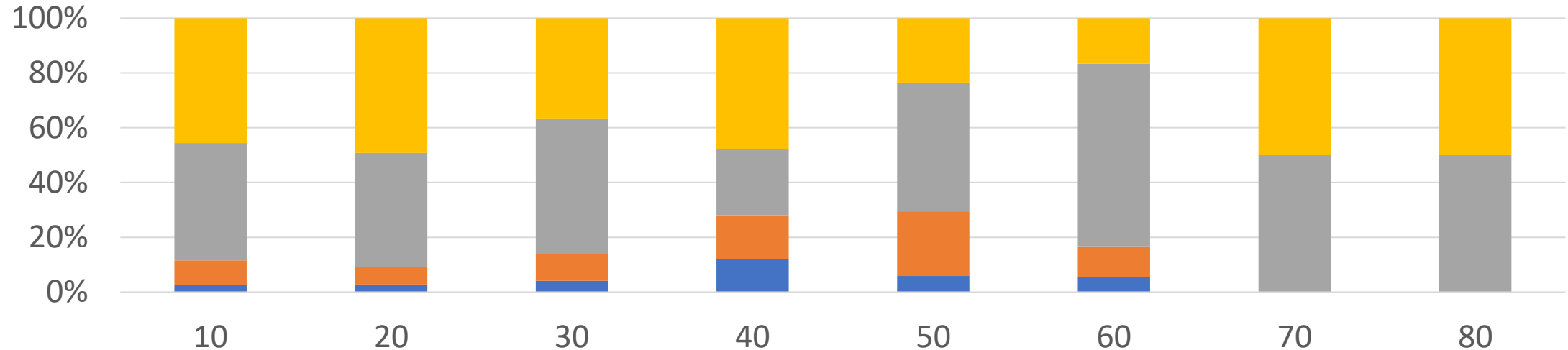


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

TPE X Diminution CA (OBFG)

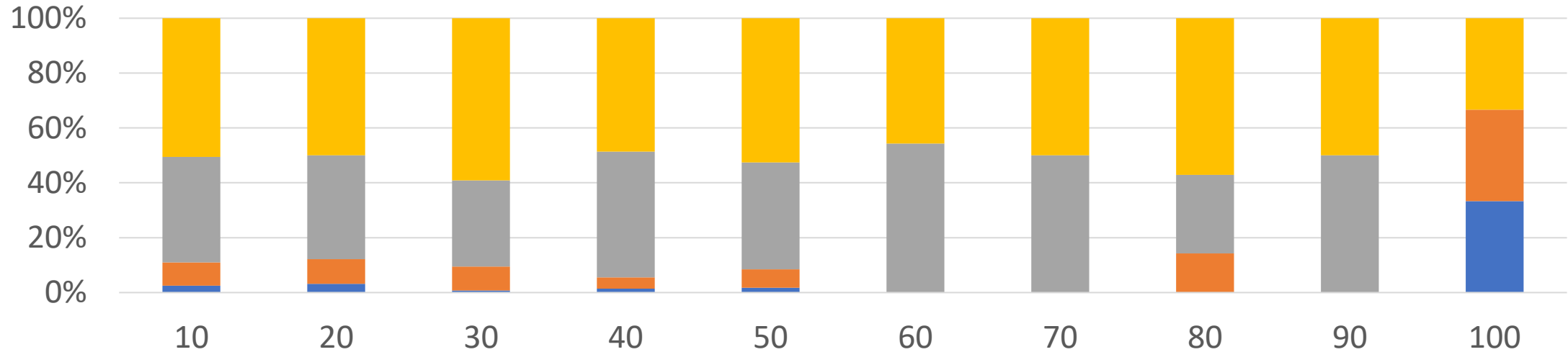


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

PME X Diminution CA (OBFG)

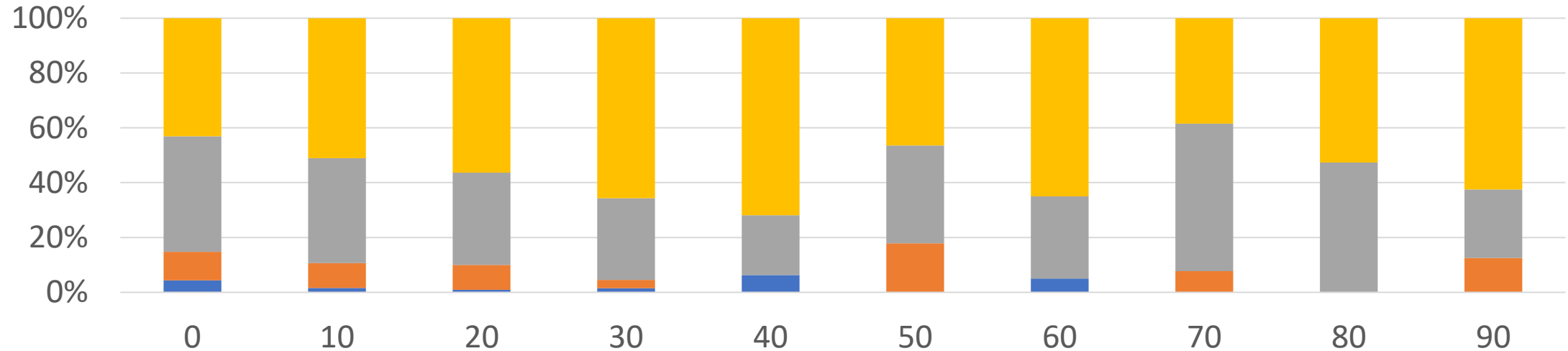


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

Grandes entreprises X Diminution CA (OBFG)

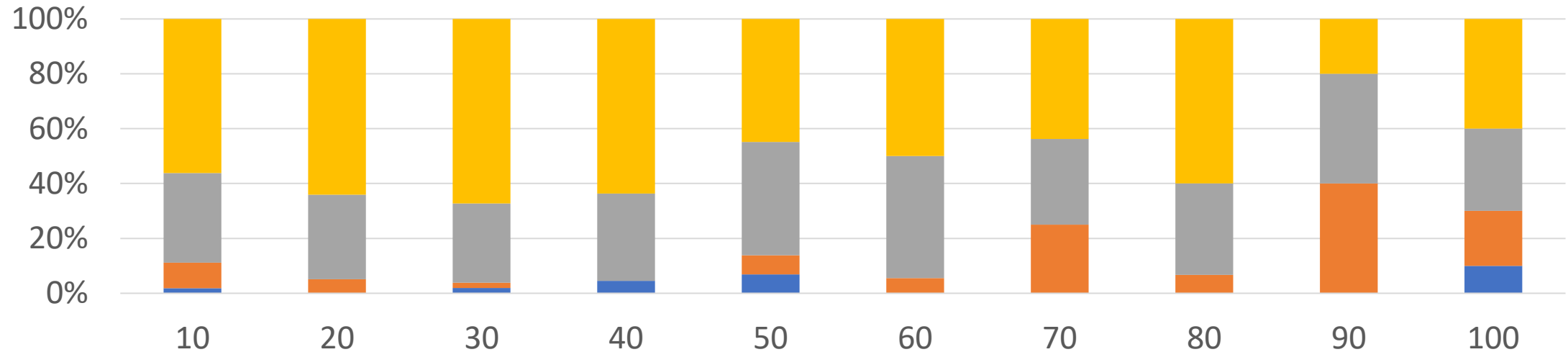


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

Entreprises ou autorités du secteur public X Diminution CA (OBFG)

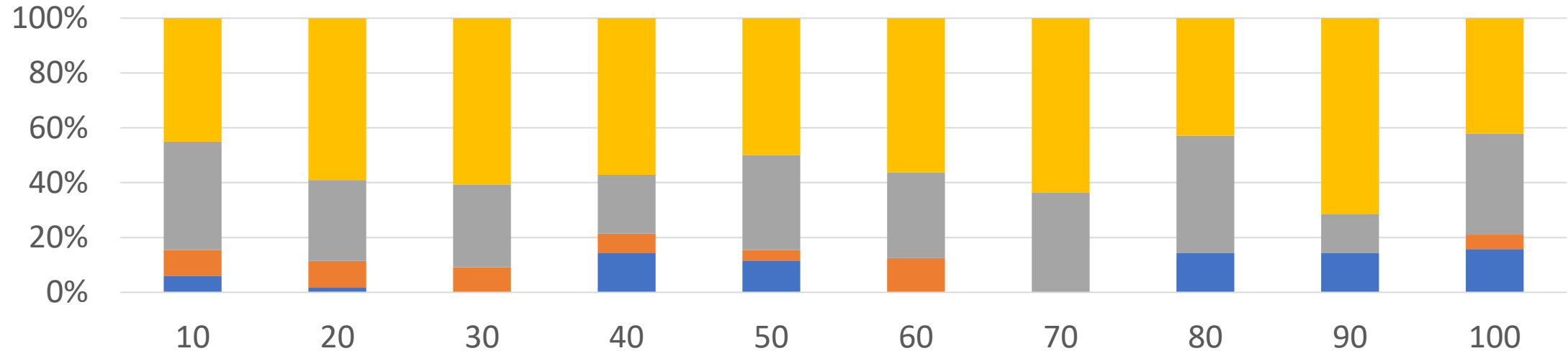


% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

Diminution du CA x Part dans la composition de la clientèle

Clients internationaux X Diminution CA (OBFG)



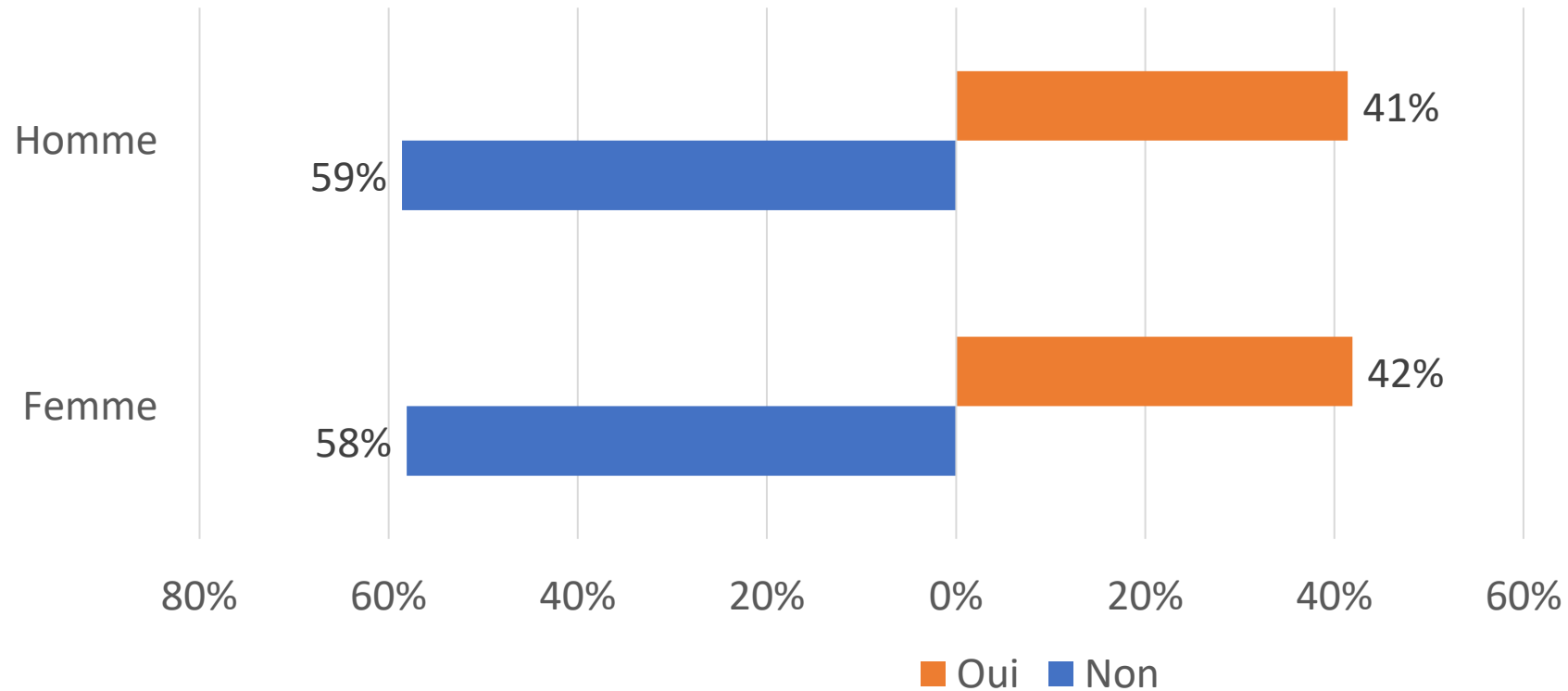
% de clients de ce type dans la clientèle totale

- une réduction de moins de 25%
- une réduction comprise entre 25% et moins de 50%
- une réduction comprise entre 50% et moins de 75%
- une réduction de plus de 75%

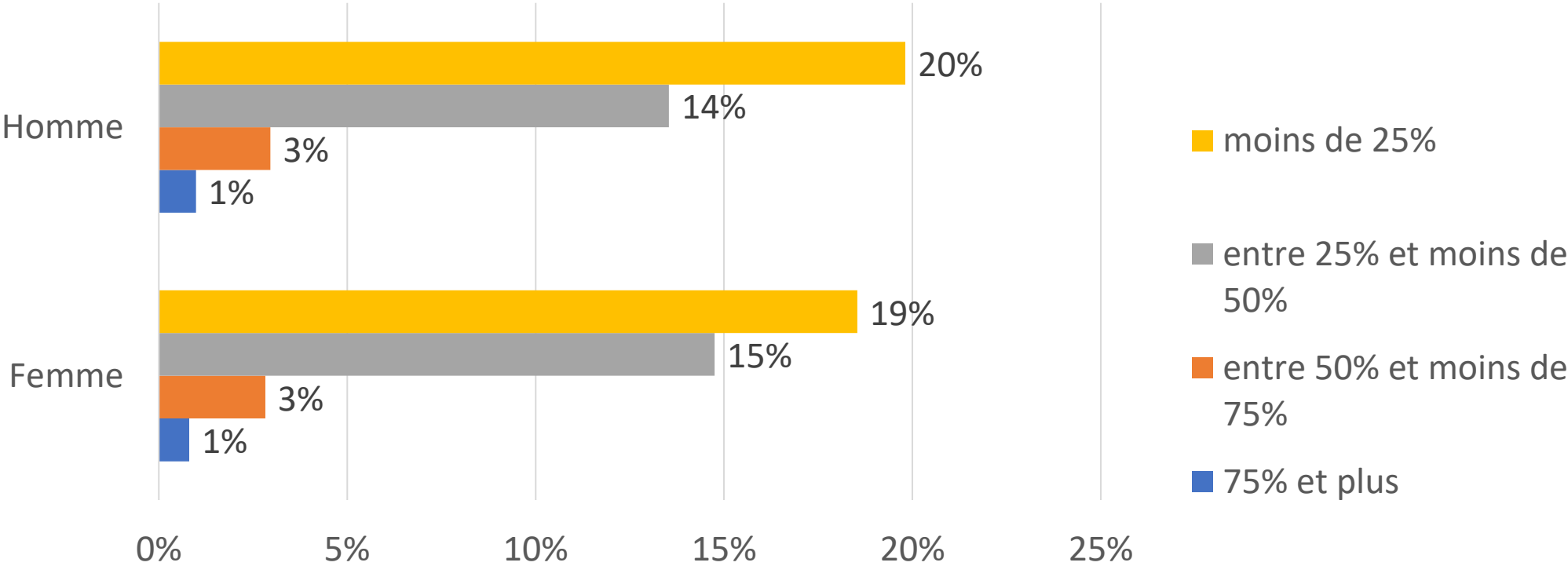
C.2. Analyse des difficultés d'encaissement

Genre x Difficultés d'encaissement

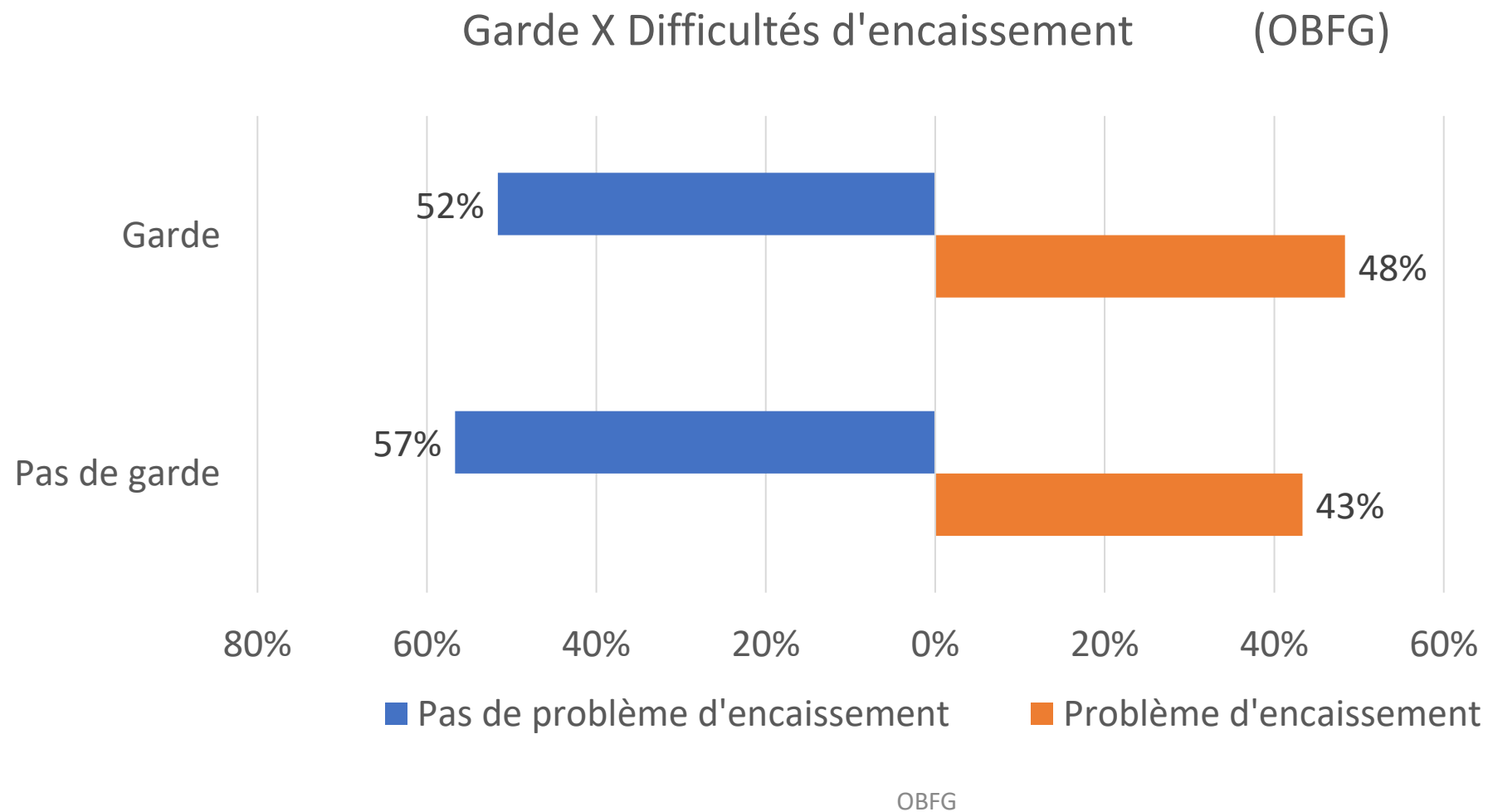
Genre X Difficultés d'encaissement (OBFG)



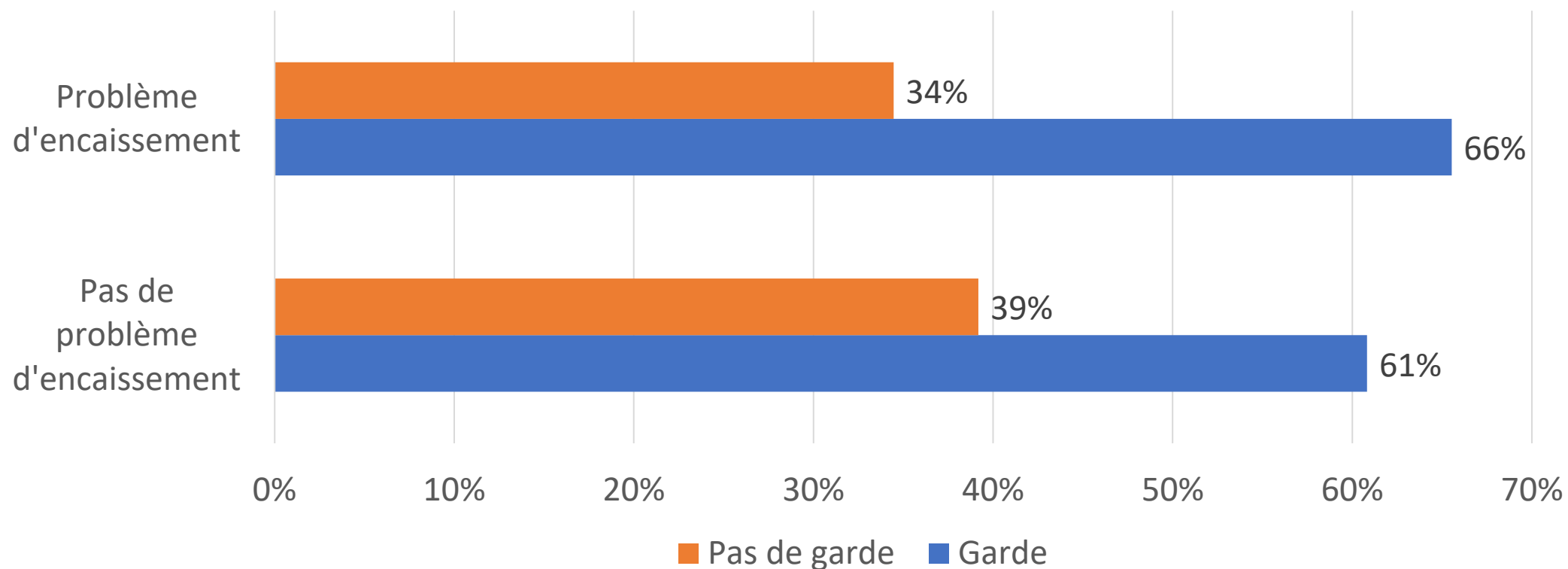
Genre x Difficultés d'encaissement (proportions)



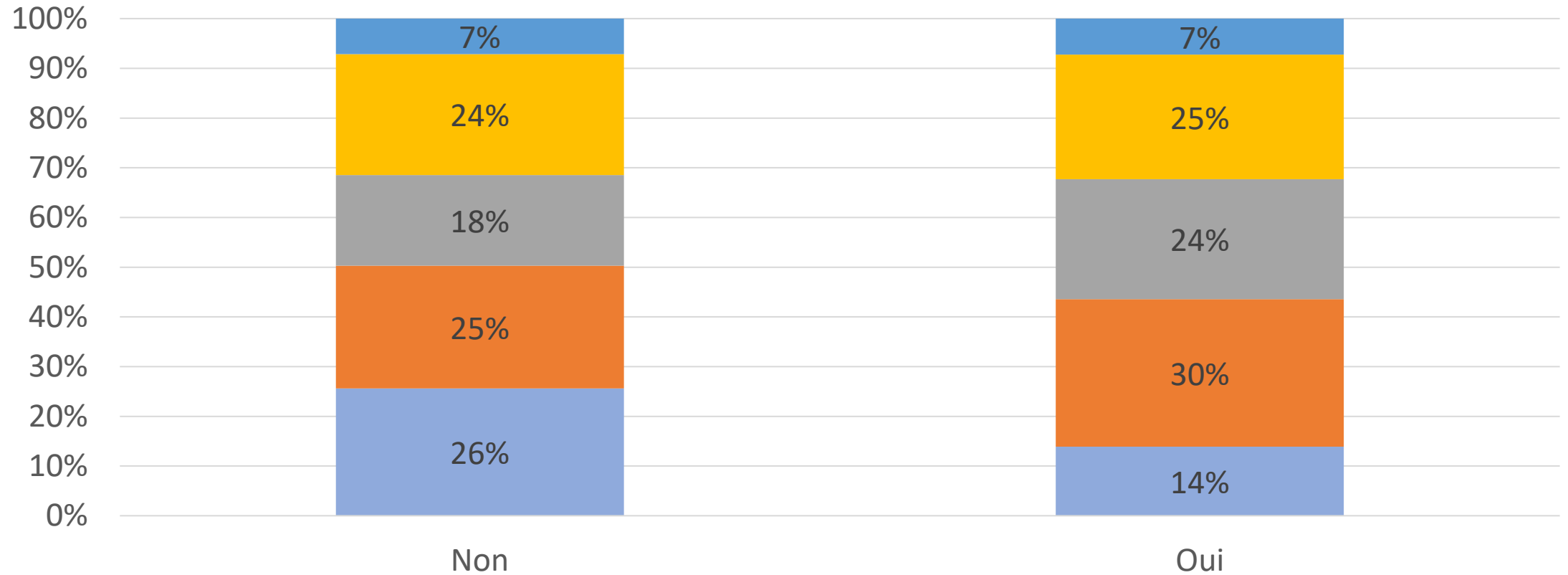
Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x Difficultés d'encaissement



Difficultés d'encaissement x Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x

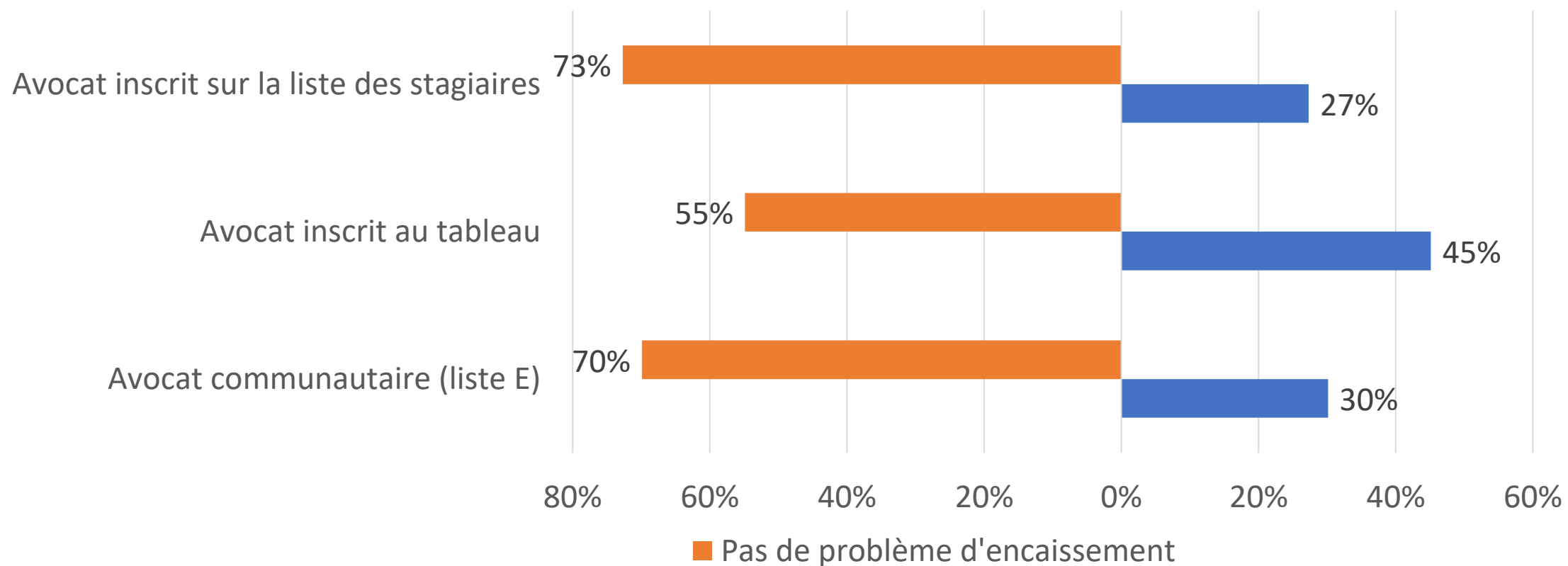


Difficultés d'encaissement x Age (Part par tranche d'âges)

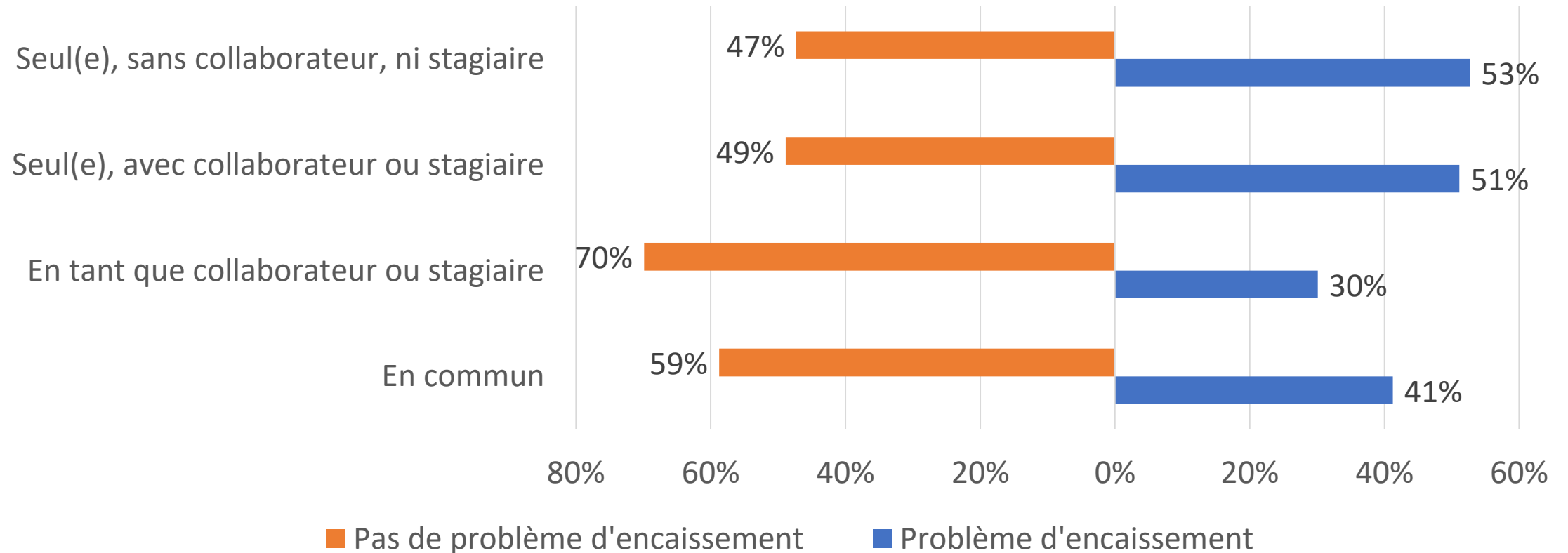


■ moins de 30 ans ■ entre 30 et 40 ans ■ entre 40 et 50 ans ■ entre 50 et 65 ans ■ plus de 65 ans

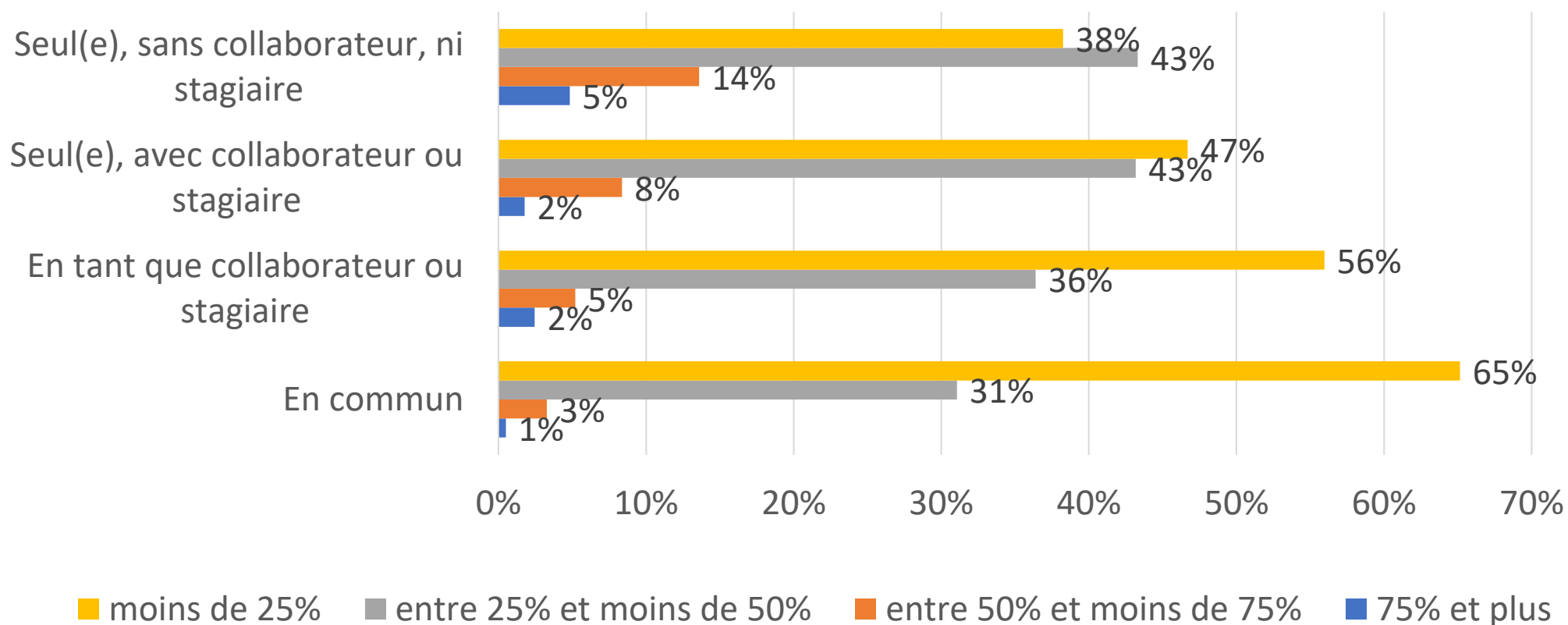
Difficultés d'encaissement x Inscription au barreau



Difficultés d'encaissement x Mode d'exercice

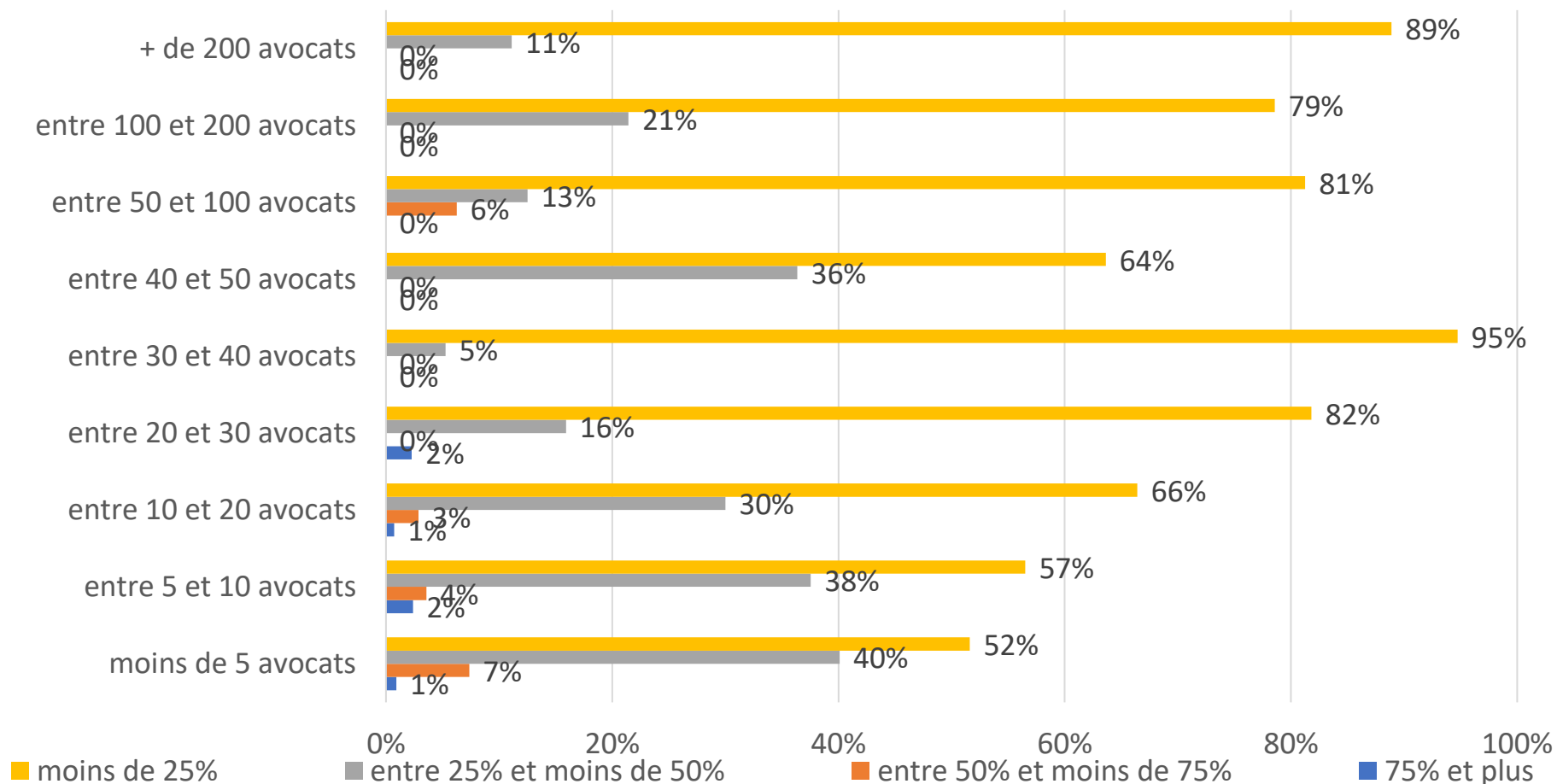


Difficultés d'encaissement (proportions) x Mode d'exercice



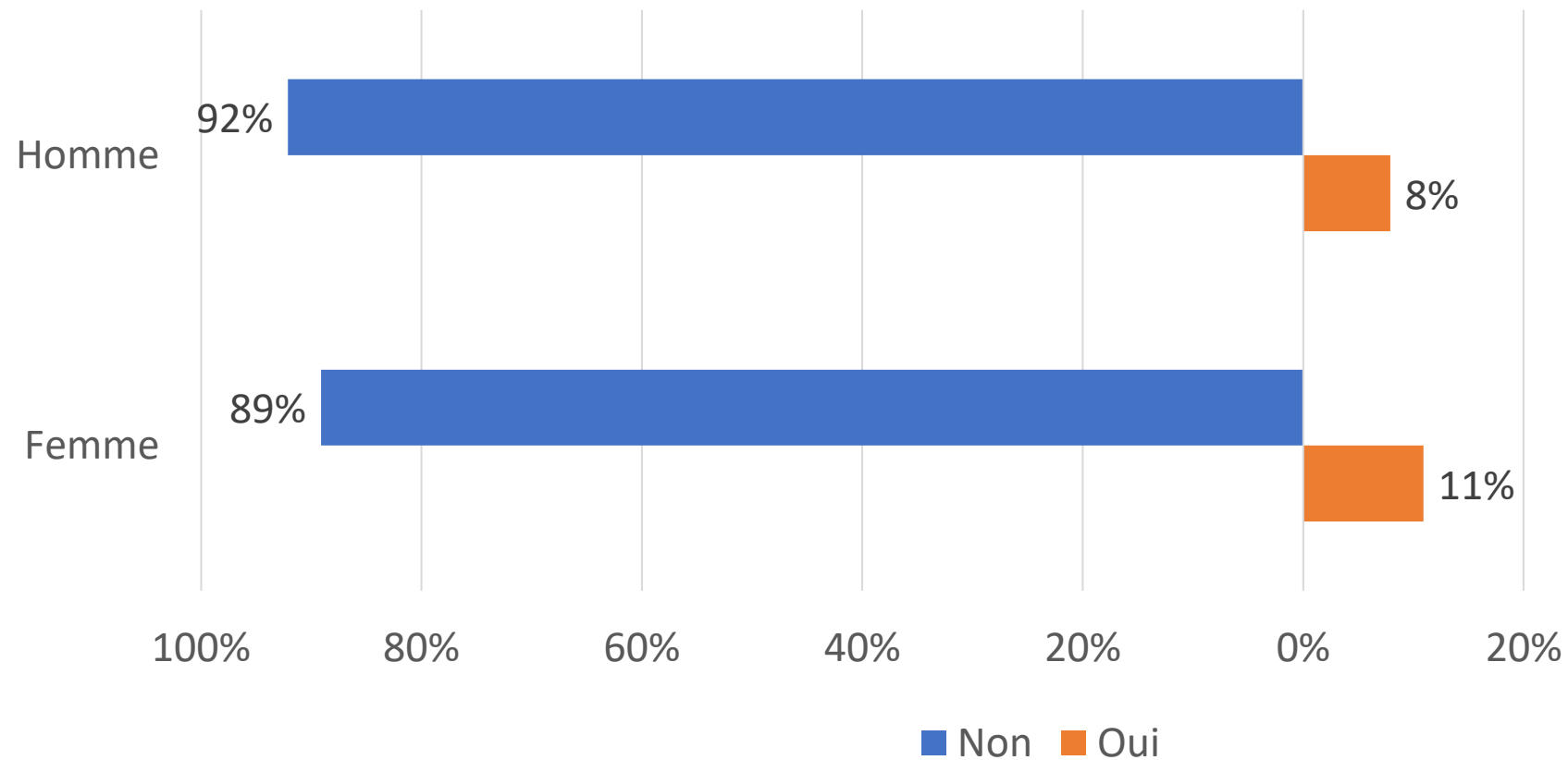
Difficultés d'encaissement (proportions) x Dimension du cabinet

Sauf cabinets unipersonnels

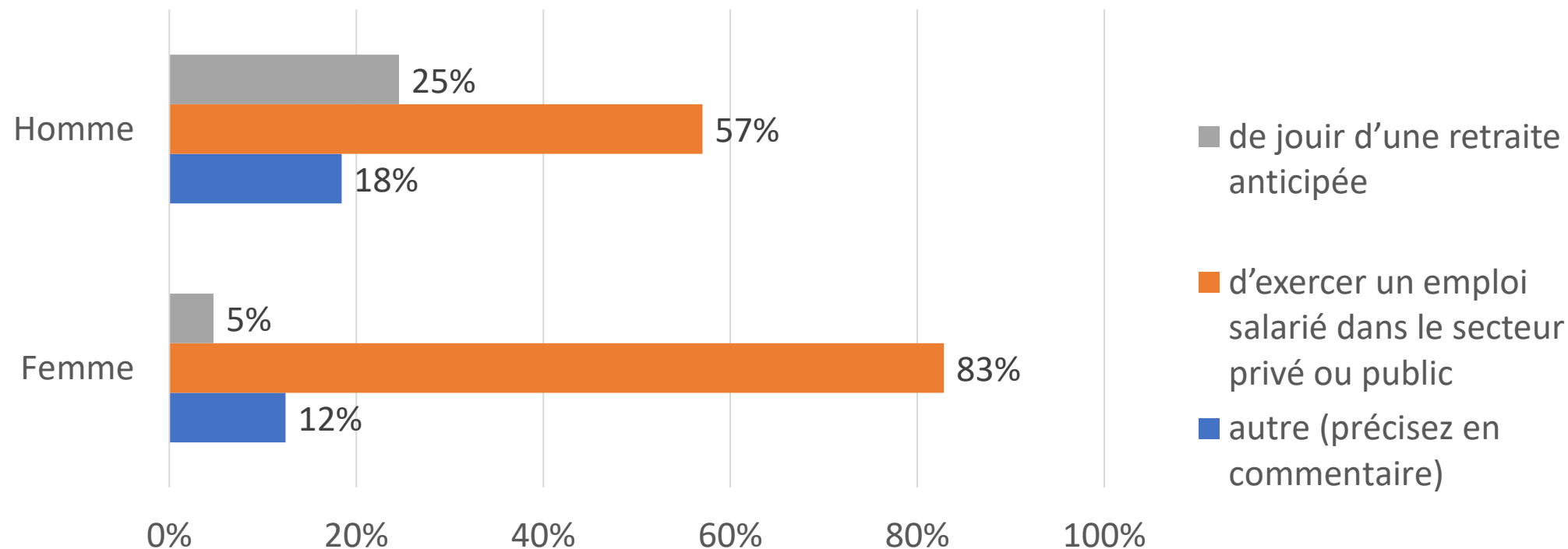


C.3. Avocats qui envisagent de quitter la profession

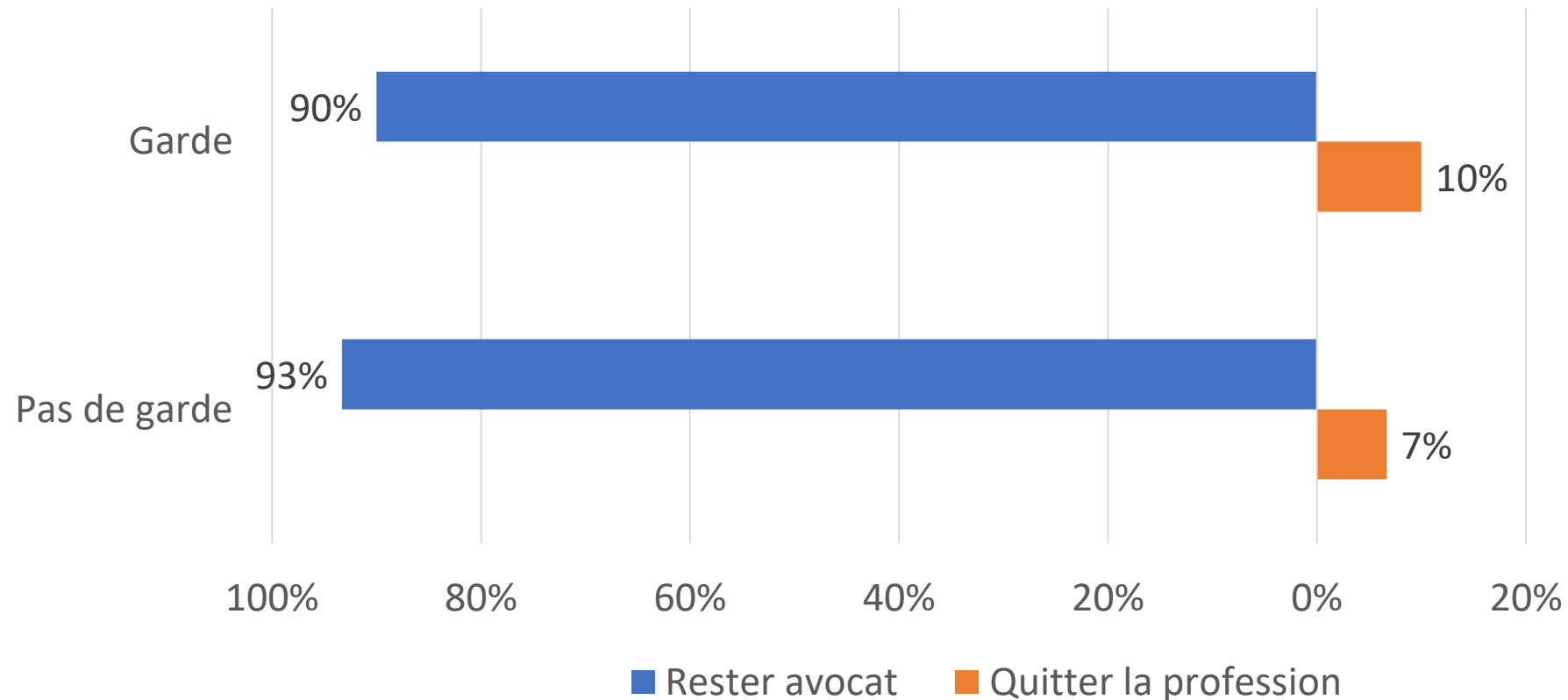
Genre x Quitter la profession



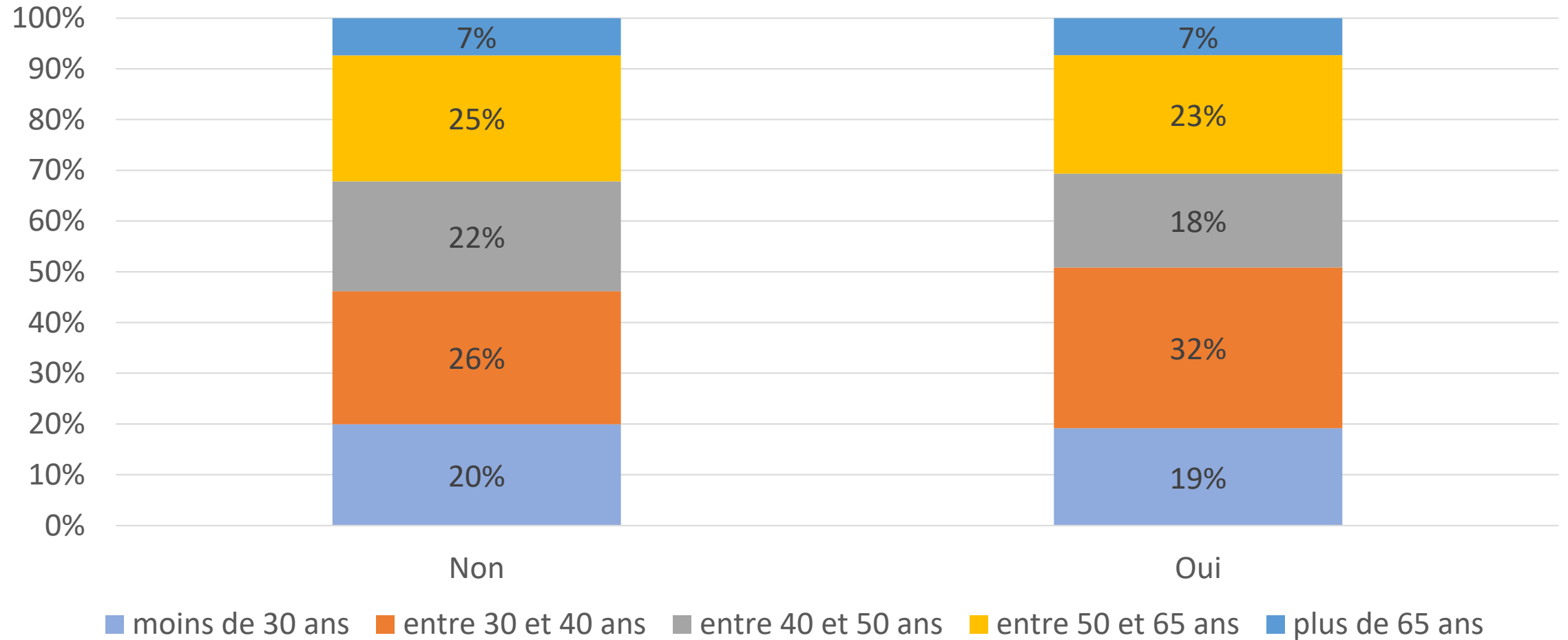
Genre x Quitter la profession (détails)



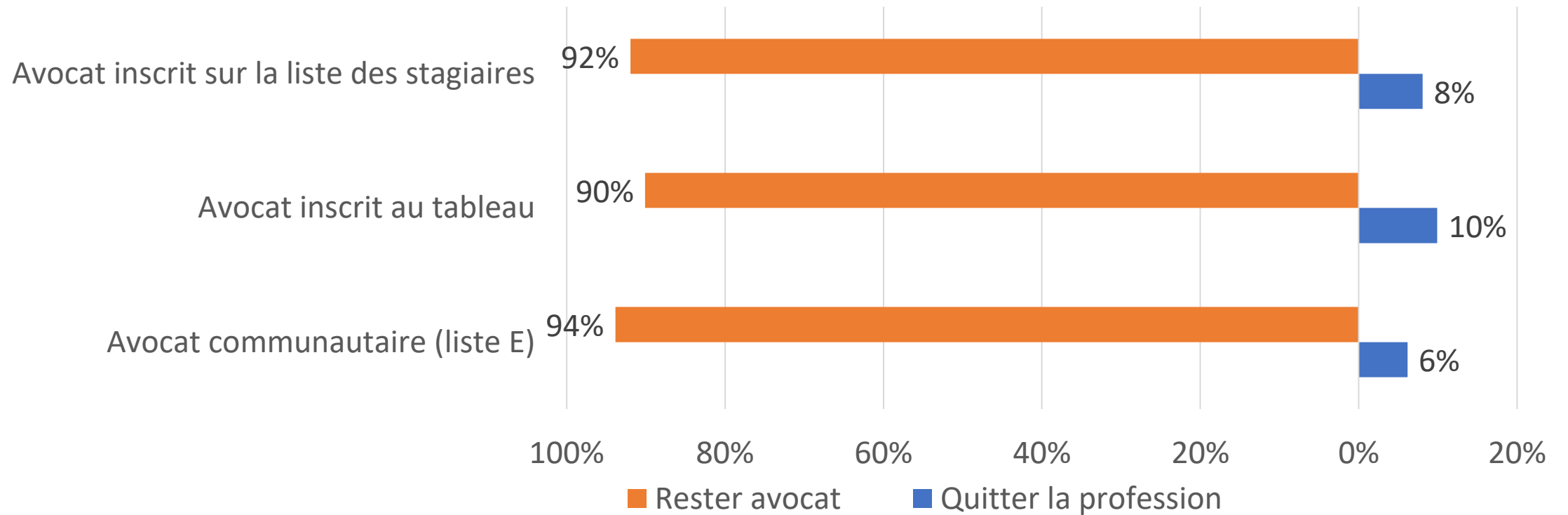
Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x Quitter la profession (détails)



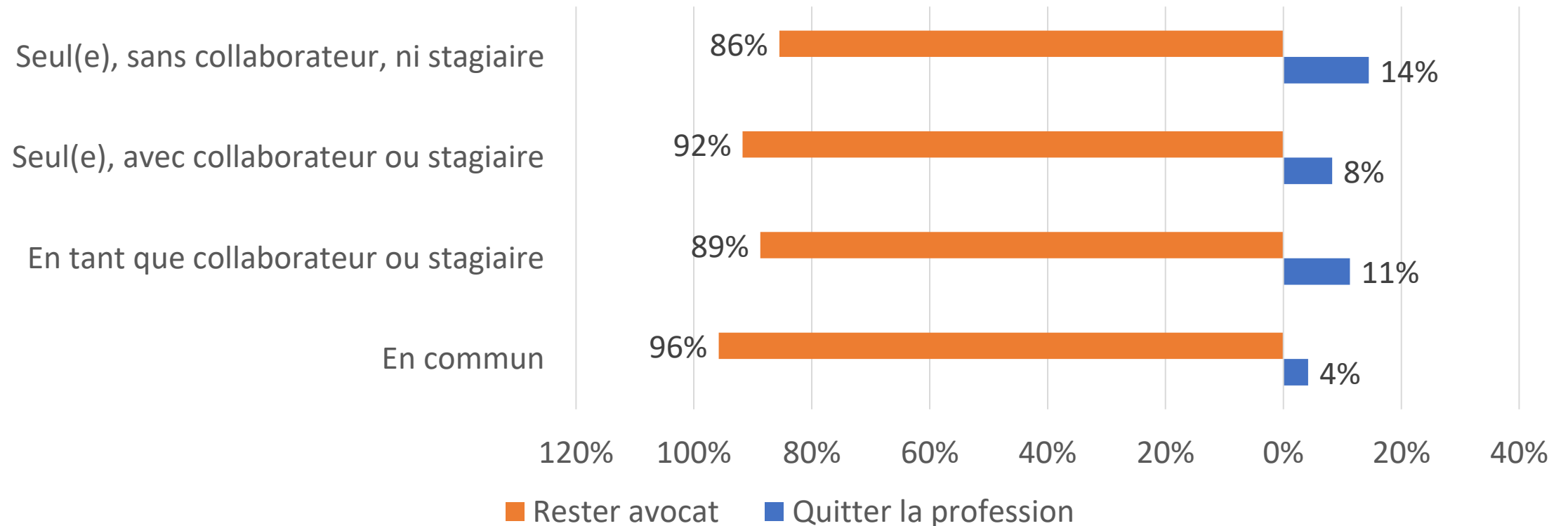
Quitter la profession x Age (Part par tranche d'âges)



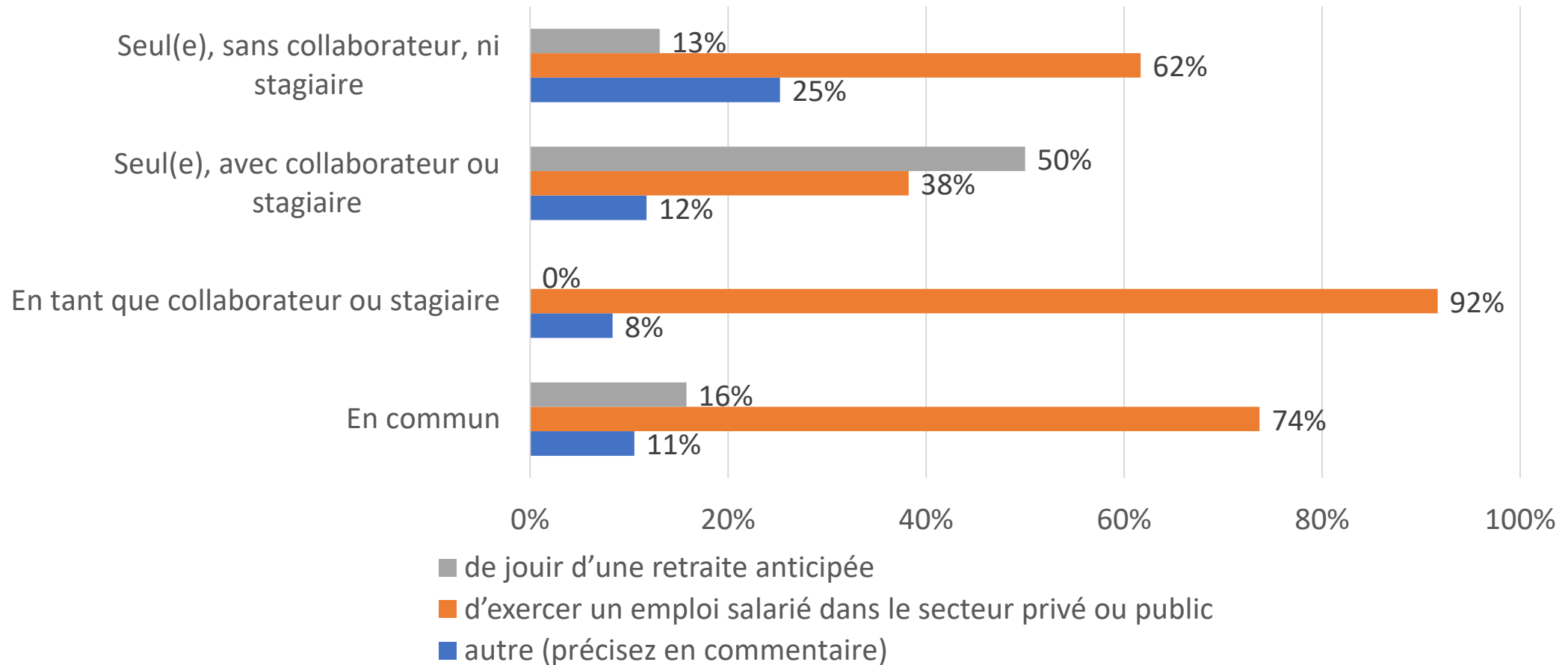
Quitter la profession x Inscription au barreau



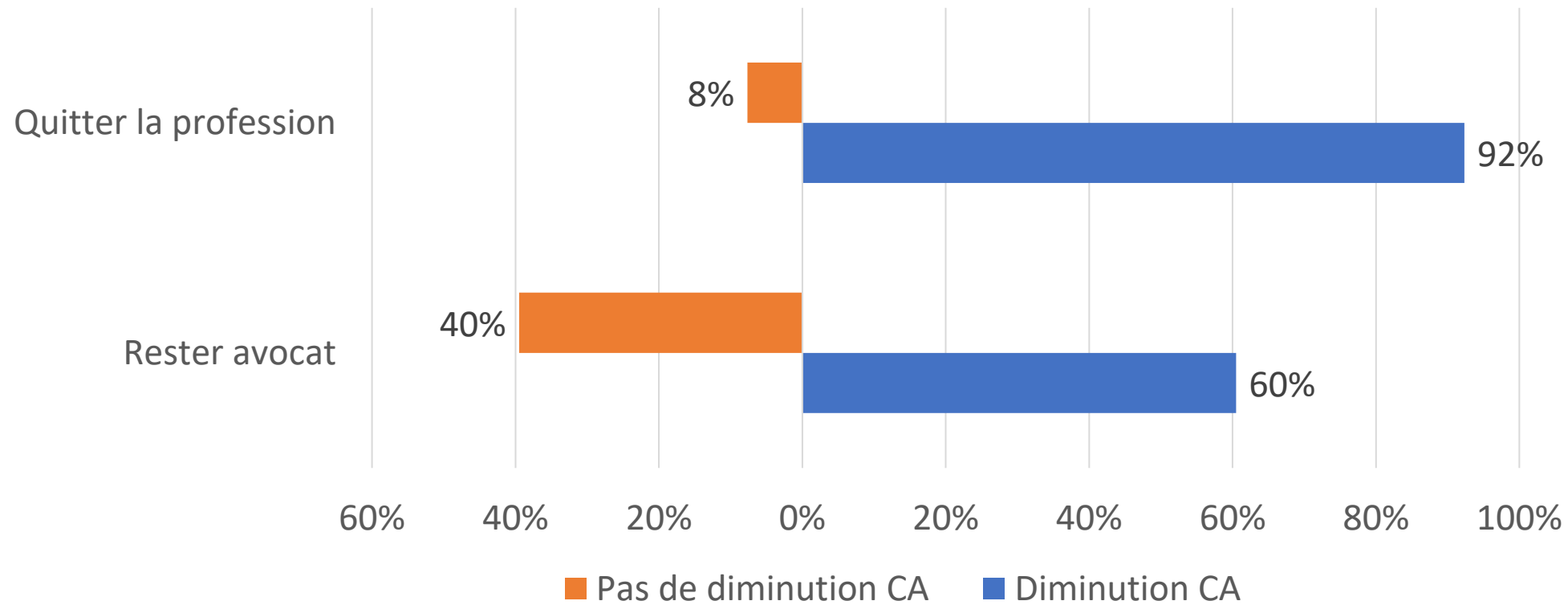
Quitter la profession x Mode d'exercice



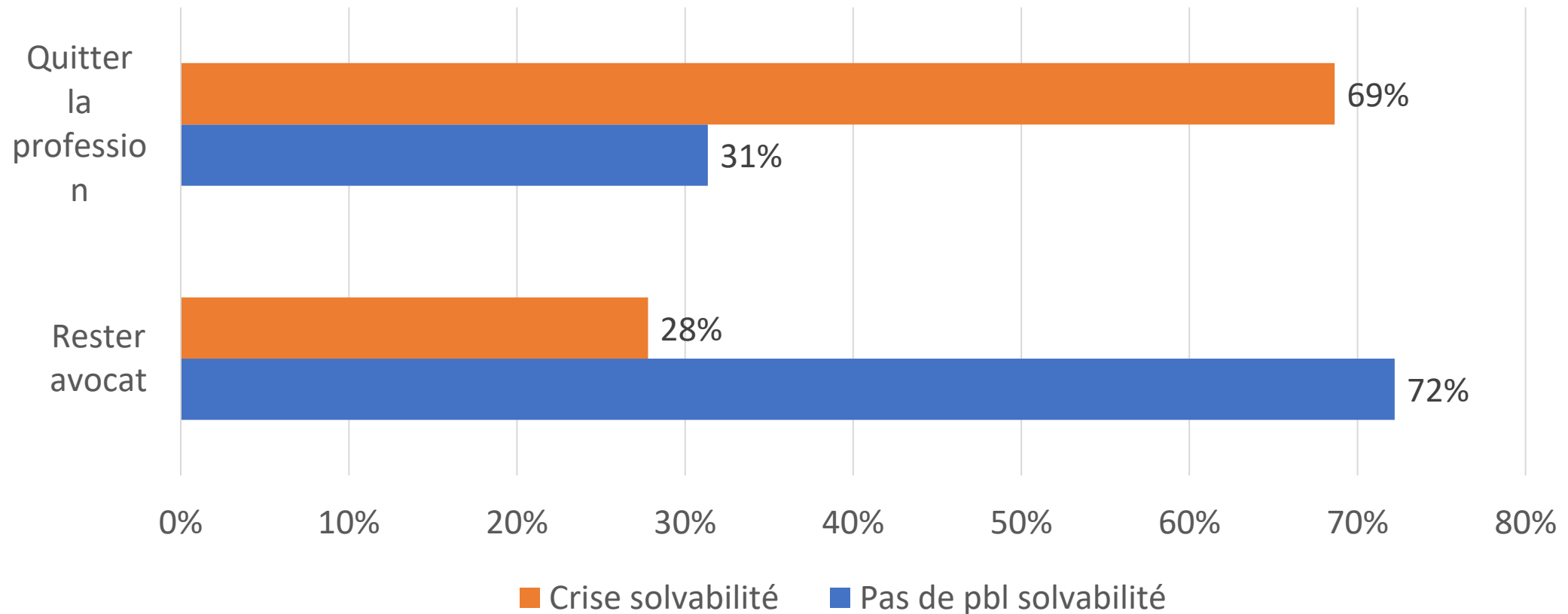
Quitter la profession x Mode d'exercice (détails)



Quitter la profession x Diminution du CA

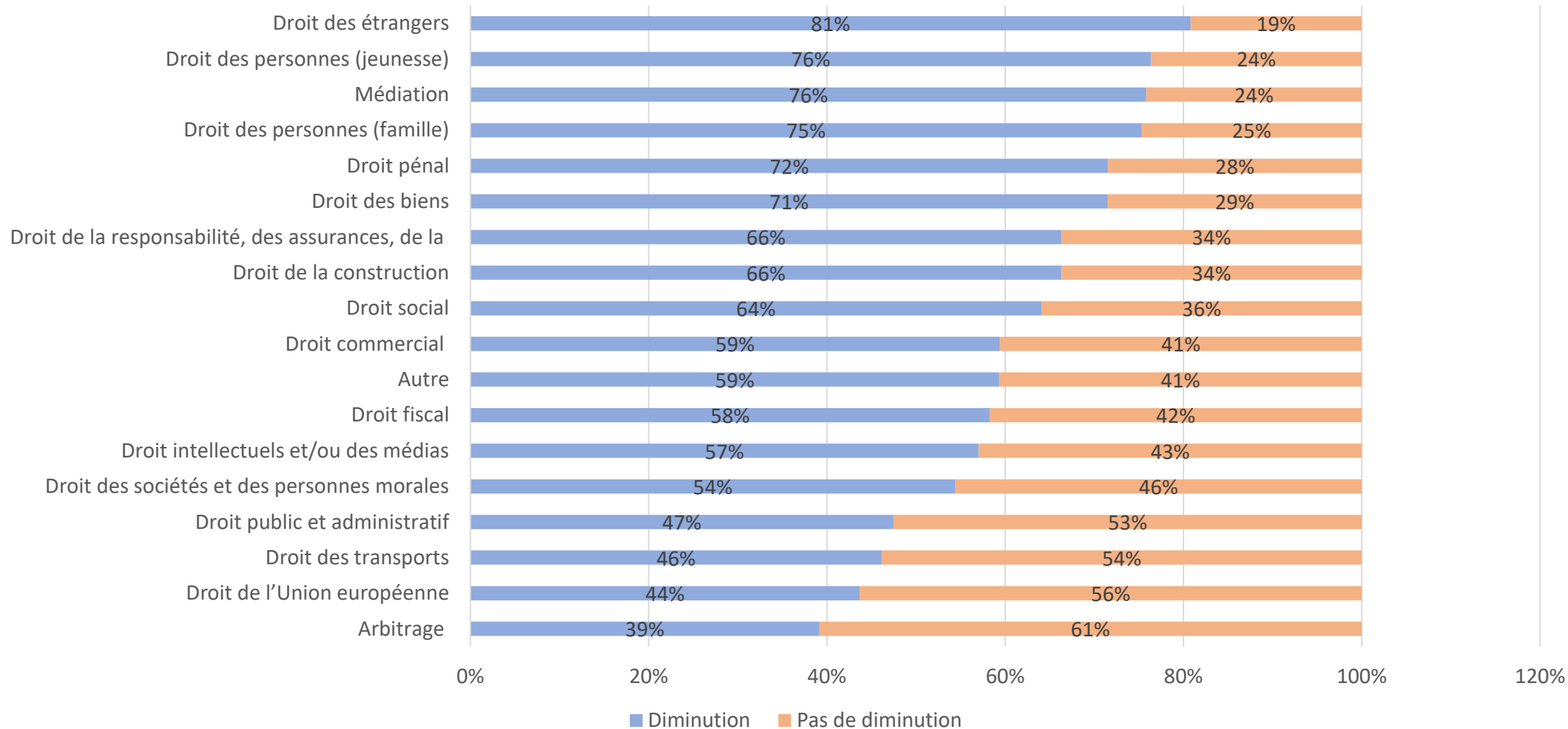


Quitter la profession x Crise de solvabilité

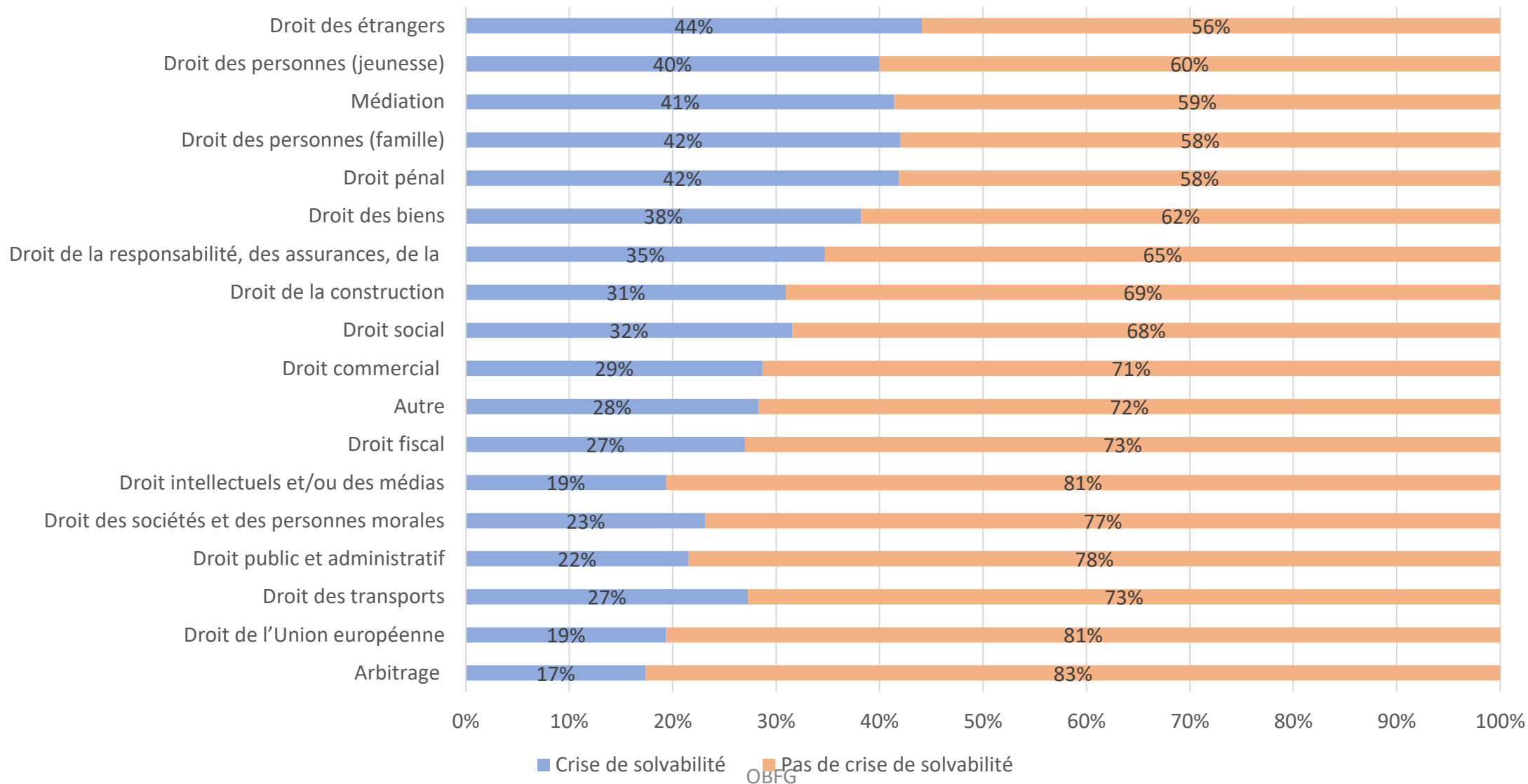


C.4. Matières pratiquées et avocats en difficulté

Matières pratiquées x Diminution du CA

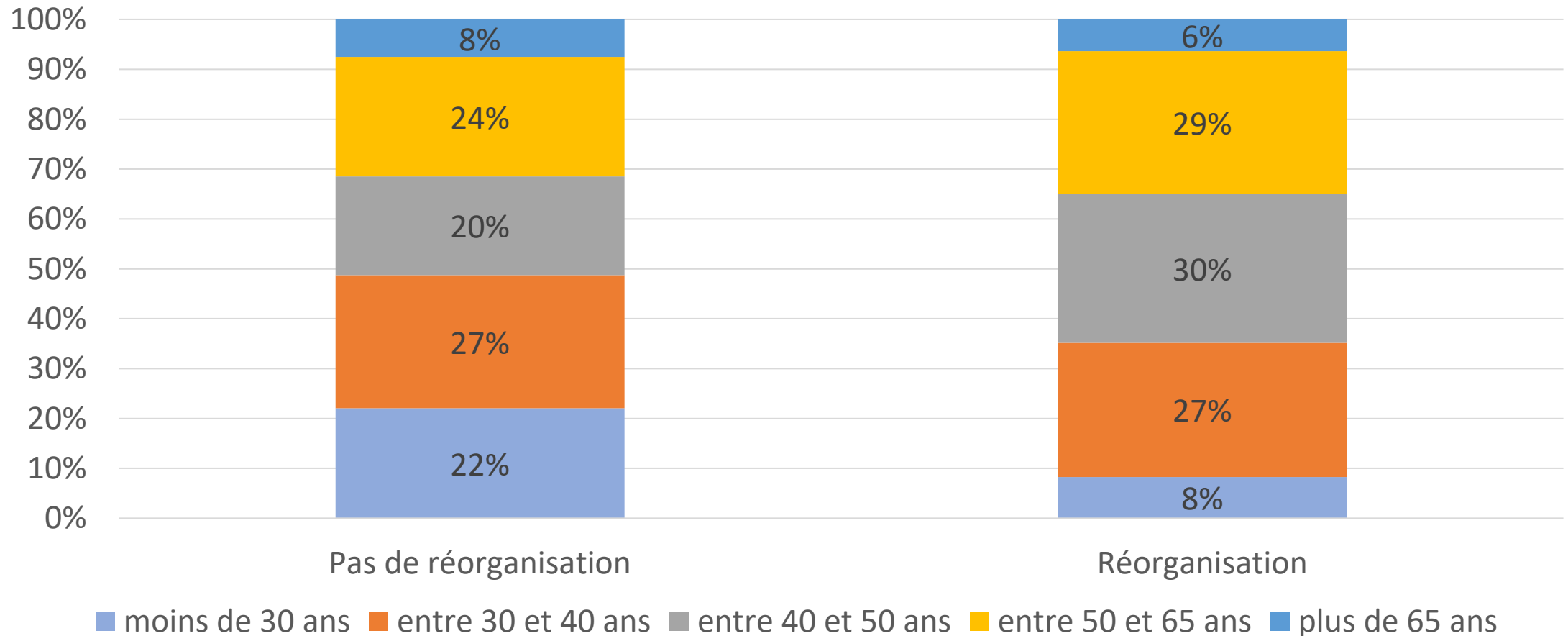


Matières pratiquées x Risque de solvabilité

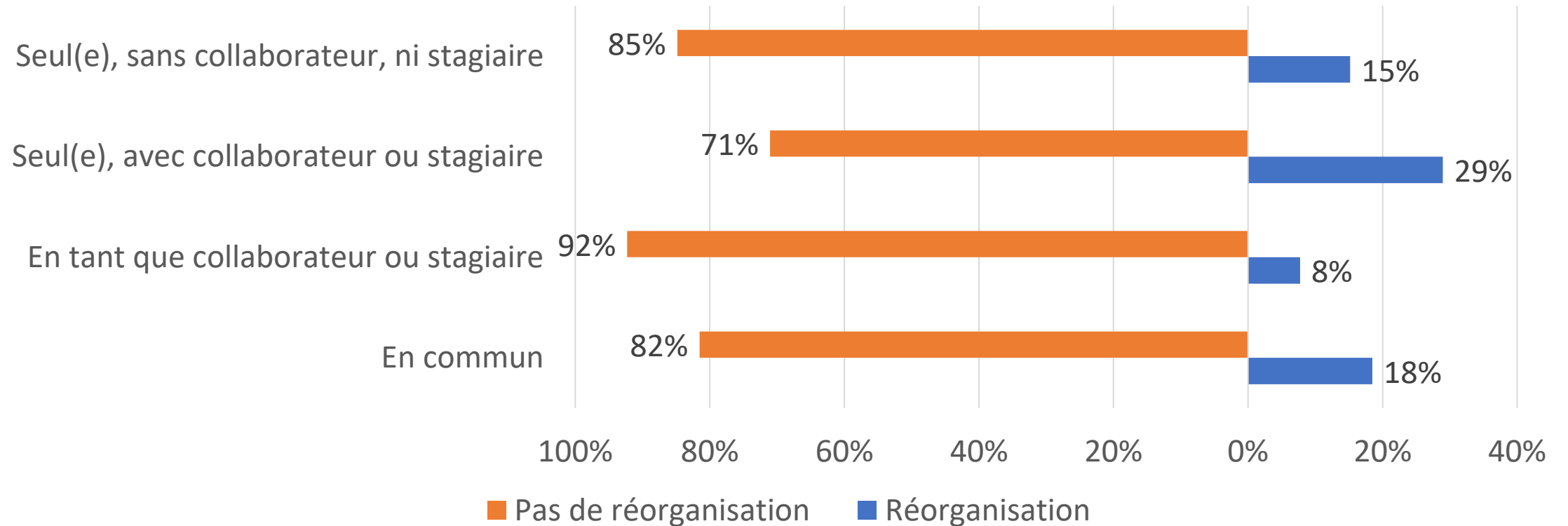


C.5. Réorganisation du cabinet

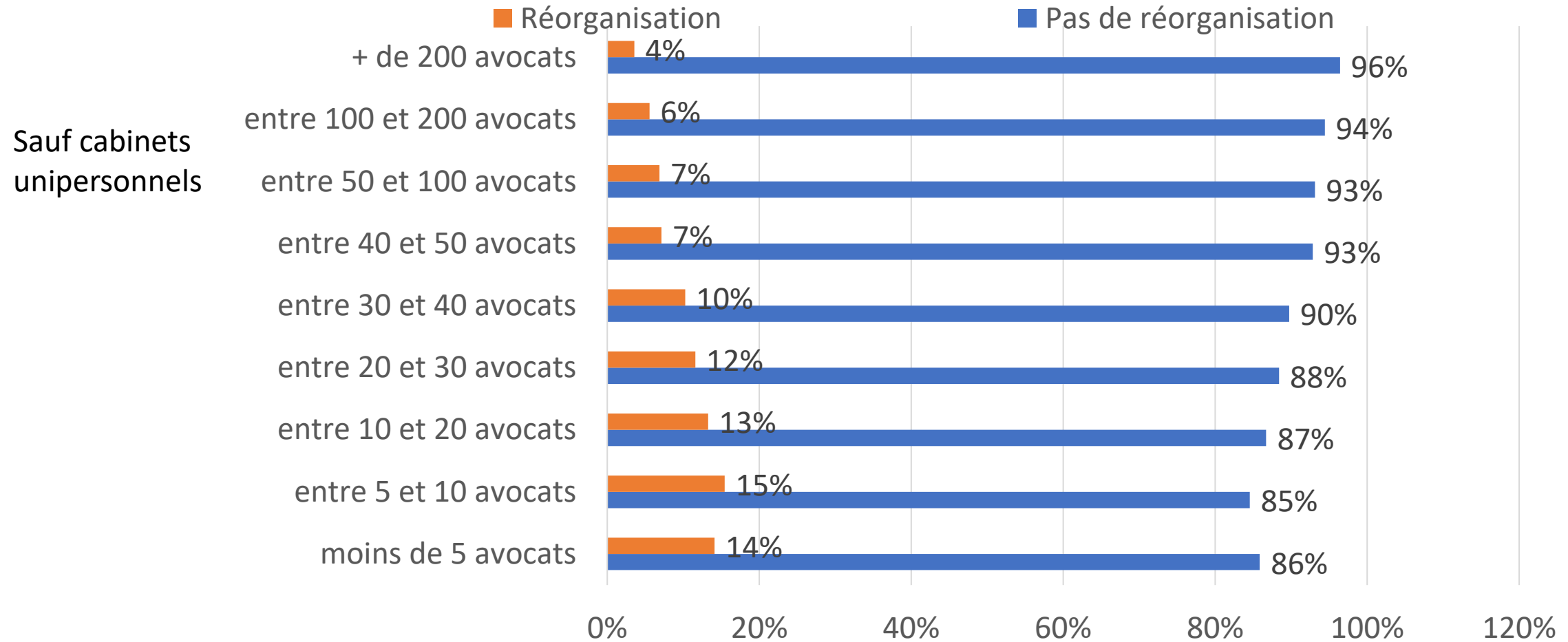
Réorganisation du cabinet x Age (proportions)



Réorganisation du cabinet x Mode d'exercice

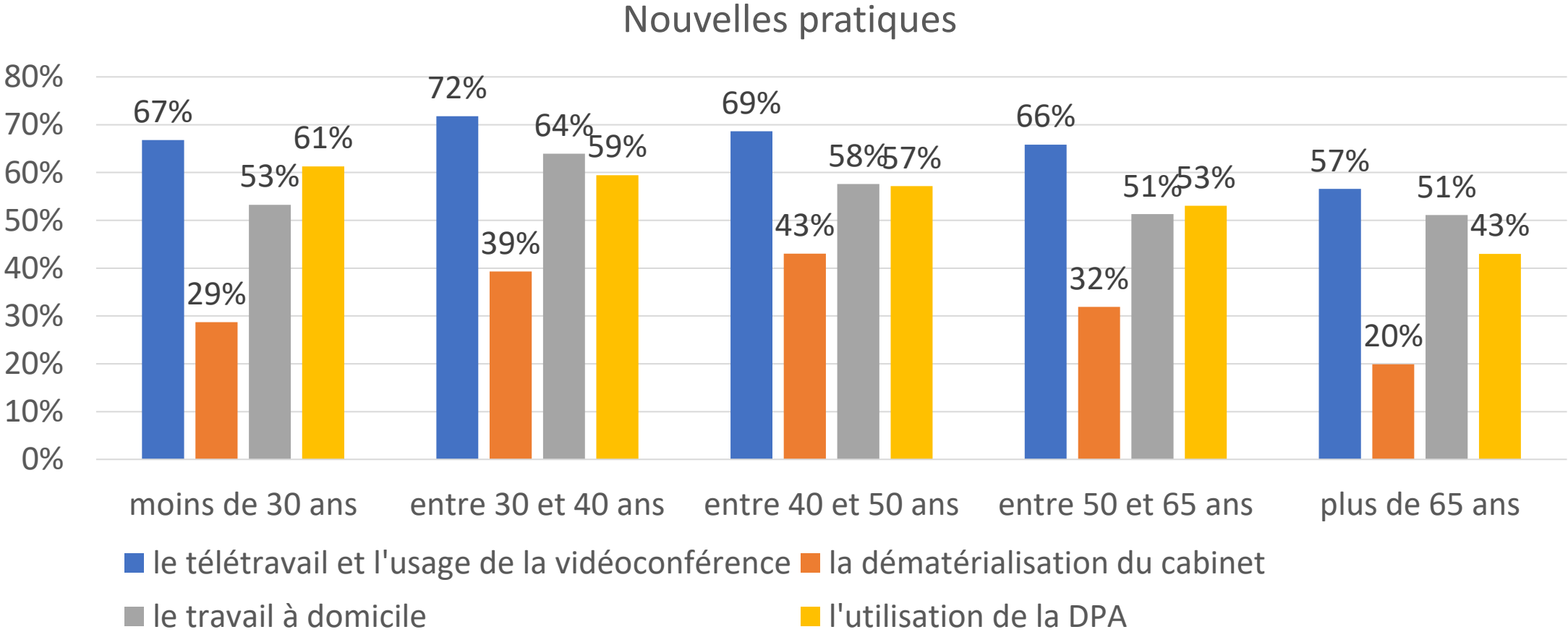


Réorganisation du cabinet x Dimension du cabinet

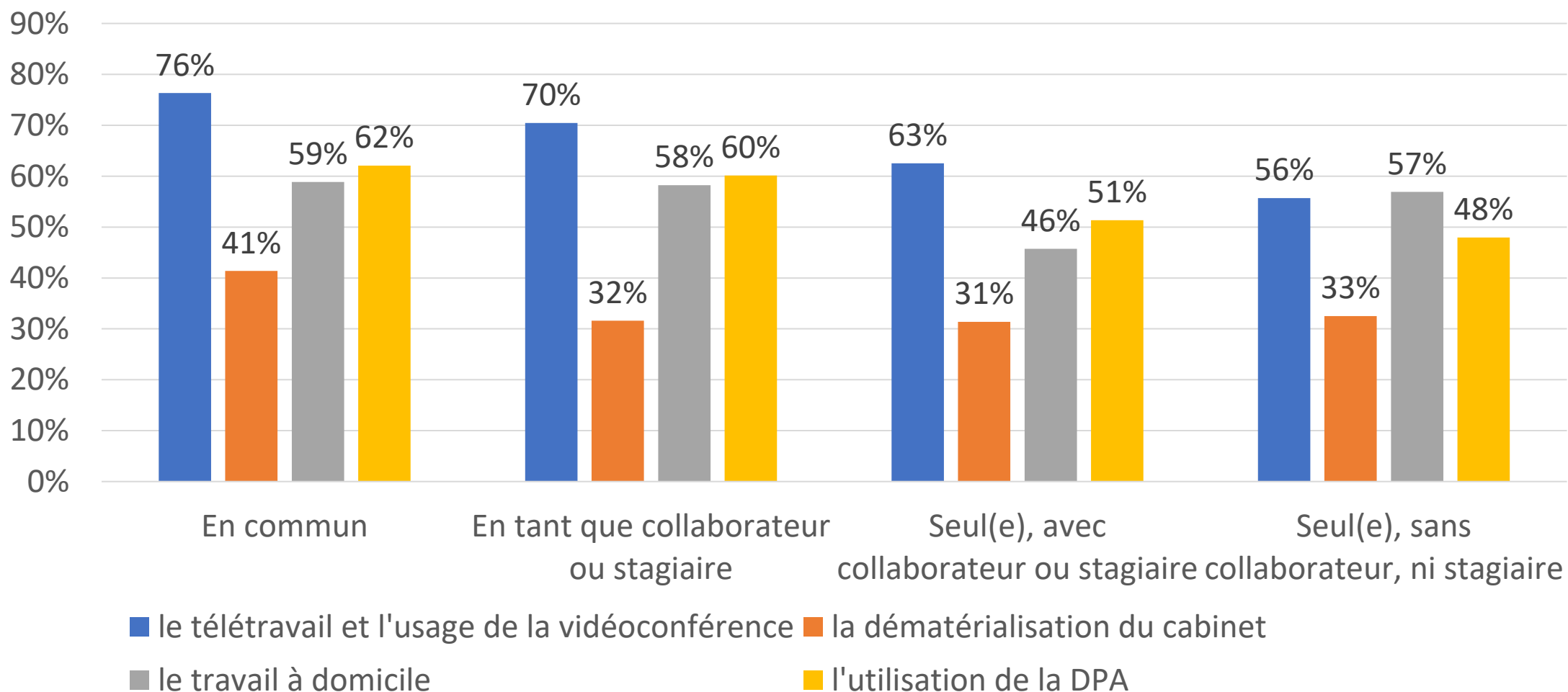


C.6. Nouvelles pratiques qui devraient se poursuivre après la pandémie...

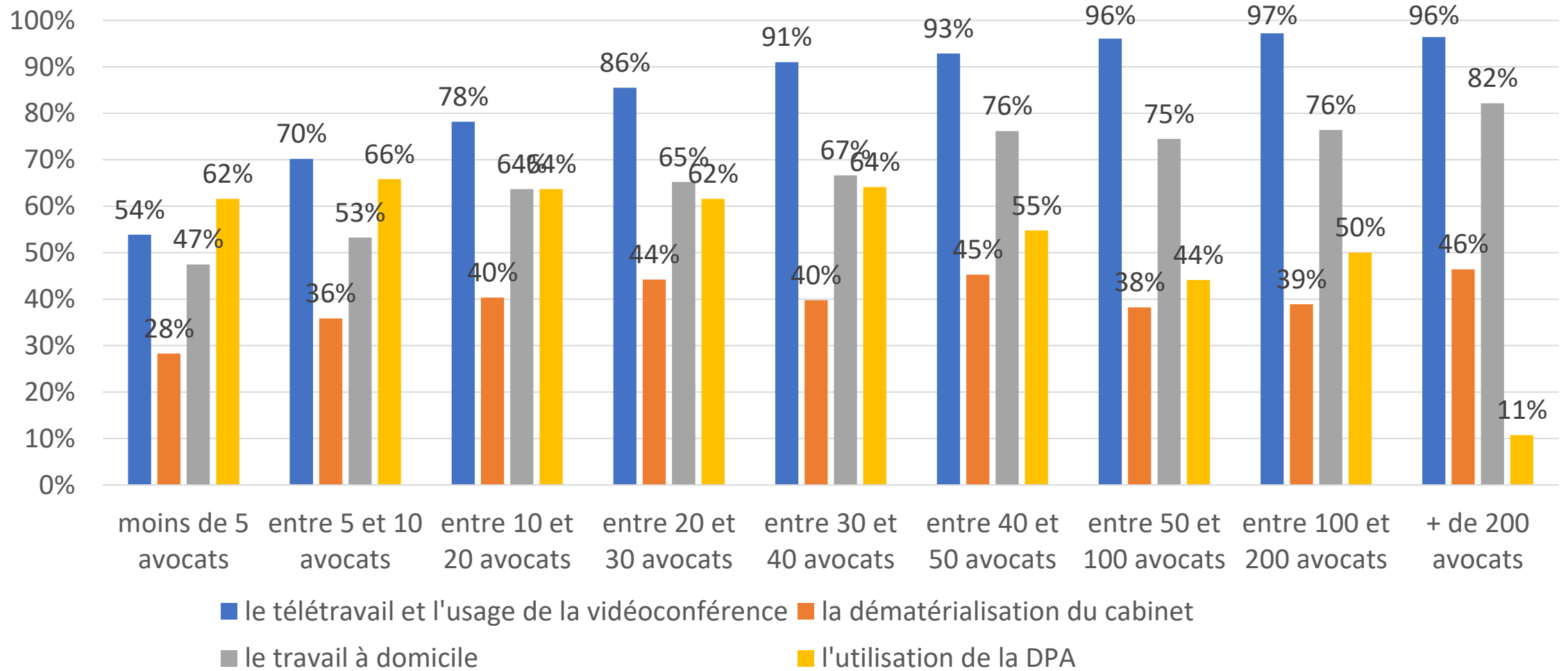
Nouvelles pratiques x Age (proportion de oui)



Nouvelles pratiques x Mode d'exercice (proportion de oui)



Nouvelles pratiques x Dimension du cabinet (proportion de oui)



■ le télétravail et l'usage de la vidéoconférence ■ la dématérialisation du cabinet

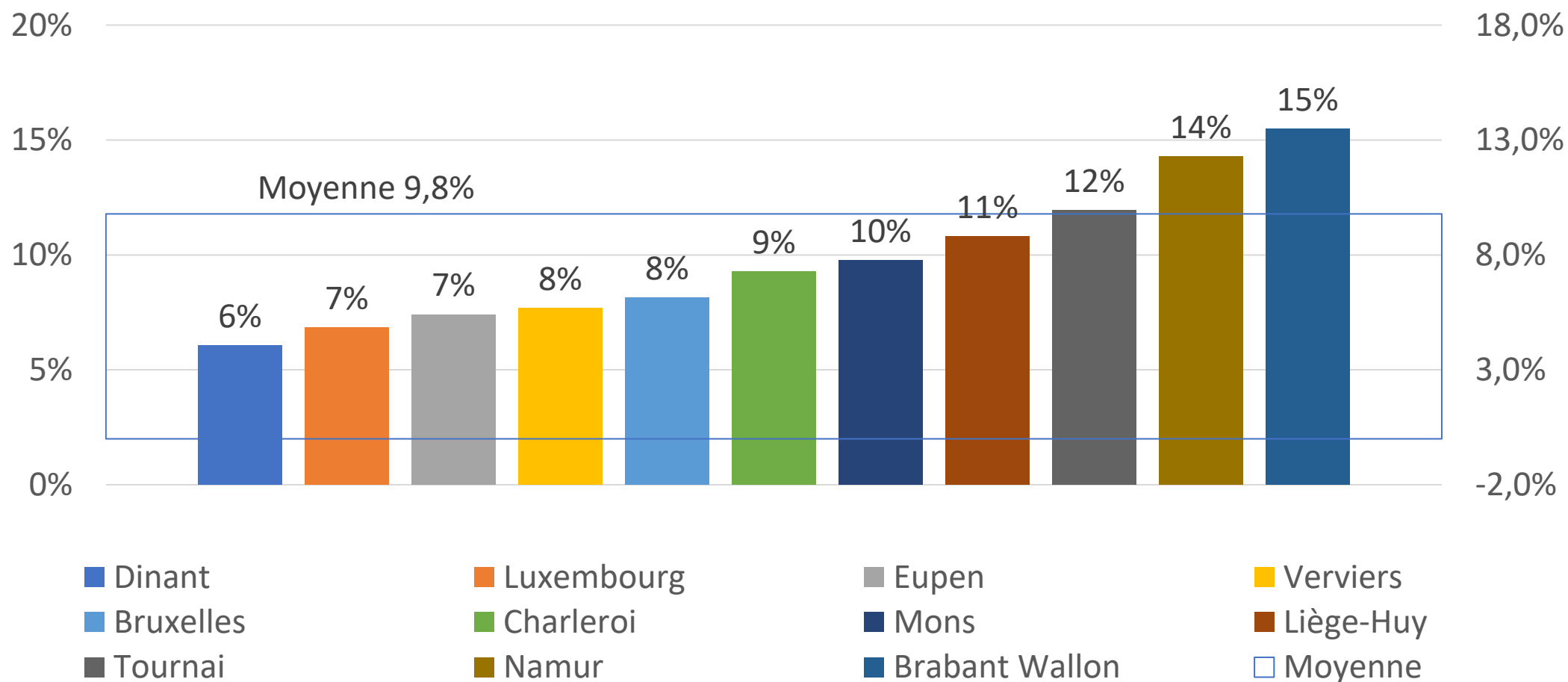
■ le travail à domicile

■ l'utilisation de la DPA

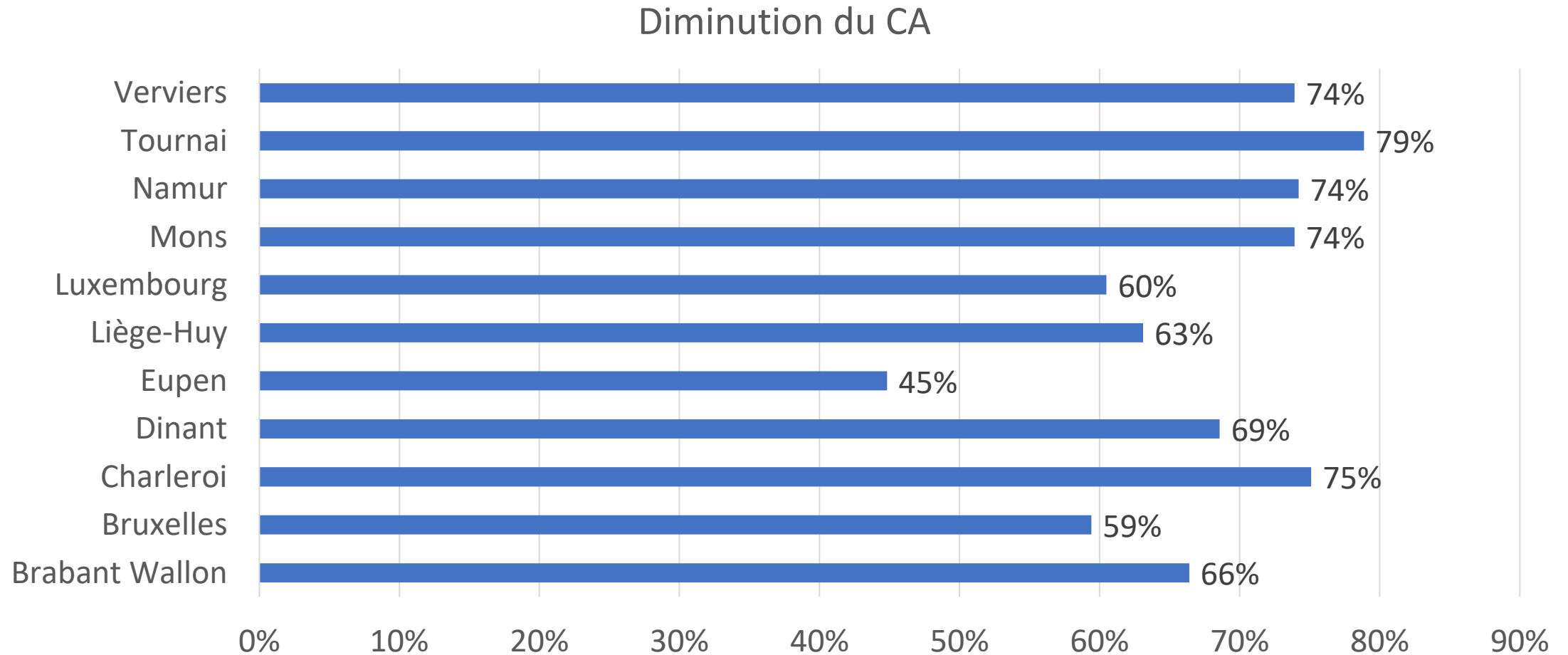
Sauf cabinets unipersonnels

C.7. Différences entre barreaux

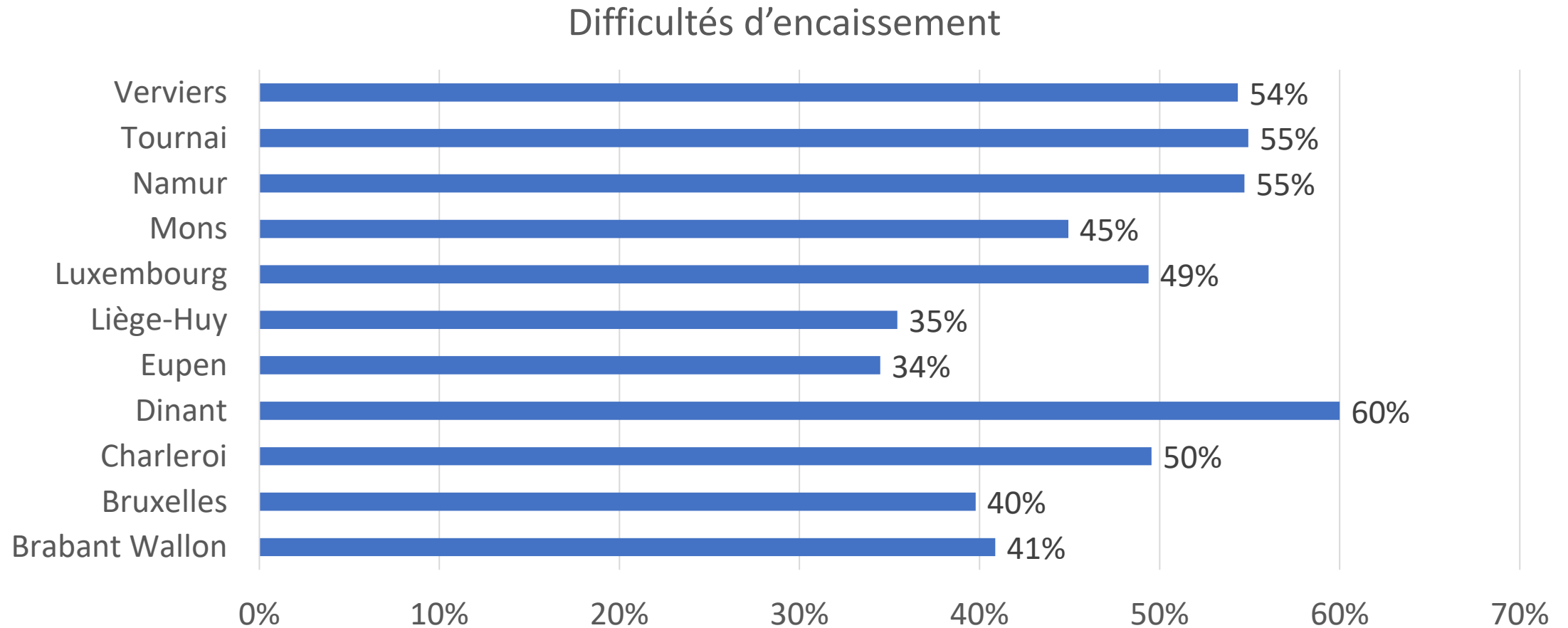
Envisagez-vous d'arrêter d'exercer la profession d'avocat en raison des effets de la crise sanitaire ?



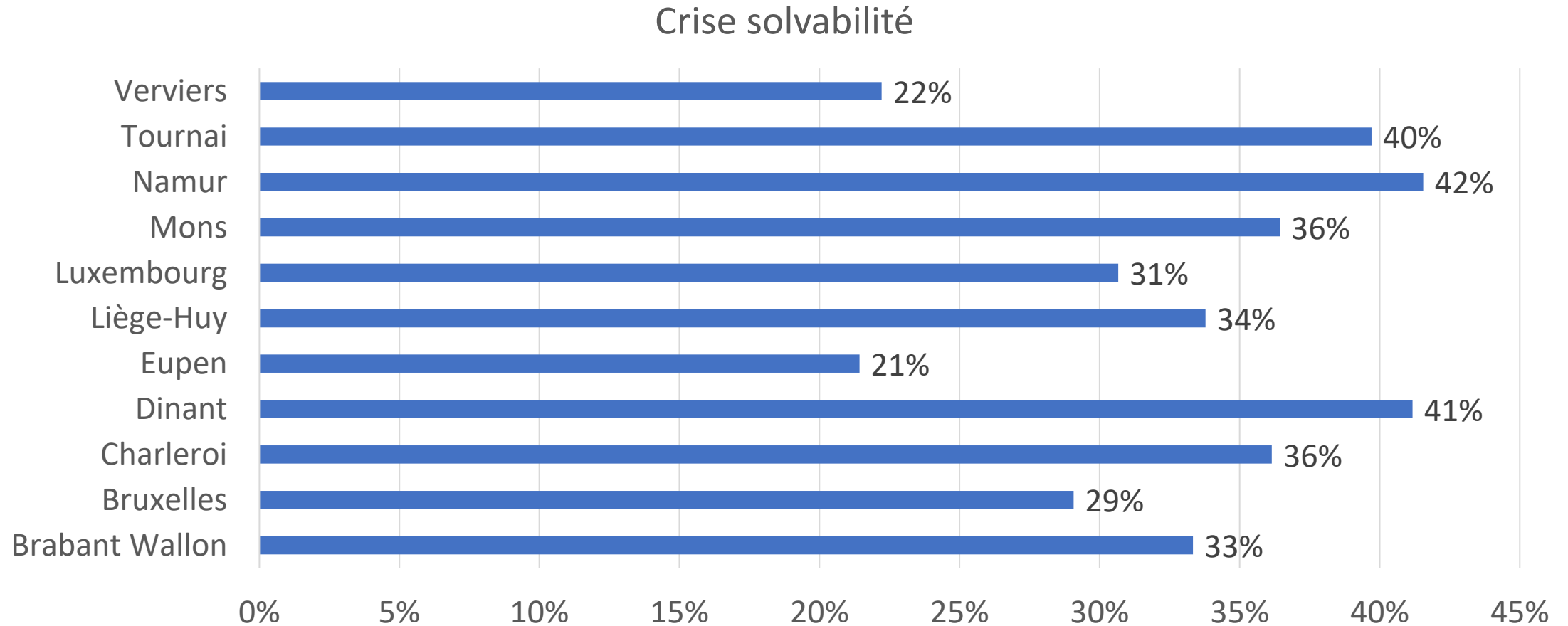
Diminution du CA x Barreau (% de oui)



Difficultés d'encaissement x Barreau (% de oui)



Crise de solvabilité x Barreau (% de oui)



Combinaison d'indicateurs x Barreau (% de oui)

